

**Zeitschrift:** Le Messenger Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Herausgeber:** Union suisse des Caisses Raiffeisen  
**Band:** 57 (1972)  
**Heft:** 7-8

**Heft**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 22.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**



# 7/8

Organe officiel  
de l'Union suisse  
des Caisses  
de crédit mutuel

Paraît chaque mois  
57<sup>e</sup> année  
Lausanne  
Juillet - Août 1972

# Le Messenger Raiffeisen



## 69<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse des 10 et 11 juin à Bâle



*L'assemblée plénière*

Cliché Photopress Zurich

Plus de 2000 délégués, authentiques représentants des 162 000 sociétaires de toutes les régions de notre belle Patrie, entourés d'invités de marque, ont confirmé leur tranquille mais ferme résolution de poursuivre leurs efforts en vue d'augmenter encore les services que leurs institutions rendent à des cercles toujours plus étendus de nos populations.



# Le Congrès Raiffeisen 1972

Dans une ambiance de parfaite union confédérale, bien digne des grandes manifestations d'antan, le rassemblement de Bâle de 1972 nous permet d'écrire aujourd'hui une toute belle page de l'histoire de notre mouvement.

Plus de 2000 délégués, authentiques représentants des 162 000 sociétaires de toutes les régions de notre belle Patrie, entourés d'invités de marque, ont confirmé leur tranquille mais ferme résolution de poursuivre leurs efforts en vue d'augmenter encore les services que leurs institutions rendent à des cercles toujours plus étendus de nos populations.

Sans faste exagéré, dans une simplicité qui n'exclut pas la joie et la satisfaction que procurent les succès enregistrés au cours d'un exercice fructueux, le Congrès de 1972 ne fut qu'une courte halte avant le départ pour une

nouvelle étape d'une course qui doit nous mener toujours plus loin, toujours plus haut.

La diversité des opinions politiques, des conceptions religieuses et des langues n'est pas un obstacle pour nos coopérateurs, bien au contraire. C'est même, dirions-nous, le ferment de cette cohésion, de cette union des cœurs et des bonnes volontés qui, jusqu'ici, nous ont permis de réaliser de belles choses et qui donnent à notre mouvement son cachet et son attrait.

Que les Congrès des années futures se déroulent tous dans la même ambiance, dans le même esprit, tel est notre vœu le plus cher. Alors, nous n'aurons rien à craindre de la malice des temps et des hommes, la pérennité du raiffeisenisme suisse sera assurée.

- pp -

Les villes de notre pays, dotées des installations nécessaires à l'accueil d'une assemblée de plus de 2300 délégués et invités, ne sont pas légion. Bâle, cité d'envergure internationale, sur qui s'est porté le choix des organes supérieurs de l'Union suisse, était parfaitement en mesure de tenir ce rôle.

Bien que Bâle-Ville soit l'unique canton suisse à n'abriter aucune coopérative Raiffeisen — région à caractère exclusivement urbain — il a été appelé à jouer un rôle important dans l'histoire du mouvement coopératif. Siège d'organismes nationaux et internationaux, la capitale de la célèbre Regio basiliensis est ainsi familiarisée avec la doctrine dont se réclame notre organisation. En juin dernier, elle nous recevait pour la cinquième fois. Les délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel se trouvaient donc en pays de connaissance.

## La journée de samedi

### Assemblée générale de la Coopérative de cautionnement

Selon la tradition, l'assemblée générale de cette institution constitue le premier acte de la partie administrative proprement dite du Congrès. Ouverte à 10 h. 15 précises par le président du conseil d'administration, *M. Paul Schib*, elle s'est déroulée devant une assistance record. On remarquait plus particulièrement la présence des représentants du Cautionnement mutuel de l'habitat du Haut-Rhin, MM. Schutz, Wicker et Lutringer.

La coopérative de cautionnement enregistre un essor particulièrement réjouissant. Deux points importants figuraient à l'ordre du jour, soit la révision des statuts et les élections. Les propositions du conseil d'administration ont rencontré l'approbation unanime de l'assemblée, témoignage de toute la confiance dont jouissent les organes diri-

L'accueil fut des plus chaleureux. Il n'est certes plus nécessaire de mettre en exergue le sens de l'hospitalité et la cordialité des habitants de la charmante cité rhénane.

Le programme général du Congrès 1972 se déroula sans incident, selon un ordre devenu traditionnel. Le vendredi 9 juin, en fin d'après-midi, les organes supérieurs de l'Union tenaient l'ultime séance et arrêtaient les dernières dispositions avant la grande revue du lendemain.

Le soir, les principaux collaborateurs de la direction, entourés des organes centraux, recevaient les hôtes d'honneur et les invités. *M. Arnold Edelmann*, directeur de l'Office de revision, adressa en termes chaleureux ses cordiaux souhaits de bienvenue. Cette petite cérémonie permit une première prise de contact. Placée sous le signe de la sympathie réciproque, elle s'est déroulée dans une ambiance des plus agréables.

geants. La modification des statuts adoptée va encore permettre un renforcement substantiel des prestations offertes. Cette institution auxiliaire indispensable du mouvement Raiffeisen suisse fait preuve d'une belle vitalité.

Un reportage complet de cette première séance de travail paraîtra dans l'un des prochains numéros de notre journal. Toutefois, afin de permettre à nos lecteurs de se rendre compte aujourd'hui déjà de l'essor enregistré l'an dernier, nous publions plus loin un extrait du rapport de gestion du gérant *M. Paul Klaus*. Nous nous bornerons à relever, non sans une légitime fierté, que notre coopérative reste — et de loin — à la première place dans l'ordre d'importance des institutions suisses à but identique.

### 69<sup>e</sup> assemblée ordinaire des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel

Dès samedi matin, si ce n'est vendredi déjà pour certains, les délégués débarquent en gare de Bâle. Alors commencent les petits problèmes : étude du plan de la ville, repérage des lignes de tramway, etc.

L'on s'empresse malgré tout de gagner son hôtel pour y déposer les bagages et savourer le premier rafraîchissement avant de partir à la découverte de la cité bâloise aux nombreux attraits : le port sur le Rhin, le zoo, la place du marché, la vieille ville etc.

Après le repas de midi, servi dans les hôtels où les délégations sont réunies par régions, ici les Valaisans, là les Vaudois, ailleurs encore les Jurassiens, les Fribourgeois, les Neuchâtelois ou les Genevois, les délégués, conscients de leurs obligations et de leurs responsabilités, prennent le chemin de la salle des Congrès de la Foire suisse d'échantillons. C'est là en effet que se tiendra le 69<sup>e</sup> Congrès du mouvement Raiffeisen suisse. Les formalités sont rapidement liquidées. Les Tessinois et les Romands prennent place aux tables réservées, munies des écouteurs qui leur permettront d'entendre, dans leur langue maternelle, les rapports présentés en allemand.

Sur l'estrade décorée et fleurie, avec comme toile de fond les étendards fédéral et raiffeiseniste, prennent place le président de l'assemblée, les membres des conseils et la direction de l'Union, entourant le représentant du gouvernement du canton de Bâle-Ville, *M. Edmond Wyss*, conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur. A la table d'honneur se trouvent les hôtes de marque, les invités et les représentants de la presse.

La liste des présences indique la participation de 656 Caisses, représentées par 2095 délégués mandatés officiellement et venus de tous les cantons.

- Vu -



Le président de l'Union suisse, *M. Paul Schib*, ancien conseiller national, se lève et

s'approche du micro. Il ouvre officiellement l'assemblée :

## Discours d'ouverture du 69<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse

Monsieur le conseiller d'Etat,  
Messieurs les invités,  
Mesdames, Messieurs,

J'ai l'honneur et la joie de vous saluer, ici à Bâle, au nombre impressionnant de plus de deux mille délégués, à l'occasion du 69<sup>e</sup> Congrès des Caisses Raiffeisen suisses. La cité rhénane, habituée aux contacts internationaux, de par son caractère de trait d'union entre notre pays et le vaste monde, nous accueille, nous aussi, dans l'esprit de la plus pure amitié confédérale. Qu'elle en soit sincèrement remerciée. Aujourd'hui, je tiens à souhaiter une bienvenue toute particulière à tous ceux qui prennent part, pour la première fois, aux assises annuelles de notre mouvement, ainsi qu'aux délégués des Caisses fondées depuis notre dernier Congrès. Puissent-ils se réjouir d'appartenir à une organisation qui déploie une activité aussi vitale et efficace que la nôtre.

Troubles, agitation, insécurité sont devenus — semble-t-il — les critères dominant de plus en plus notre vie de tous les jours et qui atténuent les succès d'une entreprise qui s'efforce de lutter pour la paix et le bonheur des hommes. L'horrible attentat perpétré il y a dix jours à l'aéroport de Tel-Aviv vient de nous démontrer avec une violence sans précédent jusqu'où pouvait aller la vengeance criminelle aux dépens d'innocentes victimes. Est-ce vraiment notre destin que d'assister passifs et sans moyens de défense aux horreurs de la représaille, à une époque où l'humanité multiplie ses efforts dans la recherche du progrès technique, spirituel et économique ? A quoi nous servent donc les perfectionnements que l'on s'efforce de réaliser tant dans le secteur technique et économique qu'en vue de maîtriser le monde, si notre vie est de plus en plus exposée aux dangers résultant de la barbarie et de l'inconscience de groupements fanatiques ? Les forces et les capacités de tous les coresponsables ne devraient-elles pas être mobilisées tout d'abord pour sauvegarder le bien-être de l'homme en combattant dans la mesure du possible les périls qui le menacent ?

L'agitation caractérise également la situation économique de notre pays comme celle de nos autres partenaires commerciaux. Elle s'est manifestée principalement dans le secteur monétaire, ce qui incita les Chambres fédérales, au cours de l'automne dernier, à promulguer un arrêté fédéral urgent pour la sauvegarde de la monnaie, lequel fut soumis, dimanche dernier, au peuple suisse qui l'a accepté à une large majorité, bien que sans grand enthousiasme si l'on tient compte de la participation au scrutin, le validant néanmoins pour une durée de trois ans.

Entre-temps, le nouvel article conjoncturel devrait donner à la Confédération le pouvoir constitutionnel de prendre les mesures nécessaires pour éviter et combattre le chômage et le renchérissement, avant tout dans le domaine de l'argent et du crédit, des finances publiques et du commerce extérieur. Ainsi, devraient être créées notamment les dispositions légales permettant à notre institut d'émission, responsable de l'application d'une

politique monétaire et de crédit servant les intérêts du pays tout entier, d'intervenir rapidement et avec efficacité. Dans le but de freiner la surchauffe conjoncturelle si possible dans sa première phase déjà, la Banque nationale doit tout mettre en œuvre pour que le volume des capitaux et du crédit n'excède pas outre mesure l'accroissement réel de l'économie. Conformément à la convention-cadre passée entre la Banque nationale suisse et les banques, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1969, notre institut d'émission disposait déjà de moyens assez étendus. Il semble toutefois que les bases d'une convention volontaire sont insuffisantes et qu'elles ne permettent pas d'atteindre complètement le but fixé, d'autant plus que les dispositions qu'elle contient ne revêtent pas un caractère obligatoire.

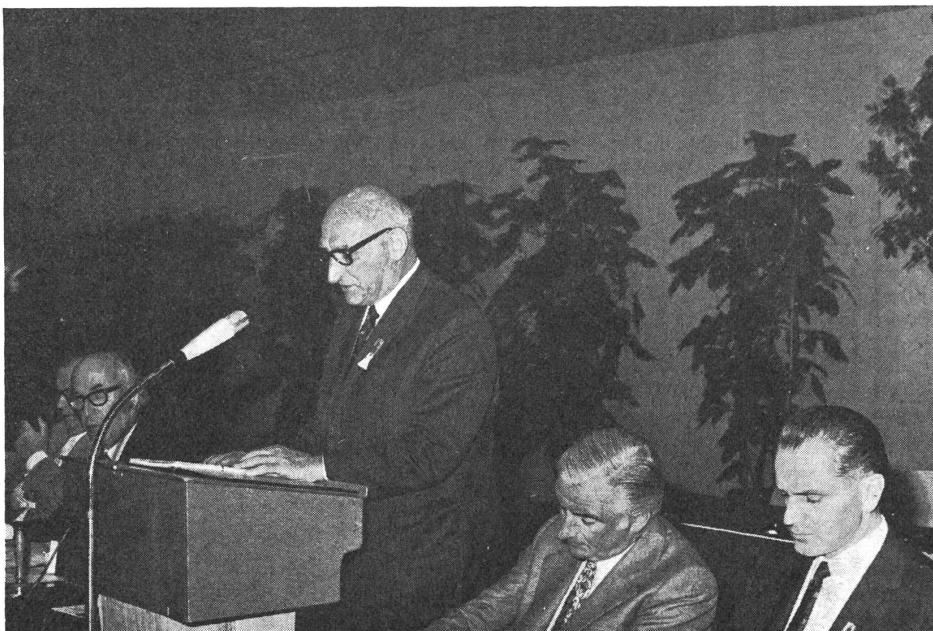
Dans cet ordre d'idée, il est regrettable que toutes les Caisses Raiffeisen affichant un bilan supérieur à 20 millions de francs et qui avaient par conséquent été invitées, voire priées, de signer ladite convention n'aient pu s'y résoudre, ne fût-ce que pour témoigner leur bonne volonté. Tout en respectant leurs arguments fondés sur le fait que les crédits octroyés par les Caisses Raiffeisen ne contribuaient pas à la surchauffe économique, surtout celles desservant des régions économiquement moins favorisées, nous devons nous rendre de plus en plus à l'évidence qu'une politique conjoncturelle ne peut pas être appliquée avec succès seulement par l'Etat ou par certains groupements économiques isolés. L'ennemi principal de notre bien-être, la dépréciation du pouvoir d'achat de la monnaie, qui mine par le fond la substance économique de chacun, plus particulièrement du petit épargnant qui n'est pas en mesure de placer ses économies sous forme d'immeubles, d'œuvres d'art ou de bijoux, donc en valeurs réelles, ce grand ennemi de la prospérité ne peut être efficacement combattu que

par la contribution de tous et de chacun. Contre cet ennemi commun, j'estime que nous devrions provoquer un soulèvement général, entreprendre une véritable croisade de la détermination, seules possibilités d'obtenir un résultat positif.

Depuis le dernier Congrès, une commission spéciale, composée de présidents et de gérants de Caisses Raiffeisen d'importance différente, ainsi que de membres des organes supérieurs et de la direction de l'Union, s'est occupée, de manière intensive, de l'étude d'un projet de nouveaux statuts pour les Caisses de crédit mutuel. Celui-ci sera soumis dans le courant de l'été à toutes nos coopératives, afin que cet objet puisse être porté à l'ordre du jour des assemblées de fédérations. De cette façon, nous espérons être en mesure de pouvoir présenter au prochain Congrès de 1973 un projet susceptible de recueillir l'approbation unanime et d'être accepté ensuite par les assemblées générales de chaque Caisse. En marge de ces prochaines délibérations, je me permets d'exprimer le vœu suivant :

Prenez soin de votre institution et du mouvement tout entier. Les Caisses Raiffeisen ne peuvent pas tout être; une sage limitation volontaire les a grandies en les rendant fortes. Nous voulons élaborer des statuts permettant une adaptation de leur activité aux impératifs de notre temps, mais écartant tout risque de les voir emportées par le courant de la concentration et perdre ainsi un jour leur autonomie.

Désireuse d'améliorer les possibilités d'intervention des Caisses Raiffeisen dans l'octroi des prêts et crédits, l'assemblée générale de la Coopérative de cautionnement, qui s'est tenue ce matin, a approuvé la révision proposée de ses statuts. Cette décision ne manquera pas de renforcer d'une manière particulièrement sensible l'activité des coopératives affiliées. Il est vrai qu'elle entraînera simultanément un accroissement de la responsabilité des organes des Caisses et des dirigeants de la Coopérative de cautionnement. Je suis néanmoins persuadé qu'en collabora-



Le président de l'Union suisse, *M. Paul Schib* (MöhlhliAG), souhaite la bienvenue aux invités et aux délégués.



tion avec la direction de l'Union suisse, les responsables de nos institutions d'épargne et de crédit, formés à l'école de la gérance des biens d'autrui, se montreront à la hauteur de leur tâche et resteront pleinement conscients de cette responsabilité.

La confiance demeure le fondement solide sur lequel doit reposer l'activité de chacune de nos Caisses et leur collaboration avec l'Union centrale. Puisse-t-elle, à l'avenir encore, permettre au mouvement tout entier de connaître de nouveaux succès. C'est dans ces sentiments que j'ai l'honneur de déclarer ouverte l'assemblée annuelle de 1972 des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

Avant d'entamer les délibérations, je voudrais rappeler la mémoire d'un homme qui a assumé la présidence de l'Union suisse pendant vingt-huit ans. Le 27 novembre dernier décédait en pleine chasse, M. Gall Eugster, ancien conseiller national. Bien qu'issu d'une notable famille de brodeurs, il avait choisi la profession de vétérinaire pour s'adonner plus tard à l'agriculture en son château de Watt près de Mörschwil SG. Riche des expériences glanées, il se consacra avec amour et savoir-faire à l'exploitation de son domaine, avec acharnement et conscience à l'accomplissement des nombreuses tâches importantes qu'il assumait au profit d'organisations locales et régionales, mais avant tout de la paysannerie suisse. Lors du mémorable Congrès de 1940 qui dut être reporté en septembre en raison des risques de guerre imminents, M. Eugster, qui venait d'être nommé conseiller national, accéda à la présidence de l'organisation Raiffeisen suisse. C'est avec joie qu'il avait accepté la direction de ce mouvement, sain dans sa structure et coopératif dans toute l'acception du terme. Manifestant un vif intérêt pour tous les problèmes à résoudre, le défunt en reconnaissait immédiatement la véritable portée. Il abandonna la présidence lors du Congrès de 1968, acceptant néanmoins de rester au Conseil d'administration pour une nouvelle période, désireux qu'il était de collaborer encore activement à l'édification du nouveau bâtiment administratif de l'Union. La Providence en décida toutefois autrement et nous dûmes à regret nous séparer de notre ancien président avant l'achèvement de notre construction. Nous conserverons du regretté défunt un souvenir lumineux de reconnaissante gratitude.

Nous saisissons l'occasion qui nous est offerte pour rendre également un vibrant hommage à tous nos coopérateurs, aux caissières et caissiers, aux membres des comités de direction et des conseils de surveillance qui nous ont quittés, depuis le dernier Congrès, pour un monde meilleur. En leur honneur, je vous invite à vous lever. Lors des assemblées générales de ce printemps, de nombreux collaborateurs se sont démis des fonctions qu'ils assumaient auprès des Caisses locales. Je tiens également à les remercier de tout cœur du dévouement et de l'enthousiasme avec lesquels ils se sont efforcés de mener à bien leur tâche. Je souhaite qu'il leur soit donné, longtemps encore, de pouvoir contempler les fruits de leur travail.

De nombreux invités nous font l'honneur d'assister à notre Congrès. Leur présence

démontre l'audience dont jouit le mouvement Raiffeisen suisse auprès des autorités et des organisations économiques. Nous nous réjouissons de cette marque de sympathie et présentons à tous nos hôtes nos souhaits de cordiale bienvenue. Nous espérons qu'ils emporteront de notre assemblée un excellent souvenir. La liste des invités sera publiée dans la presse de l'Union. C'est pourquoi je crois pouvoir renoncer à les nommer tous individuellement. Permettez-moi cependant de faire exception et de saluer les représentants des deux gouvernements de Bâle-Ville et de Bâle-Campagne, M. Edmond Wyss, conseiller d'Etat, Bâle, et M. Pierre Tschopp, chef du Contrôle des finances cantonales de Liestal, ainsi que le délégué des autorités fédérales, en la personne de M. Muller, directeur adjoint de l'Administration fédérale des finances, Berne.

Je vous remercie, Messieurs, ainsi que les gouvernements que vous représentez, de la sympathie que vous nous témoignez. Je vous prie de leur transmettre nos meilleures salutations ainsi que l'assurance que le mouvement Raiffeisen suisse fera tout son possible pour promouvoir le bien-être général.

Qu'il me soit encore permis d'adresser un salut de bienvenue particulière à nos invités de l'étranger. Je nomme : M. Jean Witz, directeur général de la Fédération du Crédit mutuel d'Alsace et de Lorraine, ainsi que M. Grabher, directeur de l'Union Raiffeisen du Vorarlberg.

(N.d.l.r. : Voici donc la liste des autres invités) :

MM.

*D. Bodmer*, chef du Secrétariat de la Commission fédérale des banques, Berne

*A. Bertschinger*, directeur de la Banque nationale suisse, Bâle

*Charles Altenhoff*, directeur de la Banque des Règlements Internationaux, Bâle

*René Couchepin*, directeur de l'Office fédéral du registre du commerce, Berne

*M. Oetterli*, premier secrétaire de l'Association suisse des banquiers, Bâle

*Ernest Meister*, directeur d'arrondissement postal, Bâle

*Charles Bucher*, chef de service à l'Inspection des CFF, Bâle

*Charles-André Kaufmann*, chef de la section du Crédit agricole de la division de l'agriculture, Berne

*Louis Jegge*, chef de la section des droits de timbre et de l'impôt anticipé à l'Administration fédérale des contributions, Berne

*Joachim Weber*, conseiller national, président de l'Union suisse des paysans, Küssnacht a.R.

*Henri Küng*, ancien directeur de la Banque Centrale Coopérative S.A., Bâle

*Werner Bleile*, directeur principal de la Banque Centrale Coopérative S.A., Bâle

*Jean Thuli*, directeur COOP Suisse, Bâle

*E. Debrunner*, directeur de la société d'assurances COOP, Bâle

*Nicolas Tschannen*, secrétaire et rédacteur, Union suisse des arts et métiers, Berne

*E. Hättenschwiler*, directeur de la S.A. fiduciaire Revisa, Saint-Gall

*Walther Ryser*, gérant du Groupement suisse des paysans montagnards, Brougg

*Alfred Gschwind*, président de la Fédération des sociétés de laiterie et de fromagerie du Nord-Ouest de la Suisse

*H. Frieder*, chef de la comptabilité de la Fédération Nord-Ouest des syndicats agricoles, Soleure

*Max Kaufmann*, ancien conseiller d'Etat, maire, Hemmiken/BL

*MM. Schutz, Wicker, Lutringer*, du « Cautonnement Mutuel de l'Habitat du Haut-Rhin », Mulhouse

*Ignace Egger*, ancien directeur, Saint-Gall

*Jürgen Zimmermann*, rédacteur, Agence téléphonique suisse, Bâle

*Fred Heer*, agent publicitaire, Zurich

Nous passons maintenant aux divers objets à l'ordre du jour. Je constate d'emblée que les convocations à cette assemblée des délégués vous sont parvenues dans les délais réglementaires, conformément aux prescriptions statutaires. J'admets en conséquence que vous n'avez aucune objection à formuler quant à la validité de ladite assemblée.

## Constitution du bureau de l'assemblée

La direction des débats échoit au président de l'Union suisse, *M. Paul Schib*, qui s'adjoint deux secrétaires pour la rédaction du procès-verbal, ceci aux termes de l'article 13 des statuts. Cette année, cette tâche est confiée à MM. Roland Séchaud, sous-directeur, et J. Antoine Kissling, docteur en droit, conseiller juridique de l'Union suisse.

MM. Giacomo Pellandini, fondé de pouvoir, et Georges Vuilleumier, licencié en sciences économiques, réviseront la traduction simultanée des débats en italien et en français.

Sur propositions du président, l'assemblée complète son bureau par la nomination de quatre scrutateurs élus à l'unanimité :

1. M<sup>me</sup> Irma Campana, gérante, Novaggio (TI)
2. M. Marc Cergneux, président, Salvan (VS)
3. M. Balz Muheim, gérant, Unterschächen (UR)
4. M. Charles Laub, président du conseil de surveillance, Oberwil (BL)



## Message de bienvenue du représentant du gouvernement bâlois

Le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville a fait aux Raiffeisenistes suisses l'honneur de leur déléguer un de ses membres, en la personne de *M. Edmond Wyss*, chef du Département de l'intérieur.

Voici le texte intégral de son discours :

Monsieur le président,  
Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs,

Le canton de Bâle-Ville sait gré à l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel d'avoir choisi, cette année, notre belle ville sise au coude du Rhin pour y tenir son Congrès annuel. Certes, l'Union Raiffeisen ne se rend ainsi pas directement dans un pays étranger mais tout de même dans une région qui ne lui est pas familière puisque Bâle-Ville est l'unique canton à ne posséder aucune de vos organisations.

En dépit de cela, vous nous honorez de votre présence. Nous en sommes heureux et fiers à la fois et c'est avec d'autant plus de cordialité que le Conseil d'Etat du canton de Bâle-Ville, au nom duquel je prends la parole, vous souhaite la bienvenue dans nos murs.

Quand bien même le mouvement Raiffeisen n'a pu prendre pied dans notre ville même, l'idée de l'entraide coopérative, qui est le moteur de votre organisation, a toujours été vivante sur les bords du Rhin. N'est-ce pas de Bâle que le mouvement coopératif suisse a reçu des impulsions importantes, voire décisives? Des institutions coopératives florissantes se sont installées définitivement à Bâle.

Même si dans notre canton-ville les conditions économiques propres à la fondation d'une Caisse Raiffeisen ne sont pas requises, vous vous trouvez ici chez des amis.

Bien que les rudes pavés d'une grande ville telle que la nôtre n'aient pas été propices à l'éclosion d'une Caisse rurale dans les milieux importants et fort bien structurés des banques de Bâle, nous aurions ressenti comme une grave lacune si des Caisses Raiffeisen, du moins dans nos proches communes satellites de Bâle-Campagne, telles qu'Allschwil, Aesch et Reinach, ne se développaient dans une activité couronnée de succès. Dans les premières années de leur fondation ces Caisses limitaient encore leur activité à un entourage purement agricole; or, aujourd'hui, ces mêmes Caisses de Bâle-Campagne, du moins celles qui se trouvent à proximité de la ville, rayonnent jusque dans les agglomérations de la cité. J'aimerais louer ici leur faculté d'adaptation à un contexte économique toujours changeant, leur capacité de s'affirmer même au cœur des grandes villes au mépris de la concurrence que représente pour elles tout un réseau urbain de banques extrêmement puissantes, et considérer ces qualités exceptionnelles comme étant l'un des signes caractéristiques du mouvement Raiffeisen suisse. Un processus semblable d'urbanisation se déroule dans tout le pays bien qu'il n'atteigne certes pas l'ampleur ni la profondeur de celui qui s'accélère aux portes de Bâle. Ceci est un témoignage vivant de la

force interne du mouvement Raiffeisen : il a su et sait encore réaliser, même au milieu d'une situation en constante mutation, l'idée qui est la base et le ferment de son organisation.

Au risque de ne pas exprimer le fond de la pensée Raiffeisen avec autant de bonheur et de clarté que ne l'ont fait les grands théoriciens du mouvement, j'oserais affirmer cependant qu'il me paraît particulièrement significatif, et spécialement à notre époque actuelle, de voir des hommes et des femmes ayant le don de l'initiative et le sens des responsabilités qui réussissent, dans un espace restreint, grâce à une activité solidaire et au goût de l'entraide, à subvenir à leurs besoins économiques dans le secteur des capitaux et du crédit. Et il ne s'agit point ici, à mon avis, d'une application relative de cette idée si nous voyons subsister côte à côte, d'une part, de très petites coopératives de crédit mutuel — la plus petite d'entre elles compte, comme je l'ai lu dans votre rapport annuel, neuf membres — et, d'autre part, des coopératives d'une importance relative grande comptant jusqu'à 862 sociétaires; de même ne saurais-je tolérer que l'on reproche aux Caisses Raiffeisen leur participation toujours plus importante au financement des corporations de droit public. Les pouvoirs publics — et bien des communes rurales ne sont pas en queue de liste — ont eu à faire face, ces dernières années, à d'énormes problèmes de développement dont le financement leur cause des difficultés qu'il est de plus en plus malaisé de surmonter. Une preuve du dynamisme et du sens des réalités que possède le mouvement Raiffeisen nous est donnée par la conception qu'il nous enseigne à combler les lacunes qui apparaissent ici, réalisant par là pleinement l'idée qu'il préconise, celle de l'entraide. Les corporations de droit public qui peuvent faire appel à une organisation efficiente de Caisses de crédit mutuel locales disposent d'un soutien de grande valeur.

Le fait d'être enraciné dans son propre espace, que ce soit celui de la commune ou d'une région plus étendue, n'a jamais empêché le mouvement Raiffeisen de mener à chef de nouveaux projets et de reconnaître de nouvelles possibilités, grâce à sa grande mobilité et à son sens aigu des affaires.

Déjà la fondation de son organisation centrale, l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, en 1903, nous a fourni un tel exemple de sa faculté d'adaptation et de sa grande mobilité. Par la création de cette centrale, les Caisses Raiffeisen locales se sont élevées bien au-dessus de leur espace restreint, sans toutefois le quitter. Le dynamisme qui s'est révélé déjà à l'époque a été payant; aujourd'hui les Caisses Raiffeisen seraient inconcevables sans leur organisation centrale qui, seule, a permis à leur mouvement de parvenir à un essor complet.

Cette même propriété de pouvoir puiser des forces dans un espace réduit et de les réutiliser ensuite dans un espace plus élargi en vue de les faire fructifier, le mouvement Raiffeisen devra, à l'avenir aussi — et même d'une manière encore accrue — nous en donner la preuve.

Dans les temps à venir, les problèmes qui seront posés en Suisse à notre économie publique mettront à rude épreuve notre faculté d'adaptation, notre dynamisme, mais aussi notre sens des valeurs durables et sûres. Je vous rappelle à ce sujet le problème de l'inflation, dont nous paraissions bien loin en Suisse d'avoir trouvé la solution, et la nécessité qui en découle de pouvoir maîtriser la conjoncture par une planification appropriée. Je rappelle à vos souvenirs les transformations profondes intervenues dans le système monétaire international et qui auront des répercussions sensibles sur tout notre système bancaire et notre politique de crédit. Je rappelle à votre mémoire quelles seront les énormes difficultés que rencontreront les pouvoirs publics, et surtout les responsables du logement à caractère social, ces prochains temps, pour résoudre les problèmes du financement. Enfin, un phénomène, et non des moindres, qui nous obligera à de hautes performances en matière d'adaptation et de sta-



*M. Edmond Wyss, conseiller d'Etat, Bâle, se fait le porte-parole du Gouvernement du canton dont nous sommes les hôtes.*



bilité est le processus toujours croissant de l'intégration européenne à laquelle la Suisse devra trouver moyen de participer, d'une manière ou d'une autre.

Ceci est d'autant plus inéluctable que nous voyons se dessiner, depuis quelques années déjà, une forte tendance à la concentration qui imprègne de plus en plus le développement économique actuel. Par le biais de sa structure fédérative, le mouvement Raiffeisen a déjà paré, depuis des décennies, à la nécessité de la concentration. Son développement réjouissant auquel on assiste, et le fait que dernièrement encore de nouvelles Caisses de crédit mutuel ont pu être fondées, constituent la preuve tangible que la solution trouvée est encore bien valable de nos jours. Mais suffira-t-elle encore dans le futur ? Quelle réponse le mouvement Raiffeisen a-t-il préparée en vue de parer à la nécessité accrue d'une coopération à l'échelle internationale qui pourrait s'avérer être de nécessité vitale si l'on songe plus particulièrement au phénomène d'intégration européenne ?

Je ne pense cependant pas exclusivement aux tendances à la concentration qui se révèlent dans le domaine des crédits. Leur apparition, ces dernières années, dans certains secteurs de l'industrie, a été encore plus spectaculaire. De même qu'il faudrait être myope pour rejeter sans autre la fusion et les autres formes de concentration des entreprises, qui ont pour but de rationaliser la production des biens et leur vente sur le marché, ainsi avons-nous été rendus attentifs, ces derniers temps, par la déconfiture d'entreprises suisses qui ont fermé leurs portes, après avoir passé, il y a de cela quelques années, aux mains des étrangers. Si les firmes concernées étaient restées suisses, n'auraient-elles pas pu trouver d'autre issue à la situation délicate dans laquelle elles se trouvaient ? L'épuration des structures, qui ne devait en aucun cas être freinée, n'aurait-elle pas pu être résolue différemment ? La politique des grands consortiums étrangers relève d'un calcul rigoureux et impitoyable ; à ses côtés, nos petites réflexions d'ordre économique, régional et local, font piètre figure. Je n'affirme et ne reproche rien, je pose un point d'interrogation. Quelle que soit la réponse que l'on en puisse donner, une chose pour moi est sûre : c'est qu'à part les grands trusts dont l'activité se place à l'échelon international et dont nous sommes justement très fiers ici à Bâle, notre économie a aussi besoin d'une forte infrastructure composée de petites et moyennes entreprises absolument indépendantes et enracinées dans leur territoire régional et local. Leur existence n'encourt certes pas un grave danger, mais pour peu que l'on se remémore le schéma de l'évolution actuelle, leur existence ne paraît plus être aussi bien fondée qu'auparavant. Un soutien important, quand bien même il ne s'agit pas d'une garantie vraiment sûre, et que nous fournit une économie ainsi structurée, nous est offert par un système de crédit, de structure analogue, sain et bien ancré. Le mouvement Raiffeisen n'aurait-il pas encore d'autres tâches qui lui sont réservées dans ce secteur et qui, bien qu'elles ne soient certainement pas en contradiction formelle avec les objectifs qu'il poursuit dès son origine n'en ont toutefois pas encore été incluses et assimilées totalement dans son programme d'action ?

Il est vrai qu'il ne s'agit pas là de tâches spécifiques et certainement pas réservées exclusivement au mouvement Raiffeisen suisse. Mais votre organisation ne devra pas seulement trouver son chemin à travers le dédale d'une économie sujette à de telles transmutations ; bien plus, il sera appelé, et c'est là aussi une de ses tâches primaires, à fournir sa précieuse collaboration lorsque nous chercherons des solutions à nos problèmes suisses et que nous essaierons de les réaliser. Ce sont surtout des organisations telles que la vôtre, dont les racines se trouvent au cœur de la population et sont si richement structurées et qui, c'est leur essence même, ont toujours dû avoir le sens du tout et faire montre d'une grande largesse de vues, oui ce sont elles qui sont vraiment capables de fournir un apport capital. Le fait de bâtir sur des fondements éprouvés, mais d'adopter aussi une attitude positive envers ce qui est nouveau, a toujours été un signe distinctif des institutions coopératives.

Le canton de Bâle-Ville lui aussi, sans avoir de Caisse Raiffeisen propre, vous remercie et vous félicite pour tout ce que vous avez accompli jusqu'ici. Dans notre canton

également, nous nous estimons heureux de pouvoir disposer en Suisse d'un mouvement Raiffeisen aussi puissant et vibrant de santé. Nous nous réjouissons de voir que vous êtes nos hôtes aujourd'hui, à l'occasion de votre congrès annuel, et que c'est en tant que tels que vous parcourrez un peu de chemin vers ce futur dont je vous ai brossé en peu de mots un tableau plutôt sombre. En marge de cette assemblée qui se déroulera, nous le savons, dans une ambiance de travail couronnée de succès, nous vous souhaitons un séjour des plus agréables dans notre ville et bien des heures de plaisir et de délassément.

\* \* \*

Ces paroles de reconnaissance et d'estime du conseiller d'Etat Wyss sont accueillies par de vibrants applaudissements.

Le président, M. Paul Schib, remercie le représentant du Gouvernement de Bâle-Ville de la confiance qu'il accorde à notre mouvement dans la solution des différents problèmes de brûlante actualité qu'il a abordés avec toute l'expérience du magistrat d'une région importante du pays.

## Le mouvement Raiffeisen suisse en 1971

Le directeur *Arnold Edelmann*, docteur en droit, chef de l'Office fiduciaire et de révision, prend la succession au micro pour la présentation de son rapport.

Monsieur le président,  
Mesdames et Messieurs les invités,  
Mesdames et Messieurs,

Les tableaux récapitulatifs du dernier bouclément annuel font état du fort et réjouissant développement ainsi que des succès substantiels enregistrés par le mouvement Raiffeisen suisse au cours de l'exercice 1971. La somme globale des bilans — ce baromètre qui nous fournit les données numériques étayant cette assertion — révèle une augmentation de 11,92 %, moyenne appréciable si on la compare à celle d'autres établissements financiers, des banques cantonales notamment, qui est de 11,05 %. Toutefois, Mesdames et Messieurs, soyez sans crainte : je n'ai pas l'intention de vous gaver de chiffres. Vous les trouverez dans l'organe de presse de l'Union, dans notre rapport annuel et dans la statistique. Comme je l'ai fait lors des précédents Congrès, je me bornerai aujourd'hui, en m'appuyant sur certains résultats concrets, à attirer votre attention sur quelques problèmes qui nous préoccupent et qui sont d'importance vitale pour l'avenir de notre mouvement.

Au cours de l'exercice passé en revue, notre organisation a enregistré une augmentation record, comparée à celle des années précédentes, de 5628 membres, qui porte le nombre total des coopératrices et des coopérateurs à 161 760. Pour la dernière décennie l'accroissement moyen a été de 2800 par an. Néanmoins, j'ai l'impression que la plupart de nos Caisses devraient vouer une attention plus grande encore au recrutement de nouveaux sociétaires.

Presque la moitié des institutions, soit 534 exactement, ont moins de 100 membres ; pour 368 Caisses, l'effectif oscille entre 100 et 200. 97 coopératives seulement, soit moins de 10 %, ont plus de 400 sociétaires. Pour un nombre important de Caisses le cercle des membres pourrait et devrait s'élargir de 100 % au cours des dix prochains exercices. Un tel renforcement de nos effectifs serait souhaitable. En effet, toute coopérative a besoin du concours de l'homme, de l'apport de sa personnalité lui permettant d'augmenter sa capacité d'action. Plus l'idée de l'entraide parviendra à prendre racine dans toutes les couches de nos populations, gagnant à notre cause le plus grand nombre possible de personnes qui en deviendront de véritables champions, plus grande sera l'efficacité de nos institutions. L'appréhension que peut susciter un contingent important de sociétaires, ne serait-ce qu'à cause de la collation servie aux assemblées générales, dénote une méconnaissance totale de la valeur du sociétariat. Evidemment, nous ne pourrions jamais compter sur l'appui total et sans réserve de tous nos adhérents qui, en réalité, sont les soutiens de nos sociétés. Du reste la passivité de quelques-uns d'entre eux n'est pas un phénomène nouveau. Malgré cela, et à l'instar de ce que faisait Raiffeisen déjà, nous ne devons laisser passer aucune occasion de rendre les Raiffeisenistes attentifs à l'accomplissement de tous leurs devoirs. Le zèle des gérantes et des gérants, l'enthousiasme et le dévouement des membres des comités de direction et des conseils de surveillance doivent déborder le cadre des organes dirigeants. De toute leur activité doit émaner cette force de rayonnement qui convaincra et entraînera tous les sociétaires. Alors, mais alors seulement, la coopérative Raiffeisen parviendra à exercer une activité optimale. L'épargne confiée a augmenté de 564 millions de francs, soit de 12,6 %, portant la somme totale des

fonds gérés par nos institutions à plus de 5 milliards de francs. L'amélioration est donc manifestement plus forte que celle exprimée par le seul élargissement des bilans. Elle est de 173 millions de francs (44 %) plus forte que celle enregistrée l'année précédente. Cette réjouissante progression est due à la situation favorable de tous les secteurs de notre économie, notamment de l'agriculture. Le commerce et l'artisanat y ont également participé. Il convient d'ajouter aussi que l'accroissement sensible des revenus des salariés n'a pas manqué de porter ses fruits non plus. Économe, par tempérament et par tradition, le Suisse ressent tout naturellement le besoin d'arrondir ses réserves, dans la mesure des moyens dont il dispose. Une partie de l'augmentation de ce capital épargné, dont il est difficile d'estimer le pourcentage exact, a été provoquée par le renchérissement constant. Cette part ne devrait toutefois pas dépasser le 10 %, ce qui nous permet de constater avec satisfaction, qu'en dépit de l'érosion de notre monnaie, l'esprit d'épargne du peuple suisse n'a pas fléchi. Dans ce domaine, il reste toujours à l'avant-garde. Nous ne saurions toutefois ignorer l'inquiétude qui s'empare de cercles toujours plus étendus de notre population et qui se traduit par la question suivante, qui nous est fréquemment posée : « A notre époque de dépréciation galopante de la monnaie, l'épargne a-t-elle encore un sens ? » Question fort compréhensible, si l'on compare le rendement annuel de l'épargne, qui oscille entre 4 et 5 %, au taux de la perte de valeur de notre franc, de l'ordre de 6 à 7 % par an.

En plus de la valeur éducative de la renonciation volontaire à l'utilisation d'une partie des biens de consommation à notre disposition, la constitution de réserves est l'expression d'une qualité inhérente à la nature de l'homme, une mesure indispensable à la conservation de son existence, en quelque sorte une garantie de survie. Nos propres expériences de tous les jours, nous ont appris, à nous Suisses, que seuls l'assiduité au travail et l'esprit de prévoyance engendrent la confiance et le succès. Un fléchissement de l'esprit d'épargne ne serait donc pas une réponse valable et raisonnable à la question posée, bien au contraire. Une telle évolution accélérerait encore la dépréciation de notre franc, et entraînerait à sa suite une nouvelle extension de la demande en biens de consommation, élargissant ainsi toujours plus le fossé qui existe déjà entre l'offre et la demande. Le résultat serait un nouveau renchérissement de ces biens.

Dans la recherche du sens que l'épargne peut encore avoir de nos jours, n'oublions pas le bien précieux qu'est la liberté de la personne humaine. A un fléchissement de l'esprit de prévoyance individuel correspondra inexorablement un élargissement du cercle de ceux qui n'économiseront plus, obligeant l'Etat à augmenter sensiblement sa contribution à la consolidation de ses institutions sociales, telles que l'AVS, l'assurance maladie obligatoire, éventuellement, plus tard, même l'assurance couvrant les frais de décès. Il en arriverait ainsi à fournir tout ce dont nous avons besoin pour naître, vivre et mourir, moyennant toutefois la promulgation d'ordonnances et de lois réglant notre manière de vivre. Nous avons le devoir de faire tout ce qui est en notre pouvoir afin d'écar-

ter le danger d'étatisation de la vie humaine qui plane incontestablement sur nos têtes, si nous voulons assurer à notre peuple un avenir dans la liberté et la dignité. Avec ses 1150 Caisses locales, qui exercent toutes une activité féconde jusque dans les vallées et les villages les plus reculés de nos montagnes, en offrant la possibilité de placer l'épargne populaire, notre mouvement indique la voie à suivre et apporte une contribution précieuse au maintien de l'esprit d'épargne et, par lui, d'une économie saine au service de la liberté de la personne humaine. Des 564 millions de francs de nouveaux dépôts confiés aux



M. Arnold Edelmann, docteur en droit, directeur de l'Office de révision, dresse le bilan de l'activité déployée en 1971 par le mouvement raiffeiseniste suisse.

Caisses de crédit mutuel, 375 millions, ou 66,5 %, ont été octroyés en prêts et crédits, 179 millions de francs (33,5 %) ont servi au renforcement de la liquidité, sous forme d'avoirs en caisse et sur compte de chèques postaux, de comptes à vue ou à terme à la Caisse centrale. Durant l'exercice passé en revue les prêts et crédits ont augmenté de 10 % pour atteindre la somme de 4120 millions de francs, dont 116 millions de petits crédits (progression 4,67 %). Lors de l'octroi de petits prêts et crédits aux familles nombreuses, qui ont momentanément de la peine à joindre les deux bouts, ou d'avances destinées à l'acquisition de machines artisanales, etc., il convient de ne pas oublier qu'il s'agit d'opérations qui doivent être examinées sous l'angle de considérations d'ordre personnel, social et économique. Les avances à but social et les crédits de consommation ne seront accordés que s'ils répondent à un véritable besoin et seulement dans la mesure où ils ne seront pas une cause de surendettement, donc d'amoindrissement de la situation des requérants. La propagande en faveur de crédits que l'on obtient sans grandes difficultés ainsi que la vulgarisation du prépaiement d'un ou de deux revenus mensuels sur les comptes salaires ne sont guère l'expression d'une saine compréhension de la nécessité de mesures conjoncturelles. A une

époque de prospérité, que l'on cherche à freiner par l'engagement d'importants moyens financiers de l'Etat, les avances sur des salaires déjà appréciables en soi n'ont guère de sens et poussent plutôt à la dépense. Au chapitre des prêts et crédits des Caisses affiliées, les hypothèques constituent le poste le plus important, bien que leur part, dans le total du bilan, ait régressé de 59,9 à 58,5 %. En chiffres absolus, il a augmenté l'an dernier de 267 millions de francs, ou de 9,24 %, proportion qui se meut, pour l'ensemble des Caisses, dans le cadre des prescriptions concernant la limitation du crédit fixée dans la convention passée entre les banques et la Banque nationale suisse. Les crédits en compte courant n'ont progressé que de 31,5 millions de francs ou de 9,46 %. Ils s'élèvent à 365 millions de francs, dont 258 millions de crédits de construction répartis sur 3733 comptes. 2108 crédits (57 %) ont été affectés à la construction de maisons familiales. Au cours des dernières années, le mouvement raiffeiseniste a régulièrement financé le cinquième des maisons familiales nouvellement construites dans notre pays. Du point de vue politique et social, la réalisation du désir de posséder un propre chez-soi est grandement souhaitable. De vastes campagnes de propagande en faveur de nouvelles méthodes de financement de la propriété immobilière ont été lancées ces derniers temps. Leur originalité réside principalement dans la présentation de formules publicitaires inédites. Au gré de la conception des bailleurs de fonds, la limite de charges préconisée de 90 % de l'estimation de la banque ne doit guère s'écarter de celle de 80 à 85 % du coût total de la construction admise jusqu'ici. Si l'on ajoute que le revenu des requérants doit, dans la règle, être supérieur à 40 000 francs, le cercle des emprunteurs « idéaux » sera relativement modeste, dans les contrées rurales notamment. Par contre, on trouvera certainement dans nos Caisses Raiffeisen, dont l'activité s'exerce de façon prépondérante dans ces milieux, des groupes mieux garnis d'emprunteurs idéaux. Bien que disposant de revenus inférieurs à la limite précitée, ils n'en seront pas moins reconnaissants de l'appui qui leur est ainsi accordé sous forme de crédit.

Ainsi, grâce aux Caisses de crédit mutuel, les personnes économiquement moins aisées peuvent encore songer à l'acquisition d'un chez soi. Tenant compte de leur situation particulière et avec le concours de la Coopérative de cautionnement, nos institutions accordent des prêts hypothécaires allant jusqu'au 80-85 % du devis total des nouvelles constructions. Suivant les cas, la Coopérative de cautionnement accepte même de dépasser cette limite, lorsque le débiteur peut prouver que ses économies ont été partiellement affectées à l'éducation ou à la formation de ses enfants, au soutien de parents ou à des investissements dans son entreprise.

Le poste « Crédits aux communes » affiche une augmentation supérieure à la hausse moyenne des bilans puisqu'il s'est élargi de 17 %. A fin 1971, ces avances s'élevaient à 486 millions de francs, en progression de 71 millions. Au cours des années, les besoins de crédit des communes et des cantons se sont accrues de notable façon.

En ce qui concerne le mouvement raiffeiseniste suisse, le rendement de l'exercice



1971 peut encore être qualifié de satisfaisant. En 1970, le bénéfice net versé au fonds de réserve accusait, comparativement à l'année précédente, une progression de 13,69 %. En 1971, cette moyenne a rétrogradé à 10,67 %, ce qui revient à dire que l'amélioration du bénéfice n'a pas suivi le rythme de la croissance du bilan.

Proportionnellement, l'augmentation des recettes d'intérêts a été inférieure à celle des charges. Il est fort probable que la situation dans ce secteur ne pourra pas encore être redressée en 1972. La concurrence toujours plus aiguë dans le domaine du crédit a provoqué la réduction de certains taux débiteurs au cours du premier semestre de l'exercice 1971.

En ce qui concerne nos Caisses, le 63 % des hypothèques, soit 2 milliards de francs en chiffre rond, est placé à 5 ¼ % ou à un taux inférieur, tandis que pour le 86 % des avoirs en caisse d'épargne il est bonifié un taux de 4 ¼ %. Les stocks d'obligations à taux relativement élevés sont encore importants. Après une baisse passagère au cours du dernier semestre de l'an dernier et du premier trimestre de cette année, une nouvelle tendance à la hausse est manifeste dans ce secteur. Nos Caisses devront donc revoir attentivement leurs calculs au moment de la fixation de nouvelles conditions d'intérêts. Car, conformément aux dispositions légales, elles doivent veiller à ce que l'alimentation régulière des fonds propres aille toujours de pair avec les réjouissantes augmentations des dépôts confiés.

Les frais généraux, dans les Caisses Raiffeisen aussi, accusent une tendance à la hausse. Les problèmes de personnel causent également de gros soucis aux dirigeants de certaines institutions, qui ont aujourd'hui de la peine à trouver un gérant à temps complet ou même un caissier exerçant accessoirement ses fonctions. C'est pourquoi il est de toute importance de former à temps un caissier suppléant qui soit en mesure, au besoin, d'assurer au moins le remplacement du titulaire du poste. Cette remarque vaut tout particulièrement pour les Caisses gérées accessoirement. Nous avons dû réduire le nombre de remplacements que nous assumions jusqu'ici en cas de maladie ou de service militaire des caissiers exerçant leurs fonctions à plein temps. Les difficultés que nous rencontrons dans le recrutement du personnel de révision, qui seul peut entrer en ligne de compte pour ce travail, ne nous permet malheureusement plus de donner suite à toutes les demandes qui nous parviennent. La pénurie de personnel nous oblige également à réduire le nombre de tâches que nous aimerions assumer dans l'intérêt des Caisses. Je songe ici tout spécialement aux cours de formation et d'instruction. Notre première et grande mission réside dans l'accomplissement de notre mandat fiduciaire et de révision. C'est pourquoi je me vois dans l'obligation de vous prier, dans vos requêtes, de bien vouloir tenir compte de cette situation, fort peu réjouissante, je le reconnais.

Les comptes d'exploitation sont grevés de charges d'amortissement toujours plus élevées. En ce qui concerne le déroulement des opérations bancaires, les exigences de la clientèle vont en augmentant sans cesse. L'installation de locaux appropriés et les inévitables progrès de la mécanisation imposent

des investissements plus nombreux et plus importants. Par ailleurs, la réelle nécessité de décharger aussi bien les fonctionnaires à temps complet que les caissiers exerçant leurs fonctions accessoirement d'une part des travaux de la comptabilité manuelle, nous a obligés d'envisager l'installation d'un centre mécanographique à l'intention des coopératives affiliées. Au terme de recherches et d'enquêtes approfondies et à notre demande, plus de 200 institutions ont déclaré s'intéresser au système proposé. L'organisation de détail ayant été mise au point, en collaboration avec l'une des premières maisons spécialisées en la matière, nous pourrions à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1973, appliquer la nouvelle formule pour le chapitre de l'épargne, pour débiter. Toutes les Caisses affiliées recevront prochainement une circulaire avec toutes les indications utiles concernant le genre de comptabilité choisie et le coût de l'opération. Elles pourront ensuite se prononcer en toute connaissance de cause sur une affiliation éventuelle à ce centre comptable.

Cette étude fut longue et laborieuse et je vous sais gré de la patience et de la compréhension dont vous avez fait preuve en l'occurrence. Mais, nous avons tenu à procéder à un examen minutieux des diverses possibilités offertes, afin de pouvoir porter notre choix sur la meilleure et, pécuniairement parlant, la plus avantageuse formule. En matière de comptabilité, il est toujours très difficile de réduire tous les désirs et tous les vœux au même dénominateur.

Les bilans des Caisses Raiffeisen suisses sont intacts. Malheureusement, dans une Caisse vaudoise nous avons, après le décès

du gérant, découvert d'importantes malversations portant sur près d'un demi-million de francs. Ce montant a été pris en charge par l'Union suisse, de sorte que nous pouvons déclarer que le bilan de cette coopérative aussi est intact.

A la demande des services techniques du Département politique fédéral, les conseils d'administration et de surveillance ont l'an dernier pris la décision d'apporter l'aide matérielle et l'appui moral à la fondation et au développement d'un mouvement Raiffeisen d'épargne et de crédit au Ruanda, pays en voie de développement, dont la Suisse s'occupe tout particulièrement. En ce qui concerne l'organisation à créer aussi bien chez nous qu'au Ruanda, nous tenons à former des gens de ce pays qui, en étroite collaboration avec nous et sous notre patronat, seront par la suite capable d'en assumer la direction. Nous croyons remplir ainsi un devoir de solidarité qui répond bien aux exigences de notre temps, et qui, nous l'espérons, nous portera bonheur.

Je tiens, enfin, à remercier les gérantes et les gérants, les collaborateurs au sein des comités de direction et des conseils de surveillance, les membres des comités des Fédérations, des conseils d'administration et de surveillance de l'Union suisse de leur travail et de l'appui qu'ils nous accordent toujours si généreusement. Convaincu de pouvoir à l'avenir encore compter sur cet excellent esprit de coopération et de collaboration, je forme le vœu que les Caisses affiliées ainsi que le mouvement Raiffeisen suisse tout entier puissent, cette année encore, déployer une fructueuse et bienfaisante activité.

## Présentation des comptes annuels de 1971 et rapport sur l'activité de la Caisse centrale

Le directeur de la Caisse centrale *M. Joseph Roos*, commente maintenant les résultats d'un exercice animé et fructueux.

Messieurs les délégués,  
Messieurs les invités,  
Mesdames, Messieurs,

1971 fut une année mouvementée dans le secteur financier. Au cours du premier semestre, l'apport de capitaux s'est avéré moyen, durant le deuxième semestre, en revanche, il a été extraordinairement élevé. Avant d'aborder le commentaire du bilan, je me permets de vous rappeler les événements décisifs suivants :

9 juin 1971

Réévaluation du franc suisse de 7 % environ; afflux de dollars.

18 décembre 1971

Fixation de nouvelles parités monétaires, ce qui représenta pour nous une nouvelle réévaluation du franc.

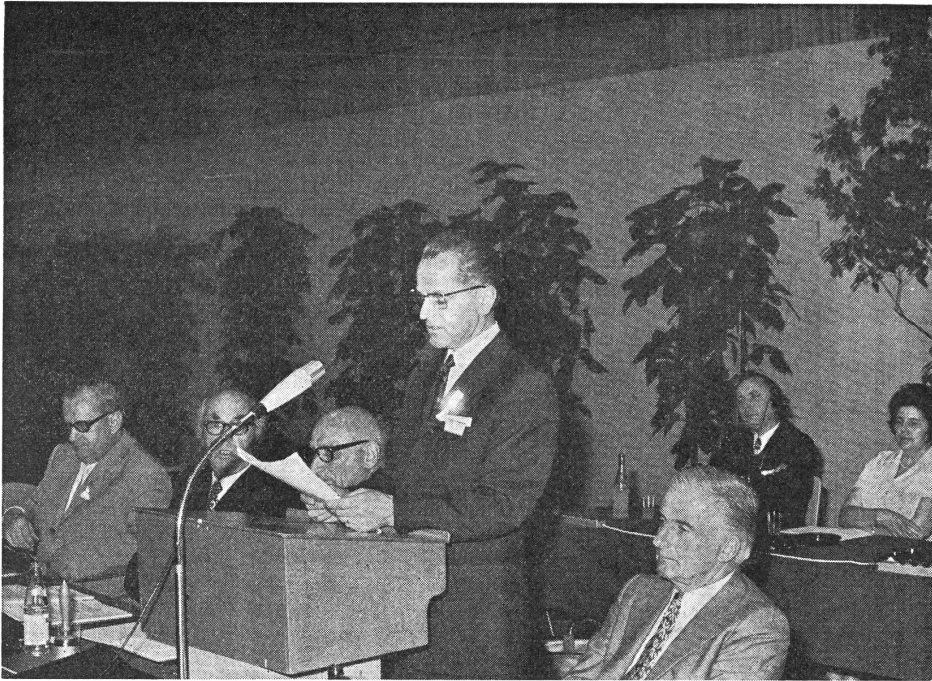
Arrivée massive de capitaux étrangers qui exercèrent une forte pression sur les taux des placements à court terme, ranimant le spectre angoissant de l'inflation, encourageant la fuite des capitaux vers les biens réels, engendrant par là même une très forte demande de crédit.

La somme du bilan de la Caisse centrale enregistre un accroissement record, tant en valeur absolue qu'en valeur relative; elle s'est élargie de 179 millions ou de 17,2 % et atteindra bientôt 1 ¼ milliard de francs. Notre satisfaction face à cette réjouissante évolution est quelque peu tempérée si l'on songe que de cet accroissement de 17,2 % presque un tiers, (6,6 %) est imputable au renchérissement.

Je ne désire pas commenter dans le détail chaque poste du bilan, mais simplement relever les changements importants et dégager les tendances futures. Par conséquent, je ne parlerai pas des disponibilités (*caisse, compte de virements et compte de chèques postaux, coupons et avoirs en banque à vue.*)

Les avoirs en banque à terme ont augmenté de 34,5 millions de francs. En janvier 1972, ils ont à nouveau progressé de près de 100 millions. Cette abondante liquidité n'a malheureusement pas manqué d'engendrer des répercussions défavorables sur les taux servis à ces placements, ce que nous avons particulièrement ressenti. L'on calcule aisément le manque à gagner que nous subissons si l'on sait que sur un montant moyen de 200 millions nous perdons 2 %.

Nos avoirs en banque sont en premier lieu destinés à honorer les importantes promesses de crédit envers des Caisses affiliées, des



M. Joseph Roos, directeur de la Caisse centrale, rapporte sur l'intense activité déployée par son Département durant l'exercice passé en revue.

communes et des particuliers. Ils servent également de réserve de liquidité. Nous nous en tenons à la méthode éprouvée qui consiste à tenir immédiatement à disposition les fonds nécessaires à l'utilisation future des prêts et crédits accordés. Nous ne sommes ainsi jamais à court de liquidité, même si le flux des dépôts devait cesser brusquement. Grâce aux importants dépôts du public, les Caisses affiliées ont remboursé, en 1971, une grande partie de leurs crédits, si bien que le poste « *Avances aux Caisses affiliées* » s'est résorbé de 55,8 millions à 34,5 millions de francs. Seuls 213 000 francs ne sont pas couverts. Bien que nous leur accordons d'importants crédits temporaires en blanc, cette possibilité n'est que très peu utilisée. Avant d'octroyer un prêt, les Caisses requièrent pour toute sûreté la promesse de crédit de la Caisse centrale; elles s'efforcent cependant, dans la mesure du possible, de faire face à leurs engagements par leurs propres moyens. Il en va de même pour les avances concédées sur les avoirs à terme. Les Caisses affiliées ne sauront jamais assez apprécier les services que nous leur rendons en mettant ainsi ces crédits à leur disposition.

*Les effets de change, comptes courants débiteurs de même que les avances et prêts à terme* n'ont que très peu varié.

*Les avances en comptes courants et prêts à des corporations* de droit public ont augmenté de 33,2 millions et s'élèvent maintenant à 223,4 millions de francs. Cette catégorie de prêts note un élargissement plus fort que celle des prêts hypothécaires. Depuis 1963, ils ont quintuplé alors que les prêts hypothécaires ont à peine doublé. Cette évolution montre l'énorme besoin de crédit de nos communes. Bénéficiant d'une amélioration de 22,9 millions, les *placements hypothécaires* figurent au bilan par 261,8 millions de francs. Nous avons repris des hypothèques aux Caisses pour 13 millions et nous leur en avons rétrocédé pour 7 millions de francs. Nous apprécions beaucoup lorsque

les Caisses, pour pallier des difficultés de trésorerie durables, nous transfèrent des hypothèques. Nous sommes ainsi à même de jouer le rôle d'office de compensation monétaire et d'avancer des fonds aux Caisses sans qu'il en résulte pour ces dernières l'obligation de faire figurer ce poste dans leur bilan.

*Le portefeuille des titres* révèle l'accroissement record de 100,8 millions de francs. C'est le mouvement le plus important enregistré à l'actif de notre bilan. Un tel montant n'a jamais été atteint dans l'histoire de l'Union. Parmi les obligations achetées en 1971, 32 millions arrivent à échéance à fin 1974. Comme nous l'avons déjà relevé, les rentrées d'argent frais ont été particulièrement fortes durant le deuxième semestre, ce qui entraîna certaines difficultés de placement. Les Caisses n'ont eu qu'un besoin assez faible de capitaux, alors que les autres demandes de fonds étaient soumises aux restrictions découlant de l'accord passé avec la Banque nationale. Nous fûmes ainsi obligés de procéder à l'achat de titres qui représentent maintenant 35,2 % de la somme du bilan. Par rapport à la somme du bilan de 1 ¼ milliard, le volume du portefeuille est trop élevé. Il convient cependant de le comparer au bilan global de toute l'organisation, qui atteint 5 ½ milliards de francs. La proportion est alors ramenée à 7,8 %, ce qui est encore relativement considérable. En cas de pénurie de liquidité, nous pourrions rapidement réaliser un poste important de papiers-valeurs à court terme.

Le poste « *Immeubles* » reste inchangé. Celui des « *autres immeubles* », y compris le terrain à bâtir, a été amorti de 500 000 francs. Le solde de 400 000 francs figurant au bilan représente la valeur comptable du bâtiment sis à la « *Vadianstrasse 15* » qui jouxte notre nouvelle construction et qui fut acquis en 1966. Le terrain qui a pratiquement coûté 2 millions de francs est maintenant complètement amorti.

*La construction du nouveau bâtiment* progresse. Les nombreux travaux d'aménagement battent leur plein. Nous posséderons ainsi un complexe administratif bien conçu et rationnel qui devrait être prêt au printemps 1973.

Dans les « *autres actifs* », qui atteignent 18,7 millions de francs, sont compris 5,7 millions de francs de frais de construction du nouveau bâtiment. Les 13,6 millions restants se composent essentiellement des intérêts courus.

L'accroissement des *avoirs à vue des Caisses affiliées* de 209 millions à 280 millions de francs n'a commencé qu'en septembre. En 1969, 1970 et jusqu'en août 1971, ce poste était resté stable. Les Caisses placent si possible leur argent à terme afin de bénéficier d'un rendement plus rémunérateur. *Les avoirs à terme des Caisses affiliées* se sont accrus de 93,3 millions de francs et atteignent la somme respectable de 783,4 millions. Pour l'année 1971, les avoirs à terme et à vue des Caisses affiliées ont dépassé la limite du milliard. Les avoirs à terme bénéficiaient au 31 décembre 1971 d'un taux moyen de 4,909 %, contre 4,746 % en 1970. Le léger accroissement de 0,154 % nous a coûté 1,1 million de francs d'intérêts supplémentaires. Si l'on compare cette différence avec notre marge de gain, vous comprendrez que nous devons calculer « au plus juste » et quelles seraient les conséquences d'une mauvaise politique de taux.

Les changements intervenus dans les *fonds confiés* sont insignifiants. Si les comptes courants ont régressé, les dépôts d'épargne et les obligations de caisse enregistrent en revanche une évolution satisfaisante.

Les « *autres passifs* » se sont accrus de 11,5 millions. Après la réorganisation du plan comptable, ils comprennent l'intérêt alloué aux parts sociales, un fonds pour la construction de 3 millions de francs, ainsi que différentes réserves et les intérêts courus.

En raison de l'accroissement considérable de nos engagements, nous nous sommes vus contraints d'augmenter notre capital social de 7 millions de francs. Au cours des années précédentes, l'élargissement avait été d'environ 50 % plus faible.

Ensuite de la forte augmentation des actifs et des passifs et en raison du renchérissement général, tous les postes du compte de profits et pertes se sont également accrus. L'excédent du compte d'intérêts, c'est-à-dire la différence entre les intérêts actifs et passifs, est de 1 154 000 francs, alors que les charges ont augmenté, elles, de 867 000 francs. Le mobilier et les immeubles ont été amortis de 822 000 francs, soit en chiffre rond 200 000 francs de plus qu'en 1970. Les frais de révision non couverts par les Caisses sont de 261 000 francs plus élevés qu'en 1970 et atteignent pour l'exercice concerné le montant global de 1 424 000 francs. Compte tenu du report à nouveau, 3 010 000 francs restent à disposition de l'assemblée des délégués, soit 420 000 francs de plus qu'un an plus tôt.

*Le rendement des avoirs en banque à court terme* influe fortement sur le résultat du compte d'exploitation. En 1970, ces avoirs bénéficiaient de taux d'intérêts favorables ce qui nous avait permis de procéder à des amortissements importants à valoir sur le portefeuille des titres. En 1971, la situation s'est considérablement modifiée. Jusqu'à ces



derniers temps, des taux de 1/2 à 1 1/2 % étaient appliqués. Ce n'est que maintenant que l'on note une légère amélioration. Les taux d'intérêts servent sur les avoirs en banque à court terme influencent notre compte d'exploitation beaucoup plus fortement que ce n'est le cas pour les autres banques qui sont tenues de conserver des réserves de liquidité ne couvrant que leurs propres besoins, alors que nous devons assurer la liquidité de l'ensemble de l'organisation. En d'autres termes, dans notre bilan de 1 1/4 milliard de francs figurent des réserves de liquidité qui correspondent à celles d'une banque dont le bilan serait de 5 1/2 milliards de francs.

Permettez-moi, Mesdames, Messieurs, d'aborder maintenant le problème de l'intérêt bonifié aux Caisses. Dans ce contexte, je tiens aussi à vous démontrer que certains services de la Caisse centrale se concrétisent par des pertes d'intérêts alors qu'ils apportent aux Caisses affiliées des avantages substantiels.

La compensation monétaire joue un rôle capital. Les Caisses Raiffeisen peuvent déposer en tout temps et sans aucune limitation leurs liquidités excédentaires chez nous, même lorsque nous ne sommes pas en mesure de réinvestir immédiatement ces fonds confiés. Par ailleurs, nous plaçons des capitaux dans les circonscriptions coopératives de Caisses qui manquent de liquidité. La plupart de nos prêts, avances aux communes ou placements hypothécaires ont été répartis dans ce sens. Grâce au jeu de la compensation monétaire, il est possible aux petites Caisses locales d'accorder à leur clientèle des crédits substantiels. Les petites coopératives disposent ainsi de la capacité financière d'une banque importante. Cependant la compensation monétaire implique qu'une réserve importante de liquidité soit en tout temps disponible à la Caisse centrale.

Outre la compensation monétaire, je mentionnerai encore l'appui que nous offrons aux Caisses en matière de liquidité. De nombreuses Caisses octroient des crédits qui excèdent leur capacité financière après s'être préalablement assurées de notre appui. Il arrive également fréquemment que des retraits de dépôts importants mettent les Caisses dans une situation délicate. Avez-vous songé aux pertes d'intérêts que les Caisses auraient à supporter si elles devaient vieillir elles-mêmes au maintien de leur liqui-

dité, et à ce que signifie par ailleurs le fait de pouvoir compter en tout temps sur l'Union pour venir à bout de ces difficultés ?

Afin de réaliser un résultat équilibré, nous devons calculer consciencieusement, à l'avance, quels taux d'intérêts nous pouvons nous permettre de bonifier aux Caisses. Nous ne devons cependant jamais oublier que la Caisse centrale doit toujours présenter une situation matérielle saine et solide. Elle doit être en mesure de supporter des pertes, sans que l'organisation tout entière en subisse les conséquences. Les risques augmentent avec l'accroissement de la somme du bilan. C'est pourquoi il est nécessaire d'élargir également les réserves. Une banque sans de solides réserves ressemble à une ferme sans fleurs.

Sur la base de nos calculs et après avoir pris en considération les différentes charges spéciales que la Caisse centrale doit supporter, nous nous sommes malheureusement vus contraints d'abaisser le taux d'intérêt des avoirs à vue de 1 1/2 % à 1 %, ceci à partir du 1<sup>er</sup> juillet 1972.

De nombreuses Caisses profitent le plus possible des avantages offerts par l'Union. Au gré de leurs besoins, elles requièrent des avances à valoir sur leurs placements à terme, demandent l'octroi de crédits temporaires, nous cèdent des hypothèques à court ou à long terme ou nous adressent directement des demandes de crédit. Cette manière de procéder est judicieuse et nous l'apprécions. Si l'on examine leurs comptes annuels, on constate toujours que ces coopératives réalisent des bénéfices substantiels.

Cependant, il existe encore des Caisses affiliées qui n'utilisent pas pleinement cette possibilité offerte par la coopération. Je tiens à dire à leurs dirigeants : téléphonez-nous ou écrivez-nous lorsque vous avez un problème quelconque. La compréhension mutuelle permet bien souvent de trouver une solution. N'ayez aucune crainte des formalités. Nous nous efforçons de traiter les affaires le plus simplement et le plus correctement possible.

Mesdames et Messieurs,

Je tiens à conclure en adressant mes plus vifs remerciements à tous les responsables de nos Caisses affiliées pour leur agréable collaboration. Ma gratitude va également aux membres des organes supérieurs de l'Union ainsi qu'à tous les collaborateurs de la Centrale pour leur précieux soutien.

## Rapport et propositions du conseil de surveillance

Le président du conseil de surveillance, M. René Jacquod (Bramois) donne lecture, en français, du rapport de l'organe de contrôle que M. Rodolphe Hottinger présente ensuite immédiatement en allemand. Pour ce point de l'ordre du jour, la traduction simultanée est interrompue.

Conformément aux dispositions statutaires et légales, le conseil de surveillance, en collaboration avec la Fiduciaire *Revisa S.A.*, a procédé à la vérification des comptes de la Caisse centrale pour 1971. Il a aussi contrôlé l'activité de l'Office de révision.

Ayant accompli son mandat, il est en mesure de présenter le rapport que voici à l'as-

semblée des délégués de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel.

### Caisse centrale

Le bilan au 31 décembre 1971 s'élève à fr. 1 milliard 220 millions 433 287,31 contre fr. 1 milliard 41 millions 145 665,21 en 1970. L'augmentation est de fr. 179 millions 287 622,10 et constitue pour la Caisse centrale un nouveau record.

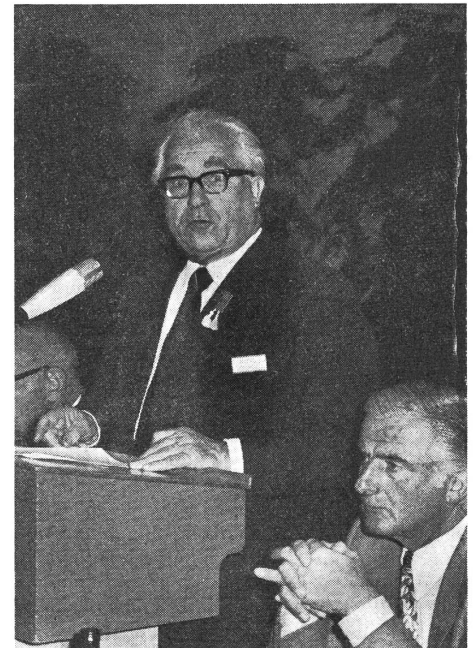
Les éléments de l'actif et du passif du bilan concordent avec les sommes de la comptabilité.

Les avoirs à terme et à vue des Caisses affiliées ont dépassé, pour la première fois, le milliard de francs. Le contrôle des actifs

nous a prouvé que les placements de fonds confiés à la Caisse centrale sont tous de premier ordre et offrent une totale sécurité aux déposants.

Le compte de profits et pertes, avec le solde reporté de 1970 et après les amortissements d'usage, boucle par un bénéfice de fr. 3 010 980,67 en augmentation de fr. 419 704,01 sur celui de l'année précédente.

Nos travaux de contrôle de fin d'année et nos inspections en cours d'exercice nous donnent l'assurance que le bilan et les comptes arrêtés au 31 décembre 1971 sont bien exacts.



M. René Jacquod (Bramois/VS), présente le rapport du conseil de surveillance qu'il préside.

### Office de révision

A l'occasion de nos contrôles, nous avons examiné de nombreux rapports de révision ainsi que l'exige l'article 20 des statuts de l'Union suisse. Ce contrôle nous a permis de nous renseigner sur l'activité de l'Office de révision.

Celle-ci devient, à cause du développement des bilans, de plus en plus astreignante, année après année. La pénurie de personnel qualifié rend cette tâche plus difficile encore.

Si l'on considère le nombre imposant des Caisses affiliées à l'Union suisse ainsi que l'augmentation constante des bilans, il faut reconnaître que l'Office de révision accomplit un travail de contrôle, d'information et d'instruction vraiment remarquable.

Cet office impose aux Caisses affiliées le respect absolu des dispositions légales et contrôle l'application fidèle des principes raiffeisenistes qui ont fait la force de notre mouvement et qui, à l'avenir encore, assureront son développement constant et harmonieux.

Les rapports de révision révèlent le sérieux du travail de contrôle de l'Office central. Ils nous prouvent aussi que les dirigeants des Caisses locales font de réels efforts pour donner suite aux observations, injonctions et directives des réviseurs.

## Propositions

Nous basant sur les contrôles opérés, nous invitons l'assemblée des délégués à voter les résolutions suivantes :

1. Le bilan et le compte de profits et pertes arrêtés au 31 décembre 1971 sont approuvés et décharge en est donnée aux organes responsables.
2. L'excédent du compte d'exploitation, conformément aux propositions du conseil d'administration, est réparti comme suit :
  - a) versement d'un intérêt de 5 % aux parts sociales de  
fr. 34 000 000.— . fr. 1 700 000.—
  - b) versement au fonds de réserves . . . fr. 1 200 000.—
  - c) report à compte nouveau . . . fr. 110 980.67Au total . . . fr. 3 010 980.67
3. Des remerciements sont adressés au conseil d'administration, aux directeurs, aux

## Elections statutaires des organes supérieurs de l'Union

Le mandat quadriennal des conseils d'administration et de surveillance prend fin aujourd'hui. Il appartient à l'assemblée des délégués de nommer ces deux organes ainsi que leurs présidents pour la nouvelle période administrative de 1972-1976.

M. Paul Schib, président, reprend la direction des débats.

Nous sommes parvenus au terme de la période administrative de quatre ans prévue par les statuts de l'Union, paragraphes 16 et 19. Durant ces quatre années, les organes précités ont dû assumer de nombreuses tâches importantes et décisives pour le développement futur de notre mouvement. Grâce à une collaboration harmonieuse entre les conseils supérieurs et la direction, nous espérons que les affaires traitées et les décisions prises l'auront été pour le plus grand bien de l'organisation. Je ne saurais achever mon mandat sans adresser à tous mes collaborateurs du conseil d'administration ainsi qu'aux membres du conseil de surveillance mes plus vifs remerciements pour leur soutien. J'exprime aussi toute ma gratitude à Messieurs les directeurs ainsi qu'à vous tous, Mesdames et Messieurs les délégués, qui nous avez accordé votre confiance.

Conformément au § 14 des statuts de l'Union, les élections et les votations ont lieu à main levée et à la majorité des voix, à moins que le cinquième des membres présents ne demande le vote au bulletin secret. C'est pourquoi je demande d'abord si quelqu'un suggère de procéder aux élections par vote secret.

Tel ne semble pas être le cas.

Nous passons alors en premier lieu à l'élection du conseil d'administration.

### a) Election du conseil d'administration et de son président

Des quatorze membres que compte le conseil d'administration quatre doivent être remplacés : M. Eugster pour cause de décès, MM. Jean Bloetzer, directeur, Viège, Fritz

employés de l'Office de revision et de la Caisse centrale pour le travail consciencieux et efficace qu'ils ont fourni et pour les résultats intéressants obtenus durant l'année 1971.

## Approbation des comptes annuels de la Caisse centrale

**La discussion sur les comptes annuels ainsi que sur les rapports des deux directeurs et sur les propositions du conseil de surveillance est ouverte.**

**Elle n'est pas utilisée.**

**M. R. Hottinger passe au vote.**

**A l'unanimité, l'assemblée accepte les différents rapports présentés et adopte les résolutions concernant l'approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 1971, avec répartition du bénéfice, telles qu'elles sont proposées par le conseil de surveillance.**

Muller, gérant, Unterlangenegg et Joseph Rivollet, président, Choulex, qui renoncent à une réélection. Je profite de l'occasion pour témoigner aux trois démissionnaires toute notre reconnaissance pour leur collaboration active et leur appui combien apprécié en toute circonstance.

M. Bloetzer, qui a assuré durant trente ans la présidence de la fédération du Haut-Valais, fonction dont il s'est également démis, avait été nommé au conseil d'administration de l'Union en 1957. En tant que professeur et directeur de l'école d'agriculture de Viège, il a rendu de précieux services et a enrichi nos séances de ses connaissances exceptionnelles et de ses nombreuses expériences. Nous lui témoignons ici toute notre reconnaissance.

M. Fritz Muller gère depuis quarante ans déjà la Caisse d'Unterlangenegg. Il a également été membre, plusieurs années durant, du comité de la fédération bernoise des Caisses de crédit mutuel. Les expériences accumulées au cours des décennies en sa qualité de gérant nous ont toujours été d'un précieux secours. Sa nomination au sein des conseils supérieurs de l'Union avait eu lieu en 1961.

Je remercie également de tout cœur notre représentant genevois, M. Joseph Rivollet, président de la Caisse de Choulex, dont l'élection au conseil d'administration remonte à 1965.

Il nous est pénible de prendre congé de ces trois collègues, à la collaboration desquels nous ne fîmes jamais appel en vain. Pour leur exprimer la reconnaissance du mouvement Raiffeisen suisse, nous nous faisons un plaisir de leur remettre une pendule d'officier qui leur rappellera non seulement les heures d'activité mais encore celles que nous avons passées joyeusement ensemble.

Visiblement émus et aux applaudissements de l'assemblée, les trois démissionnaires prennent possession du cadeau que leur remet une gracieuse fillette que l'on reverra encore au cours de la soirée, dans le rang

des lauréats du concours olympique « Munich 1972 ».

Puis, le président P. Schib enchaîne :

Les dix autres membres du conseil d'administration acceptent un renouvellement de leur mandat. Il s'agit de MM.

Pierre Urfer, médecin-vétérinaire

Jules Birrer, conseiller national

Willy Blanc, instituteur retraité

Alfred Burdet, député

Plinio Ceppi, professeur

Silvain Nussbaumer, conseiller d'Etat

Robert Reimann, conseiller aux Etats

Albin Simon, sous-directeur

Paul Vogt, ancien syndic

Paul Schib, ancien conseiller national, président.

Le conseil d'administration propose la réélection de ces dix membres. Il s'est occupé de la question du remplacement des membres décédés ou démissionnaires. Ces préparatifs ont eu lieu lors d'entretiens et de séances avec les comités des fédérations régionales concernées. Nous vous avons fait connaître les différents candidats par le truchement de notre organe de presse. Dans l'ordre alphabétique, il s'agit de MM. :

Edmond Desbaillets, né en 1921, vice-président de la Caisse de Satigny et membre du comité de la fédération genevoise. M. Desbaillets est agriculteur et vigneron.

Ernest Neuenschwander, né en 1927, ing. agr. EPF, président de la Caisse de Bowil, chef de section Ia au Service de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique, vice-président de la fédération bernoise des Caisses Raiffeisen.

Albert Schwendimann, né en 1927, gérant de la Caisse d'Andwil, président de la fédération saint-galloise des Caisses Raiffeisen, syndic, député, juge au tribunal de district.

Gion Clau Vincenz, conseiller aux Etats, né en 1921, gérant du dépôt VOLG de Landquart, président de l'Union des paysans du canton des Grisons, membre du comité de la Caisse de crédit de ce canton, membre de la Caisse Raiffeisen d'Andiast.

Nous sommes persuadés que ces quatre messieurs seront des collaborateurs particulièrement précieux pour notre conseil d'administration. Nous vous recommandons une élection unanime.

Faites-vous d'autres propositions ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons par conséquent au vote.

*Les délégués s'étant prononcés pour une votation globale, les dix membres sortants d'abord, puis les quatre candidats présentés par les conseils centraux sont élus à l'unanimité.*

M. Schib, président, poursuit :

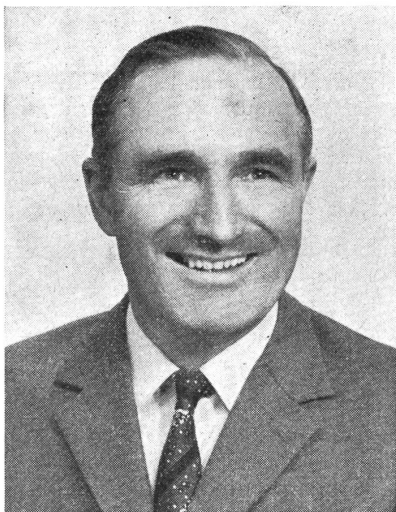
Vous avez élu à l'unanimité les candidats proposés. Je vous remercie de cette marque de confiance et je félicite spécialement les quatre nouveaux membres et leur souhaite une cordiale bienvenue au sein du conseil d'administration. Nous espérons pouvoir compter sur leur précieuse collaboration.

Nous devons procéder maintenant à l'élection du président du conseil d'administration. Je prie un membre de la commission de direc-



# Les nouveaux membres des conseils supérieurs de l'Union suisse

## Conseil d'administration



*M. Edmond Desbaillets, Satigny/GE*



*M. Ernest Neuenschwander, Bowil/BE*



*M. Albert Schwendimann, Andwil/SG*



*M. Gion Clau Vincenz, Andiast/GR*

## Conseil de surveillance



*M. Franz Brühlhart, Ueberstorf/FR*



*M. Othmar Julen, Zermatt/VS*

tion, M. Vogt, ancien syndic de Güttingen, de procéder à l'opération.

M. Vogt : Depuis quatre ans, M. Paul Schib exerce avec compétence son mandat de président du conseil d'administration et de président de l'Union. Je tiens au nom de tous les membres des organes dirigeants de l'Union, de la direction ainsi qu'également au nom de toutes les Caisses de crédit mutuel affiliées à le remercier de l'intense et excellente activité qu'il a déployée à la tête du mouvement. Nous sommes heureux que M. Paul Schib accepte la reconduction de son mandat pour une nouvelle période de quatre ans et espérons vivement que vous lui témoignerez la confiance qu'il mérite. J'ouvre néanmoins la discussion. Avez-vous d'autres propositions à faire ?

Ce n'est pas le cas.

Nous passons à la votation.

Les délégués qui sont d'accord de réélire M. Paul Schib, président du conseil d'administration et, par conséquent de l'Union, sont priés de le témoigner par un lever de main.

*A l'unanimité, M. Schib est confirmé dans ses fonctions de président.*

M. Vogt félicite le président Schib de la confiance dont il est l'objet et qui sera une excellente base pour son activité future.

Ce dernier remercie les délégués et reprend sa place au micro.

#### b) Election du conseil de surveillance et de son président

Conformément aux statuts, le conseil de surveillance doit être composé de cinq membres. Deux membres ont demandé à se retirer. Il s'agit de MM. :

Rodolphe Hottinger, Wädenswil, et Mathias Werder, Mörschwil.

M. Rodolphe Hottinger, ancien gérant du sanatorium zurichois de Davos, président depuis de nombreuses années de la Caisse de Davos-Frauenkirch, membre du comité de la Fédération des Grisons qu'il a présidée durant plusieurs années, avait été élu membre du conseil de surveillance en 1962. Cette fonction convenait particulièrement bien à ses capacités.

M. Mathias Werder avait déjà été le promoteur de la fondation de plusieurs Caisses Raiffeisen dans le canton d'Argovie. En 1952, il reprenait la gérance de celle de Mörschwil SG. Il est depuis plusieurs années membre et vice-président du comité de la fédération saint-galloise des Caisses de crédit mutuel. De par sa formation de gérant, il était également particulièrement qualifié pour les tâches du conseil de surveillance, organe dont il fut appelé à faire partie en 1962.

Au nom des organes supérieurs de l'Union et certainement en votre nom à tous, je tiens à témoigner aux deux démissionnaires toute notre sincère gratitude pour leur activité en tant que membres du conseil de surveillance. Je me fais un plaisir de leur remettre également une pendule d'officier afin qu'ils conservent un souvenir durable de leur passage au sein des comités de l'Union suisse.

A ce moment précis, notre « lauréate » offre à M. Hottinger le cadeau qui lui est destiné. Celui de M. Werder, en ce moment à l'étranger, lui sera remis ultérieurement.

Et M. Schib reprend :

Les trois autres membres du conseil de surveillance, à savoir :

MM. René Jacquod, secrétaire syndical  
Albert Ackermann, maire  
Alfred Gubler, président de bourgeoisie

acceptent un renouvellement de leur mandat. Nous vous proposons de confirmer cette réélection.

En remplacement des deux démissionnaires, nous vous proposons les deux candidats suivants :

M. Franz Brüllhart, né en 1922, gérant de la Caisse d'Uebersdorf FR, président de la fédération de Fribourg allemand, membre de l'organe de contrôle de la Coopérative de cautionnement de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, président de commune et député.

M. Othmar Julen, né en 1912, gérant de la Caisse Raiffeisen de Zermatt, membre du comité de la fédération du Haut-Valais, syndic, hôtelier.

La discussion concernant ces propositions est ouverte.

*La parole n'étant pas demandée, les délégués confirment tout d'abord à l'unanimité le mandat des trois membres sortants, puis acclament les deux nouveaux candidats présentés par les conseils supérieurs.*

Toujours sur la brèche, M. Schib déclare :

Je vous remercie également de ce vote unanime. Je félicite tous les membres du conseil de surveillance de la confiance qui leur est ainsi témoignée.

Nous passons maintenant à l'élection du président du conseil de surveillance.

## La soirée récréative

En dépit de l'attrait exercé par le grand derby national que fut la finale du championnat de football opposant, à peu près à la même heure, au stade Saint-Jacques, le club de la ville du Congrès à celui du baron zurichois du cigare, la spacieuse salle du bâtiment de la Foire suisse était de nouveau bien garnie, lorsqu'à 20 h. 45 précises fut



*Dans le petit cagibi, flanqué à la droite de la tribune, MM. Georges Vuilleumier (à gauche) et Giacomo Pellandini, réviseurs, ont assumé avec brio la traduction simultanée des débats en français et en italien.*

M. René Jacquod a jusqu'ici rempli son mandat avec toute la compétence voulue. Nous nous réjouissons qu'il accepte une réélection pour une nouvelle période de quatre ans. Nous vous recommandons sa nomination. Je tiens néanmoins à demander si la discussion est désirée et si une autre proposition est faite ?

Ce n'est pas le cas.

Les délégués qui acceptent de réélire M. René Jacquod en tant que président du conseil de surveillance sont priés de le manifester par un lever de main.

*Ici également, l'unanimité se fait en faveur de la confirmation de M. René Jacquod dans ses fonctions de président du conseil de surveillance de l'Union suisse.*

Et l'on arrive au dernier point de l'ordre du jour,

## Discussion générale

Cette faculté de s'exprimer n'est pas utilisée. Le président clôt cette 69<sup>e</sup> assemblée générale qui, comme ses devancières, fut imposante.

Mesdames et Messieurs,

Par les décisions et les élections qui ont été votées au cours de cette assemblée annuelle, vous venez ainsi de témoigner à nouveau votre confiance aux organes directeurs de l'Union suisse. Soyez-en sincèrement remerciés.

Je vous souhaite encore un excellent séjour à Bâle et, pour demain, un bon retour dans vos foyers ainsi que beaucoup de succès et de satisfaction au service de vos Caisses Raiffeisen locales.

Le Congrès 1972 est clos.

donné le signal musical d'ouverture de la dernière grande manifestation d'ensemble.

Un programme sortant de l'ordinaire, avec un nombre plus restreint de sociétés et de groupements mobilisés, avait été préparé à l'intention des 2300 coopérateurs et invités.

La « *Musique des cadets de Bâle* », la plus ancienne formation de ce genre du pays, sous la direction du maestro P. Kissling, se chargea du concert d'ouverture et des dernières productions. Le « *Arth Paul Show Chor* » (direction P. Huber), composé de deux chanteuses et de quatre chanteurs musiciens, présenta un spectacle qui conduisit les participants — en imagination du moins — aux quatre coins du monde. Un trio de souriants joueurs de musique à bouche (dir. E. Hotan) « *Los Maspesos* », révéla toute la richesse de son répertoire. N'étant pas expert en la matière, nous nous abstenons de porter un jugement sur la valeur du menu artistique qui nous fut offert. Les applaudissements nourris qui ponctuèrent chaque morceau témoignèrent cependant de la compréhension des Raiffeisenistes pour la musique et les autres formes d'expression phoniques dans le vent...



Le point culminant de la soirée fut sans contredit la distribution des médailles aux lauréats du concours international « Munich 1972 ».

Le directeur A. Edelmann, s'acquitta de la délicate tâche de la présentation des heureux gagnants. Il le fit dans nos quatre langues nationales et avec son aisance coutumière.

Les personnes présentes purent, une fois de plus, se rendre compte à cette occasion, que nous avons le privilège d'avoir à la tête de notre association nationale un conducteur d'hommes et un technicien de grande classe, doublé d'une personnalité attachante par son sens de l'humain — un véritable père de famille — qui, au-delà des rideaux de cheveux crépus et des haies de barbichettes de nos jeunes, sait percevoir tous les mouvements de leurs cœurs généreux et est convaincu que cette jeunesse a bien droit à toute notre sympathie, à toute notre sollicitude. Nous reproduisons le texte intégral de la partie française de son discours :

Mesdames et Messieurs,

Le beau concert que vient de nous offrir la musique des cadets de Bâle est, à mon avis, le prélude rêvé à la soirée récréative de cette année, que je tiens à placer sous la devise

« La jeunesse sur le chemin Raiffeisen ».

Je crois m'exprimer aussi en votre nom en apportant ce soir à cette belle jeunesse notre témoignage public d'estime et de reconnaissance pour le travail accompli.

Le but du concours olympique de l'an dernier, auquel plus de 20 000 élèves participèrent, était d'encourager la jeunesse à s'intéresser à l'idéal et à l'œuvre de Raiffeisen. La première épreuve consistait à donner une réponse à six questions posées. Elle nous a valu une véritable avalanche de plus de 20 000 bulletins de participation contenant tous six réponses exactes.

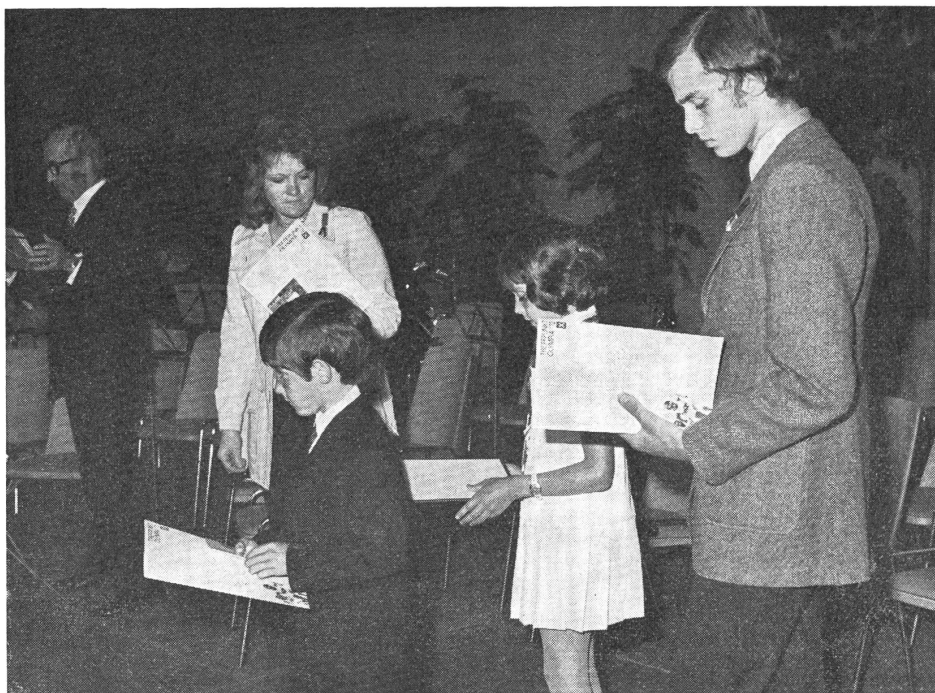
L'heureux gagnant du tirage au sort fut un jeune garçon de onze ans :

Max Stierli, de Dietwil, dans le canton d'Argovie.

Son prix : un séjour gratuit de huit jours dans le Tyrol ainsi qu'un équipement complet de skieur.



Les présidents de deux Fédérations de la Suisse centrale lèvent leurs verres... à la bonne entente intercantonale et confédérale. M. François Camenzind, Gersau, président de la Fédération schwytzoise (à gauche) et M. Joseph Huser, Seelisberg, président du groupement cantonal uranais.



Les dignes et sympathiques représentants de la jeunesse du pays.

La seconde épreuve, un concours de dessin, exerça toute sa force d'attraction sur plus de 2000 jeunes filles et garçons. Leurs travaux furent examinés par un jury neutre, composé de personnalités compétentes. Dans la première classe d'âge (de six à douze ans) le premier prix fut attribué à

Pierre Bittel, de Bellwald, en Valais.

Regula Gassner, fille du gérant de la Caisse de Flums, dans le canton de Saint-Gall,

gagna la première place de la seconde classe d'âge de treize à dix-huit ans.

La Suisse romande a, elle aussi, obtenu sa part du gâteau. Je suis tout particulièrement heureux de proclamer le nom du lauréat

Claude-André Gonet, de Vuarrens, dans le canton de Vaud.

Le travail de nos artistes-dessinateurs a également été apprécié à l'échelon international.

A Karin Bühler, de Nunningen, dans le canton de Soleure, a été attribué par le jury international de Munich la médaille d'or Raiffeisen.

Je prie ces jeunes, que nous avons invités à notre Congrès, de bien vouloir monter à la tribune.

Tourné vers les heureux « vainqueurs » M. A. Edelmann poursuit :

Chers jeunes collaboratrices et collaborateurs : je vous félicite de tout cœur de votre succès. Je vous remercie et, par vous, les milliers de jeunes, qui, par leur participation, ont assuré la réussite de ce concours.

Dans notre travail de tous les jours, nous pensons constamment à vous. Nous espérons que vous collaborerez non seulement à d'autres compétitions encore, mais qu'un jour viendra où vous assurerez la relève aux postes qui nous ont été dévolus, au service du prochain et de la collectivité. Veuillez accepter, comme récompense de vos efforts,

cette médaille d'argent et d'or Raiffeisen, accompagnée de l'attestation officielle.

Ici, le directeur Edelmann interrompt son allocution et remet tout d'abord à Karin Bühler la médaille d'or, puis aux autres lauréats la médaille d'argent « Raiffeisen ».

Ces gracieux et sympathiques représentants de notre jeunesse sont longuement ovationnés.



M. Grabber, directeur de l'Union Raiffeisen du Vorarlberg, délégué de l'organisation sœur de la verte et riante Autriche.

Et M. Edelmann termine par ces mots :  
Je tiens à remercier spécialement les sociétés qui, ce soir, par leur concours, agrémentent ces heures de bonne et d'intime amitié confédérale.

Mesdames et Messieurs,

Restez toujours jeunes, vous aussi. Maintenez un contact étroit avec notre jeunesse qui mérite bien que nous fassions tous les efforts pour la comprendre. Que cette petite cérémonie de la distribution des prix de ce

soir soit le signal d'une collaboration renouvelée, d'une participation accrue de notre jeunesse à notre beau mouvement Raiffeisen suisse.

Confiants dans notre jeunesse, continuons à préparer l'avenir.

\* \* \*

Et c'est dans la joie et la gaieté que se termina cette belle soirée qui fut sans contredit l'un des excellents moments de ces journées coopératives.



Les grands diseurs ne sont pas les grands faiseurs... semblent nous faire comprendre ces deux amis de longue date. A gauche, M. Albert Ackermann (Montsevelier), président de la Fédération jurassienne, membre du conseil de surveillance de l'Union suisse. (Le rédacteur responsable hésite à présenter son compagnon « d'infortune »... !)

## Dimanche: salut « Dame Pluie »

Les administrateurs consciencieux que sont nos délégués savent fort bien que tout bilan se compose d'actifs et de passifs, ces derniers ne parvenant pas à porter ombrage à la bonne facture du tableau d'ensemble.

Après le temps relativement clément du samedi, une pluie fine, mais pénétrante, nous salua au saut du lit. Qu'à cela ne tienne ! La bonne humeur raiffeiseniste ne se laisse pas écorner pour si peu ! Après l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les congressistes partent en excursion : en bateau ou en car. Les invités et les membres des organes supérieurs de l'Union se retrouvèrent dans une accueillante auberge pour l'ultime prise de contact. Les « néophytes » parmi eux — nous songeons tout spécialement aux nouveaux élus de la veille — furent cordialement salués par M. Roland Séchaud, sous-directeur.

\* \* \*

Le déroulement harmonieux des différentes manifestations nous permet d'affirmer

que le congrès de Bâle 1972 a été une parfaite réussite. Aussi ressentons-nous le besoin d'accomplir encore le devoir de la reconnaissance. Notre gratitude va tout d'abord à cette vaillante équipe du secrétariat qui, sous la houlette du directeur A. Edelmann, s'est dépensée sans compter afin d'assurer le déplacement, le gîte et le logis de 2300 personnes. M. Othmar Schneuwly, notre grand quartier-maître, et son bras droit, M. Adolphe Keller, fondé de pouvoir, méritent un éloge spécial.

Nous remercions aussi tous les délégués de leur excellent esprit, de leur ponctualité, de leur compréhension et — n'hésitons pas à prononcer ce mot si peu prisé dans les temps actuels — de leur magnifique discipline durant les séances de travail.

Une manifestation de cette envergure n'est pas exempte de menus accidents de parcours, que l'on nous signale toujours avec une touchante philosophie, confiant dans le savoir-faire des organisateurs qui déploient des tré-



Entre gérants, on a toujours quelque question à débattre... A droite, M. Willy Blanc (Barberèche), président de la Fédération de Fribourg romand, membre du conseil d'administration de l'Union suisse. A gauche, M. Georges Gumy (Ecuwillens), membre du comité de la même Fédération et, depuis le 10 juin dernier, membre du conseil d'administration de la Coopérative de cautionnement.

sors d'ingéniosité pour « redresser ça », au besoin.

Nous ne saurions mieux conclure qu'en transcrivant ici l'amical « Au revoir » prolongé, prononcé par un chevronné de nos rencontres annuelles, dans la force de l'âge encore, et qui nous disait en nous serrant cordialement la main : « Je me réjouis aujourd'hui déjà de pouvoir « faire » mon 25<sup>e</sup> Congrès l'an prochain, si Dieu le veut ».

Que son vœu soit exaucé pour son plaisir et pour notre joie.

- pp -

## LE MESSAGE RAIFFEISEN

### Editeur :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel  
(Système Raiffeisen)  
9001 Saint-Gall Tél. (071) 22 73 81

### Rédacteur responsable :

Paul Puipe, secrétaire de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel, Case postale 747, 9001 Saint-Gall

### Administration, service des abonnements :

Union suisse des Caisses de crédit mutuel  
(Système Raiffeisen) 9001 Saint-Gall

### Impression :

Imprimerie Favre & Favre S.A., 1020 Renens

### Régie des annonces :

Annonces Suisses S.A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales  
Prix du mm : 15 centimes

### Abonnements

- |   |          |
|---|----------|
| a) obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) | fr. 10.— |
| b) facultatifs  | fr. 6.—  |
| c) privés   | fr. 10.— |

### Pensée

Une idée nouvelle est comme un coin : il ne faut pas vouloir la faire entrer par le gros bout.

Fontenelle



# Soutenons notre « Messenger Raiffeisen » !

A l'heure actuelle, nul ne peut nier l'influence prépondérante de la presse sur les esprits et les consciences qu'elle façonne bien souvent à leur insu. Nous avons aussi notre petite presse, publication mensuelle bien modeste il est vrai, au regard de nos quotidiens de quarante à cinquante pages. C'est le « Messenger Raiffeisen » au nom symbolique, à l'esprit bien chrétien, vivant et authentique reflet de nos principes traditionnels.

Chaque mois, il nous apporte une nourriture saine, bien vitaminée : sujets de haute spiritualité, pensées profondes à méditer, chronique économique et financière, coin du gérant, du juriste, regards sur l'actualité. En outre, il ouvre de nombreuses fenêtres sur les problèmes cruciaux de notre époque : pédagogie, sport, jeunesse, télévision, etc.

Tel un bon père de famille, soucieux de ses enfants, il nous prodigue de pertinents conseils et pousse la gentillesse jusqu'à nous « recycler » en français... Et quel sympathique lien entre nos dirigeants, nos Caisses affiliées, nos associations !

C'est vous dire qu'il constitue un excellent moyen de formation personnelle et un véhicule parfait de nos idées. Tout naturellement donc, la conclusion s'impose : pour permettre au « Messenger Raiffeisen » de vivre et de se développer encore il a besoin de notre collaboration et de notre soutien. Collaboration, sous forme de suggestions, d'articles, de communications, propres à susciter l'intérêt de nos lecteurs. Soutien, par de nombreux nouveaux abonnements facultatifs, excellent moyen de promouvoir nos idées et de mettre en pratique le principe d'entraide qui est à la base de notre activité.

Je puis vous assurer que notre rédacteur sera enchanté de vous lire et surtout il recevra avec un grand sourire les nombreux nouveaux abonnements qui lui parviendront très prochainement...

Alors, soyez généreux n'est-ce pas ? et... ne le faites pas trop attendre.

P. Pignat  
président de la Caisse Raiffeisen  
de Vouvry

## Courroies caoutchouc Courroies nylon

à des prix sans concurrence  
en toutes largeurs et longueurs  
collées sans fin ou agrafées.

Bieri Blachen AG, 6022 Grosswangen  
Tél. (045) 3 54 40

# Coopérative de cautionnement de l'Union suisse

*Afin de rompre la monotonie des comptes rendus d'assemblées, dont nos lecteurs ont été comblés tout au long des derniers mois, nous reportons volontairement (il n'y a donc pas d'accident de parcours !) au prochain numéro la relation de l'assemblée générale de cette institution du 10 juin dernier à Bâle.*

*Sachant par expérience personnelle que l'élargissement réjouissant des prestations de service de nos Caisses au cours des quinze dernières années eût été inconcevable sans le concours et l'appui de notre Coopérative de cautionnement, nous n'hésitons pas à*

L'examen des demandes accordées, c'est-à-dire du volume des cautionnements que nous avons signés, est à même de permettre une juste appréciation de l'ampleur des prestations offertes, ce que facilite le tableau rétrospectif suivant :

Année	Demandes accordées	Accroissement par rapport à l'année précédente	Accroissement en % par rapport à l'année précédente
1967	9 089 725.—	2 224 242.—	32,78
1968	11 840 663.—	2 750 938.—	30,26
1969	12 712 983.—	872 320.—	7,36
1970	17 810 451.—	5 097 468.—	40,09
1971	21 039 821.—	3 229 370.—	18,13

L'augmentation, inférieure de quelque 1,8 million de francs à celle de l'année précédente, s'explique aisément par l'accroissement massif du nombre des cas en suspens qui représentent 8 934 125 francs contre 6 540 000 francs un an plus tôt. Ceci est dû principalement au retard dans l'établissement des factures et, par conséquent, à la consolidation tardive du crédit de construction.

513 positions appuyées par des hypothèques de rang postérieur	fr. 14 933 035.—
459 garanties pour artisans	fr. 1 092 498.—
280 petits crédits et prêts à caractère social	fr. 1 146 538.—
169 cautionnements garantis uniquement par notre signature, occasionnellement par un nantissement complémentaire	fr. 2 997 750.—
9 crédits temporaires	fr. 460 000.—
3 engagements en tant que certificateur de caution au sens de l'art. 498 CO	fr. 240 000.—
1 garantie bancaire	fr. 70 000.—
1 crédit saisonnier	fr. 100 000.—
<b>1435 positions</b>	<b>fr. 21 039 821.—</b>

Il est assez frappant de constater l'accroissement du nombre des cautionnements signés à l'appui d'une hypothèque de rang postérieur, dont l'engagement moyen augmente également et passe de 28 221 francs à 29 109 francs. Par ailleurs, les artisans évitent de plus en plus les formalités excessives découlant de la garantie qu'ils ont à fournir au terme des travaux, en donnant la préférence au cautionnement bancaire, ce que confirme l'augmentation de 346 003 francs ou de 46,35 % affichée par ce secteur. Comparativement à l'exercice précédent, la catégorie des petits crédits et prêts à caractère social s'est élargie de 95 unités. Il s'agit là d'une prestation de service particulièrement appré-

mettre deux fois de suite nos colonnes à sa disposition. Aujourd'hui, nous reproduisons les passages essentiels du 30<sup>e</sup> rapport annuel, que le gérant, M. Paul Klaus, a rédigé avec sa compétence et sa diligence habituelles. On retrouvera certains chiffres dans les rapports présentés à l'assemblée générale. Qu'à cela ne tienne ! Une activité aussi bienfaisante mérite bien d'être soulignée comme il convient et la répétition partielle de résultats réjouissants incitera peut-être les Caisses qui se tiennent encore à l'écart à adhérer à cette institution.

- pp -

Nous donnons notre promesse de cautionner dès l'ouverture du crédit, mais ne signons l'acte de cautionnement qu'au moment où le crédit est transféré au chapitre des prêts hypothécaires fermes. Dans ces conditions, l'on ne saurait parler de régression des prestations offertes par notre Coopérative.

Malgré un examen sérieux et consciencieux des demandes par les organes des Caisses locales qui, dans la majeure partie des cas, connaissent la situation personnelle du requérant, 40 demandes contre 32 l'année précédente ont dû être rejetées. Les raisons de ces refus sont multiples et pratiquement identiques à celles des années passées. Il convient cependant de garder en mémoire que dans le secteur du « petit crédit et du crédit d'exploitation » les nouvelles demandes requièrent un examen particulièrement minutieux. Si l'on songe que la proportion des rejets n'atteint que 2,44 % de l'ensemble des demandes déposées, l'on peut sans conteste féliciter les dirigeants locaux pour le discernement dont ils ont su faire preuve.

Les engagements nouvellement souscrits se répartissent comme suit :

ciée des bénéficiaires. Le taux d'intérêt appliqué est d'ailleurs des plus favorables et l'amortissement régulier est fixé en fonction des possibilités de gain du requérant. Pour la première fois, nous sommes intervenus à trois reprises, en faveur de la Caisse centrale, en tant que certificateur de caution, au sens des dispositions du code des obligations. La qualité du gage immobilier et des cautions solidaires engagées est telle que notre concours ne pose aucun problème; il ne représente en quelque sorte qu'une consolidation de la ceinture de sécurité.

Les 513 positions appuyant complémentai- rement une hypothèque de rang postérieur se répartissent comme suit :

## Horaires scolaires

Le stock d'horaires scolaires permet de donner suite par retour du courrier à toutes les commandes.  
**Prix : 5 centimes la pièce.**  
 Un moyen de réclame bon marché et qui rappellera chaque jour aux Raiffeisenistes en herbe l'existence de la Caisse locale.

Indiquer tout simplement sur la carte de commande :

..... horaires scolaires

Le secrétariat de l'Union

Vos cultures méritent le meilleur

Offrez-leur **KAMPKA**  
 engrais puissants  
 Vente par les dépôts agricoles

## Tabacs

+ cigares le kg.

Retour en cas de non-convenance.

Tabac populaire 9.10  
 « Bureglück » 10.10  
 « Montagnard » 11.70  
 100 Brissagos 28.—  
 200 Habana 19.70

Von Arx - Tabacs  
 5013 Niedergösgen  
 (Soleure)  
 Tél. (064) 41 19 85

**L**isez  
 et faites lire  
 «votre journal»  
 Le Messenger  
 Raiffeisen

## Pour tous vos imprimés



Grafipress  
 Av. de Longemalle 9  
 1020 Renens

Maisons monofamiliales . . . . .	289 cas	fr. 6 882 740.—
Immeubles à caractère artisanal avec appartements . . . . .	76 cas	fr. 3 944 345.—
Maisons à deux ou trois logements . . . . .	79 cas	fr. 2 223 350.—
Domaines agricoles . . . . .	35 cas	fr. 911 100.—
Propriétés par étage . . . . .	18 cas	fr. 431 000.—
Parcelles à bâtir . . . . .	12 cas	fr. 310 500.—
Blocs locatifs/HLM . . . . .	2 cas	fr. 160 000.—
Colonies de vacances . . . . .	2 cas	fr. 70 000.—
	513 cas	fr. 14 933 035.—

Il est réjouissant de relever que grâce à notre appui quelque 300 requérants ont pu réaliser leur désir de construire une maison familiale, d'améliorer leurs installations sanitaires ou d'adapter leur système de chauff-

fage aux exigences techniques actuelles. La statistique établie touchant le financement des immeubles précités, édifiés en 1971, a donné les résultats suivants :

Coût moyen par maison familiale . . . . .	fr. 187 417.— = 100 %
Le financement est intervenu de la manière suivante :	
Montant moyen de l'hypothèque en 1er rang . . . . .	fr. 109 435.— = 58,40 %
Montant moyen de l'hypothèque en 2e rang, appuyée par notre garantie . . . . .	fr. 26 925.— = 14,36 %
Apport moyen de fonds propres . . . . .	fr. 51 057.— = 27,24 %
Coût moyen . . . . .	fr. 187 417.— = 100 %

Bien que l'acquisition de propriétés par étage intervienne toujours avec une certaine circonspection, les demandes de cautionnement y afférentes notent un accroissement constant. Cette forme de propriété est plus particulièrement en vogue dans certaines régions du pays, notamment en Valais. A deux reprises, nous avons dû écarter des requêtes à caractère par trop spéculatif. Par ailleurs, nous avons accepté, pour la première fois, de cautionner complémentai-

ment des immeubles abritant des colonies de vacances. Il s'agit en l'occurrence d'institutions très bien gérées, à caractère mi-privé, pour lesquelles notre engagement se situe dans des limites nettement inférieures à la normale.

Le tableau ci-après illustre la destination des fonds à l'obtention desquels nous avons prêté notre concours et, partant, la diversité de nos prestations :

Nouvelles constructions . . . . .	168 cas	fr. 5 260 585.—
Reprise de biens-fonds . . . . .	155 cas	fr. 4 238 725.—
Réfection de bâtiments . . . . .	127 cas	fr. 2 759 845.—
Crédits d'exploitation . . . . .	107 cas	fr. 2 064 500.—
Reprise ou consolidation d'anciennes dettes . . . . .	63 cas	fr. 1 113 205.—
Garanties pour artisans . . . . .	459 cas	fr. 1 092 498.—
Achat de véhicules utilitaires et cars . . . . .	18 cas	fr. 672 000.—
Achat de machines agricoles et tracteurs . . . . .	71 cas	fr. 515 300.—
Achat de bétail et reprise de fermage . . . . .	37 cas	fr. 503 300.—
Crédits temporaires . . . . .	9 cas	fr. 460 000.—
Acquisition de propriétés par étage . . . . .	18 cas	fr. 431 000.—
Achat de meubles et d'objets ménagers . . . . .	77 cas	fr. 375 169.—
Engagements en tant que certificateur de caution au sens de l'art. 498 CO . . . . .	3 cas	fr. 240 000.—
Achat de voitures . . . . .	46 cas	fr. 200 900.—
Achat de terrains . . . . .	12 cas	fr. 177 000.—
Achat de machines artisanales et d'outillage . . . . .	10 cas	fr. 140 000.—
Substitution de cautions personnelles . . . . .	8 cas	fr. 128 700.—
Installation de chauffage central . . . . .	10 cas	fr. 121 000.—
Achat d'actions . . . . .	6 cas	fr. 111 000.—
Installation de médecins . . . . .	2 cas	fr. 110 000.—
Crédits saisonniers . . . . .	1 cas	fr. 100 000.—
Garanties bancaires . . . . .	1 cas	fr. 70 000.—
Prêts à caractère social . . . . .	21 cas	fr. 63 094.—
Liquidation de succession . . . . .	2 cas	fr. 40 000.—
Edification de centres sportifs . . . . .	1 cas	fr. 40 000.—
Epuration des eaux . . . . .	3 cas	fr. 12 000.—
Total . . . . .	1435 cas	fr. 21 039 821.—

Comme mentionné précédemment, nous nous sommes pour la première fois engagés en tant que certificateur de caution. En ce qui concerne la catégorie « installation de médecins », notre concours consiste à financer les acquisitions nécessaires à l'établissement de requérants étrangers parfaitement qualifiés et autorisés à pratiquer par le Conseil d'Etat. Il s'agissait dans le cas présent de mettre à la

disposition de la population de deux villages un médecin et un dentiste, comblant ainsi une lacune ressentie depuis longtemps. Selon toute vraisemblance, la catégorie « épuration des eaux » est appelée à devenir une position durable.

La répartition professionnelle des bénéficiaires de cautionnements est la suivante :



Ouvriers, employés et fonctionnaires . . . . .	555 cas	fr. 9 299 184.—
Artisans . . . . .	218 cas	fr. 7 734 445.—
Agriculteurs . . . . .	142 cas	fr. 2 055 294.—
Fermiers . . . . .	37 cas	fr. 282 200.—
Ménagères . . . . .	13 cas	fr. 243 200.—
Coopératives de logements, sociétés et particuliers . . . . .	11 cas	fr. 333 000.—
Garanties pour artisans . . . . .	459 cas	fr. 1 092 498.—
	1435 cas	fr. 21 039 821.—

Par rapport à l'année précédente, les engagements en faveur du groupe des ouvriers, employés et fonctionnaires se sont accrues de manière sensible. Cette évolution provient de la tendance actuelle qui voit la population citadine de plus en plus s'établir à la campagne, à l'image des nouvelles industries qui s'installent aujourd'hui à l'extérieur des villes. On notera en outre que la publicité faite en faveur de l'idée Raiffeisen trouve un

écho plus favorable dans les milieux d'employés et de fonctionnaires, alors que précédemment notre clientèle se recrutait principalement chez les agriculteurs et les salariés. L'on serait en droit de souhaiter une amélioration de la catégorie des artisans et de celle des fermiers, le groupe des agriculteurs pour sa part maintenant fort bien sa position.

Durant l'exercice 1971, nos engagements globaux ont évolué de la manière suivante :

Engagements au 1er janvier 1971 . . . . .	4181 positions	fr. 49 062 123.—
Cautionnements signés en 1971 . . . . .	1435 positions	fr. 21 039 821.—
	5616 positions	fr. 70 101 944.—
Remboursements intégraux durant l'exercice . . . . .	785 positions	fr. 5 907 799.—
		fr. 64 194 145.—
Amortissements en cours d'année . . . . .		fr. 4 954 267.—
Engagements au 31 décembre 1971 . . . . .	4831 positions	fr. 59 239 878.—

Les engagements souscrits sont légèrement supérieurs à 21 millions de francs et dépassent pour la première fois, depuis la fondation, le cap des 20 millions de francs. Ainsi, en un seul exercice, nous avons signé des cautionnements pour un montant supérieur à celui des quinze premières années réunies de notre existence. L'accroissement s'élève à 10 177 755 francs, soit une augmentation de 20,75 % par rapport à 1970, portant le total de nos engagements à 59 239 878 francs. Nous pouvons ainsi non seulement revendi-

quer la première place dans l'ordre d'importance des institutions suisses à but identique, mais encore prétendre renforcer notre position.

La classification des cautionnements selon leur montant présente un intérêt tout particulier, étant donné que nous n'avons plus publié ce tableau depuis 1966 et qu'il est du devoir de l'administration de veiller à une judicieuse répartition des risques.

La somme des engagements souscrits au 31 décembre 1971 se répartit comme suit :

		fr.	%
2125 cautionnements de fr. 1.— à fr. 5 000.—		4 716 262.—	8,0
841 cautionnements de fr. 5 001.— à fr. 10 000.—		6 419 171.—	10,8
1213 cautionnements de fr. 10 001.— à fr. 25 000.—		20 017 819.—	33,8
530 cautionnements de fr. 25 001.— à fr. 50 000.—		18 453 426.—	31,2
112 cautionnements de fr. 50 001.— à fr. 100 000.—		8 076 000.—	13,6
10 cautionnements sup. à fr. 100 000.—		1 557 200.—	2,6
4831 cautionnements pour un total de		59 239 878.—	100,0

C'est avec raison que l'on peut parler d'un éventail de prestations bien équilibré qui illustre au surplus l'influence que nous exerçons sur l'évolution des actifs de nos coopératives affiliées.

Les engagements en vigueur au 31 décembre 1971 se répartissent comme suit :

	postes		fr.		Appuyés par une hypothèque de rang postérieur	
	postes	fr.	postes	fr.	postes	fr.
a) Caisses affiliées	4652	55 665 710.—	2397	15 623 924.—	2255	40 041 786.—
b) Caisse centrale	179	3 574 168.—	19	257 850.—	160	3 316 318.—
			2416	15 881 774.—	2415	43 358 104.—
					2416	15 881 774.—
	4831	59 239 878.—			4831	59 239 878.—

Le montant moyen de nos engagements s'élève à fr. 6 573.60 pour les cautionnements simples, sans tenir compte de la garantie complémentaire éventuelle, et à fr. 17 953.65 pour les cautionnements appuyés par une hypothèque de rang postérieur.

Conformément aux dispositions statutaires, notre institution ne peut assumer des cautionnements qu'à concurrence de dix fois la contre-valeur de ses fonds propres. Le capital social et les réserves représentant un peu plus de 6,3 millions de francs, les enga-

gements souscrits correspondent ainsi à 9,33 fois ce montant, contre 8,03 pour l'exercice précédent. Nous ne pourrions donc nous soustraire à l'obligation d'envisager prochainement une nouvelle dotation de notre capital social.

Durant l'exercice concerné, nous avons subi deux pertes pour un montant global de fr. 6 851.50. Dès 1942, date de sa fondation, à ce jour, notre Coopérative a cautionné pour près de 148 millions de francs. Réparties sur 21 cas, les pertes essuyées jusqu'ici ont porté sur un total de 43 833 francs ou 0,29 %.

## Le Congrès des Raiffeisenistes vaudois

C'est en cette radieuse journée du 29 avril que s'est tenue à Corsier sur Vevey, l'un des joyaux du bassin lémanique, la 60<sup>e</sup> assemblée générale des Caisses Raiffeisen vaudoises, sous la présidence de M. Alfred Burdet, député de Method.

Cette manifestation par excellence de la réalisation de l'idée coopérative sur le plan de l'épargne et du crédit à l'échelon local fut suivie par 350 délégués et invités. Quarantevingts Caisses affiliées sur les 82 que compte la Fédération cantonale y étaient représentées.

Ayant adressé la bienvenue à chacun et souhaité l'heureux déroulement de l'ordre du jour, le président s'est plu à saluer la présence du conseiller d'Etat Gavillet, chef du Département des finances, accompagné du préfet du district, M. Henri Gétaz, ainsi que celle des représentants des municipalités des trois communes de Corsier, Corseaux et Jongny. Des souhaits particuliers furent également adressés au pasteur de la paroisse, M. Hoyois, au délégué de l'Union Raiffeisen suisse, M. Roland Séchaud, sous-directeur, aux anciens du comité fédératif, MM. Cavin et Monnet, à M. Michel Haldy, de la Chambre vaudoise d'agriculture, ainsi qu'aux correspondants de presse. C'est ainsi que M. André Pulfer est chaleureusement remercié de l'excellent article introductif publié, le matin même, dans la *Feuille d'avis de Vevey*, dont un numéro fut remis à l'entrée à tous les congressistes.

Il est d'heureuse tradition, en lever de rideau, qu'un membre de l'exécutif local présente « sa » commune. Cette mission revenait, cette année, à M. Volet, syndic de Corsier, qui s'en acquitta fort bien, en relevant notamment les particularités tant démographiques qu'économiques et culturelles des trois villages formant la circonscription coopérative de la Caisse organisatrice, laquelle fondée en 1914, groupe 203 sociétaires avec un bilan de plus de 4 millions et un chiffre d'affaires de 10 millions de francs.

Comme il est de notoriété publique que les Caisses Raiffeisen se réclament d'une gérance basée sur des principes chrétiens, la brillante allocution du pasteur Hoyois n'en fut que plus appréciée. En effet, nul mieux que le

conducteur spirituel de la paroisse n'eût pu convaincre aussi pleinement son auditoire du rôle éminemment social que l'argent est à même de jouer, si l'on en fait, ce à quoi les coopératives Raiffeisen vouent des soins attentifs, un instrument à même de servir l'homme et non de l'asservir, en le rendant libre et responsable de ses actes.

Afin de compléter le bureau de l'assemblée, le président désigne trois scrutateurs en la personne de MM. Piot (Pailly), Dory, le nouveau préfet d'Echallens, et Volet (Ville-neuve).

Comme à l'accoutumée, M. Marcel Pache, secrétaire-caissier de la Fédération, recueille les ovations particulières que lui vaut la présentation d'un procès-verbal rédigé avec sa compétence habituelle, ravivant le souvenir laissé par la réunion précédente de Thierrens.

Après avoir souligné l'activité déployée par le comité fédératif durant l'exercice et rendu hommage aux sections qui fêtèrent, en cours d'année, un anniversaire particulier de leur existence, M. Alfred Burdet félicite dirigeants et caissiers pour les magnifiques résultats matériels obtenus l'an dernier. Il ressort en effet du rapport de gestion présenté pour la circonstance que les 82 coopératives d'épargne et de crédit affiliées à la Fédération vaudoise affichaient au 31 décembre écoulé un bilan global de 199,8 millions de francs, en augmentation de 17,3 millions ou de 9,48 % par rapport à l'exercice précédent. En progression de 80,1 millions de francs, le chiffre d'affaires excède largement le demi-milliard. En 1971, plus de 12 millions de francs ont été nouvellement confiés aux Caisses Raiffeisen vaudoises, ceci pour le seul secteur de l'épargne. Compte tenu du bénéfice réalisé de fr. 596 690.87, les réserves atteignent la somme de fr. 9 049 301.33.

Sur proposition de M. Jean-François Piot qui rapporte au nom des Caisses vérificatrices de Thierrens et de Chapelle, l'assemblée approuve le compte financier de la Fédération préalablement présenté par le trésorier, adopte ensuite le procès-verbal et le rapport du comité, puis sanctionne la suggestion du bureau visant au maintien du statu quo relatif au mode de perception de la cotisation à la charge des sections affiliées.

Dans son tour d'horizon habituel, M. Roland Séchaud, sous-directeur de l'Office fiduciaire de Saint-Gall, après avoir congratulé les artisans des succès remportés au cours de l'exercice comptable et souligné l'essor enregistré durant ces 15 dernières années, transmet aux intéressés d'utiles consignes touchant le domaine de la gestion et celui de la prospection, en leur suggérant d'envisager la distribution gratuite dans tous les ménages du « Messenger Raiffeisen », organe officiel de presse du mouvement Raiffeisen suisse. Ayant informé l'assemblée que l'importante question de la révision des statuts ferait l'objet d'une réunion extraordinaire, prévue en automne, le porte-parole de l'Union suisse entretient l'auditoire de l'évolution du projet visant à l'introduction d'une comptabilité

centralisée pour le secteur de l'épargne, innovation ayant pour but de décharger les caissiers de certains travaux souvent fastidieux.

Un point tant attendu de l'ordre du jour prévoit la remise du portefeuille traditionnel aux caissiers ou aux membres des comités ayant accompli 25 ans d'activité au sein de leur Caisse locale. Cette année, ce ne sont pas moins de 24 bénéficiaires qui défilent à l'appel de leur nom devant la tribune officielle. Ce sont : MM. Michel Fazan (Aplles), André Trolliet (Ballens), Louis Ray, Charles Millet, Marcel Bezençon, René Neuenschwander et Oscar Guilloud (Champagne), Daniel Cardinaux (Chesalles-Oron), Alfred Jaunin, Pierre Jaunin, William Jaunin et Albert Laurent (Fey), Albert Morier (Gollion), André Bezençon (Goumoens-la-Ville), François Rosset et Francis Ruchet (Ollon), Arthur Burdet (Orzens), Arthur Breton, Robert Yersin et Colin Rayroud (Rougemont), Robert Wannaz (La Sarraz), Fernand Tenthoirey (Seigneux), Raymond Dutoit (Villars-le-Terroir) et Emile Volet (Villeneuve). Il y a lieu d'ajouter à cette liste déjà impressionnante de dévoués vétérans à la cause, M. Jacques Gonet, qui s'est vu féliciter de manière tangible à son domicile par le président de la Fédération, pour 50 ans de dévouement au sein des organes administratifs de la Caisse de Pailly.

Répondant au désir manifesté par un dirigeant souhaitant que soit mise en discussion l'actuelle et brûlante question de l'aménagement du territoire, le comité cantonal, par la voix de son président, estime qu'il ne lui appartient pas de prendre position pour ou contre l'initiative. Cependant son devoir est d'attirer l'attention des délégués sur les incidences que les mesures préconisées, dans leur application, peuvent avoir sur le crédit. Par ailleurs, devait préciser le président Burdet, « comme terriens, nous ne sommes pas pour l'étatisation de nos terres. Nous devons les conserver et rester libres d'en disposer dans le cadre d'un aménagement bien compris et bien ordonné ». Finalement, le communiqué rédigé pour la circonstance par le comité cantonal, dont il incombe à M. Louis Segessemann (La Sarraz) de donner lecture, recueille l'approbation de l'assistance. Il relève que « la question de l'aménagement du territoire préoccupe depuis de nombreuses années les organisations agricoles. Le début de cette année a vu le lancement d'une initiative populaire pour aménager le sol vaudois. Les promoteurs entendent non seulement accorder une compensation aux propriétaires des terrains classés en zones agricoles. Ils veulent également ramener les terres consacrées à la culture à un prix agricole qu'ils estiment entre 20 et 50 cts le m<sup>2</sup>. Pour y parvenir, ils proposent de prélever une taxe de quarante fois cette valeur lors de toutes constructions sur un terrain et de verser une contribution de trois fois cette valeur aux propriétaires qui accepteraient de réserver définitivement leurs terres à l'agriculture. Ces dernières seraient alors grevées d'une servitude d'affectation agricole et d'un droit de préemption à

la valeur agricole en faveur d'une fondation de droit public. Cette diminution de la valeur des terrains aurait naturellement pour effet de réduire les garanties offertes aux créanciers. Les initiateurs ont dès lors prévu que la contribution de péréquation serait versée aux créanciers hypothécaires dans la mesure où la parcelle est grevée d'hypothèques au-delà de sa valeur agricole. Les intérêts du prêteur seraient donc sauvegardés à la double condition que sa créance soit garantie par une hypothèque inscrite au registre foncier et qu'elle n'excède pas quatre fois la valeur agricole attribuée à la parcelle. Le problème de la compensation en faveur des zones agricoles a fait l'objet de deux autres projets émanant de la Chambre vaudoise d'agriculture et de M<sup>e</sup> Jean-François Leuba, avocat à Puidoux. Le premier prévoit l'octroi de prêts sans intérêts aux propriétaires et le second un système de péréquation financé par l'impôt sur les gains immobiliers. Quel que soit le résultat obtenu par l'initiative, il appartiendra au Conseil d'Etat de présenter des propositions officielles au Grand Conseil. Il le fera probablement pour la session d'août ou pour celle d'automne.

Hôte d'honneur de la journée, M. le conseiller d'Etat Gavillet, visiblement satisfait du déroulement de la partie administrative, apporte à l'auditoire le salut du Gouvernement vaudois. Ayant assuré tout un chacun qu'il n'avait aucun projet d'augmentation d'impôts dans la poche, mais au contraire certains allègements, le chef du Département des finances, dans une belle envolée oratoire, met l'accent sur les énormes mouvements de structures auxquels nous assistons dans divers domaines, et qui modifient de manière profonde le visage du pays. Face à cette évolution difficilement contrôlable, où certaines valeurs sont menacées, les Caisses Raiffeisen s'efforcent de gouverner entre les écueils, tout en recherchant sans cesse une amélioration des méthodes. Il sied avant tout de ne pas tuer le respect des principes fondamentaux qui sont la base même de l'idée coopérative, idée qu'il importe de faire durer pour atteindre finalement le but commun qui est de mettre l'homme au centre de l'économie, sans qu'il soit écrasé par celle-ci, mais qu'il puisse la diriger.

Et M. William Cornu, président de la Caisse de Corsier, qui va prendre en mains (de maître) la suite des opérations, de clore l'assemblée officielle en invitant les délégués à venir déguster le vin d'honneur offert par les autorités communales.

Dès 13 heures, toute la cohorte se retrouva dans la grande salle de l'Hostellerie de Chantonneyre à Corseaux où furent satisfaites les joies du palais et celles de l'esprit. Occupant le plateau à tour de rôle, la Fanfare des Monts-de-Corsier, dirigée par M. Gabioud, et le Chœur mixte de Corseaux, sous la baguette de M. Monachon, se disputèrent les ovations d'un public généreux et enthousiaste. C'est dans cette ambiance de fête que le syndic de Corseaux, M. Volet, en termes chaleureux,



se déclara fier et heureux de recevoir pour la première fois un congrès de cette importance dans cette magnifique grande salle de commune. Corroborant ce message de sympa-

thie, le président Burdet félicita et remercia tous ceux qui contribuèrent à la parfaite réussite de cette journée qui s'acheva en apothéose par le Choral des Adieux. *Sd*

## Pour une législation avancée en matière de droit de timbre

(L'Association Suisse des Banquiers prend position sur la nouvelle loi sur les droits de timbre.)

(cb) La loi fédérale sur les droits de timbre, élaborée en 1917, n'est plus adaptée à la situation actuelle, caractérisée par l'interdépendance croissante des économies. Cette loi est également très touffue et empêche une véritable simplification du mode de perception, que les assujettis et l'Administration appellent de leurs vœux.

Pour ces raisons, l'Association Suisse des Banquiers relève, dans la procédure de consultation relative à une nouvelle loi sur les droits de timbre, qu'une large refonte de cette législation est urgente. Elle approuve le projet de loi présenté par l'Administration fédérale des contributions, parce qu'il est simple, rationnel, pragmatique et qu'il adapte les droits de timbre suisses au droit harmonisé de la CEE. Cette harmonisation permettra également de maintenir la capacité concurrentielle de la Suisse comme place financière.

L'Association Suisse des Banquiers salue la suppression du droit de timbre sur les effets de change, qui cause beaucoup de désagréments pour un rapport médiocre. Mais ce sont surtout les propositions sur la nouvelle réglementation du droit de timbre à l'émission qui rencontrent son appui. Avec l'abolition du droit d'émission sur les titres étrangers disparaît une singularité suisse, puisque ni les pays de la CEE, ni d'autres places financières étrangères importantes ne connaissent un impôt comparable. Celui-ci portait un préjudice considérable aux affaires de nos banques dans le domaine des émissions internationales. Les émetteurs d'emprunts étrangers avaient tendance de plus en plus, surtout dans les euro-émissions, à écarter les banques suisses des attributions de quote-parts fermes, parce qu'ils ne sont pas prêts à payer un impôt spécial sur les montants souscrits par la clientèle bancaire suisse. L'abolition du droit sur les émissions d'obligations suisses, toujours suivant l'exemple donné par la CEE, facilitera aux cantons et aux grandes

communes l'accès au marché des capitaux, dont ils dépendent de plus en plus pour financer leur équipement. Trouve également l'accord des banques, la proposition d'aligner, du moins en principe, sur la nouvelle réglementation harmonisée de la CEE, le droit de timbre à l'émission des actions suisses, des parts de sociétés à responsabilité limitée et de sociétés coopératives ainsi que des bons de jouissance. La diminution de moitié du droit d'émission prévue lors de fusions d'entreprises est un allègement souhaité pour les concentrations auxquelles l'économie suisse ne pourra pas toujours échapper, si elle veut garder sa capacité concurrentielle nationale et internationale. Il serait également souhaitable que l'on renonce, conformément aux conceptions en vigueur dans le marché commun, à percevoir un droit lors de l'émission de parts de fonds de placement suisses.

Le droit de négociation ne sera d'après le projet de loi pas seulement simplifié, mais encore notablement étendu en ce sens que son taux sera fortement augmenté et que de nouvelles opérations seront imposables. Le changement le plus important concerne l'imposition des opérations dites étranger/étranger, c'est-à-dire conclues à l'étranger entre deux parties domiciliées à l'étranger, qui étaient jusque là franches d'impôt. L'Association Suisse des Banquiers relève que la capacité concurrentielle de la Suisse en tant que place bancaire risque de subir un préjudice du fait de ces innovations. Mais elle reconnaît que c'est seulement par une extension du droit de négociation que peuvent être financièrement compensées les pertes d'impôt qui résulteront de la nouvelle réglementation du droit d'émission. Dans cette optique, les banques sont prêtes, pour faciliter une mise en vigueur rapide de la nouvelle législation sur les droits de timbre, aux sacrifices qu'on leur demande, à la condition que soit maintenu l'équilibre réalisé par le projet de l'Administration entre les nouvelles réglementations du droit à l'émission et du droit de négociation.

## L'argent, nœud de contradictions

L'argent semble, en lui-même, un nœud de contradictions.

Incontestablement, l'argent a été une invention bienfaisante. Sans lui, nous serions encore au système du troc : sac de blé contre baril d'huile. Il a tout simplifié, tout facilité. Il a multiplié les possibilités de surmonter les obstacles du temps, de l'espace, de la servitude et de l'égoïsme.

Avons-nous atteint l'âge où nos forces déclinantes ne permettent plus de manier l'outil ou d'exercer des responsabilités ? L'argent nous procure la possibilité de continuer à vivre, car on a pu en mettre en réserve et l'Etat, grâce aux contributions payées pendant le temps de notre activité, nous distribue des rentes appréciables et bienvenues. Sommes-nous provisoirement gênés pour

notre commerce, pour nos affaires ? Si nous exerçons une profession régulière et si nous pouvons fournir des garanties de solvabilité, le crédit nous dépanne. Désirons-nous offrir un cadeau à quelqu'un, l'aider dans un moment difficile, soutenir une société ou un mouvement qui nous tient à cœur ? Une démarche aisée, un coup de téléphone, une signature sur un bout de papier, et voilà que notre désir devient réalité.

Sans l'argent, nous serions encore au mode de vie patriarcal, au temps du servage, sans liberté propre. L'argent a contribué au progrès de l'humanité, à l'autonomie de la personne et à l'exercice responsable de la liberté.

Mais l'argent est aussi un magicien diabolique. Il ne se borne plus à nous aider, il fascine, il corrompt, il mystifie.

Les riches, les nantis en veulent toujours plus et, souvent, ils ne reculent pas devant des moyens déshonnêtes pour accroître leurs fortunes et leurs biens.

L'argent étiquette les gens, sélectionne les possédants et parque les démunis. Il irrite la gêne, sème les divisions, fait taire les scrupules, achète le silence. Il permet l'accès aux bonnes situations, souvent au mépris des compétences et du mérite.

Il plie tout sous sa domination. Avec l'argent, on parvient à obtenir que toutes les portes s'ouvrent.

Et chaque minute, cet animal obséquieux fait des petits à son maître.

Oui, l'argent est un nœud de contradictions. Il peut être la source du meilleur et du pire. L'argent doit sans cesse nous inquiéter et nous devons nous demander : ai-je le droit de gagner ainsi cet argent ? Ai-je le droit d'employer cet argent gagné de telle ou telle manière ? Cet argent me gêne-t-il dans mes rapports avec mon prochain, avec les autres ? Autant de questions qu'il faut se poser pour être en ordre avec sa conscience.

M. B.

## Que se passe-t-il ? (Petite revue de la presse)

*Une heureuse innovation en matière d'assurance immobilière*

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 1972, l'Assurance immobilière du canton de Berne assure la reconstruction d'un immeuble incendié selon sa valeur à neuf. En outre, les dommages provoqués par les explosions seront dorénavant couverts sans réserve et l'assurance s'étendra aux dommages résultant de la chaleur, de la fumée, des bris de glace dus à la grêle.

Le problème de la sous-assurance, que nous évoquions dans le numéro de septembre 1971 du « Messenger » ne se posera donc plus pour les créanciers hypothécaires bernois, y compris nos Caisses Raiffeisen.

Revers de la médaille, diront les sceptiques : l'amélioration des prestations est assortie d'un doublement des primes. Cette

adaptation n'est cependant pas causée uniquement par l'élargissement de la couverture des risques, mais aussi par l'inflation et le renchérissement, du coût de la construction notamment qui, depuis la dernière révision des primes en 1967, a dépassé 40 %.

Lors d'une conférence de presse tenue en avril, la direction de l'Assurance immobilière du canton de Berne, décrivait de la façon suivante les avantages et les inconvénients de la nouvelle formule. Avant 1972, pour un bâtiment de 200 000 francs, le propriétaire payait une prime de 60 francs par an en chiffre rond. En cas d'incendie, il ne touchait que 140 000 francs, car la notion de la reconstruction à la valeur à neuf n'existait pas encore. A l'avenir, il paiera 120 francs de prime. En revanche, la reconstruction de l'immeuble à la valeur à neuf étant assurée, il ne perdra pas les 60 000 francs cités ci-avant en cas de sinistre.

C'est là une garantie qui vaut bien un supplément de 5 francs par mois.

Une idée qui mérite d'être creusée... ailleurs encore.

#### *Les soucis de Mr. John Connally*

Secrétaire au Trésor américain jusqu'en mai dernier, Mister John Connally avait de grands soucis. Dans un discours prononcé dans un coin de son immense pays, il aurait déclaré — alors qu'il était encore en fonction — que des vérifications faites dans le sud-est et portant sur 400 déclarations fiscales avaient révélé que 97 % d'entre elles, préparées dans la règle par des experts fiscaux, étaient entachées de fraude. Il s'empressa d'ajouter — sans doute pour tranquilliser le contribuable-électeur ! — que les fraudes décelées étaient pour la plupart mineures. Conclusion : le service américain des contributions va maintenant revoir « des centaines, des milliers et peut-être des millions de déclarations fiscales, dont la vérification n'était pas prévue ».

Nous savons que nous avons la compréhension un peu lente. Malgré tout le respect que nous lui devons, nous nous demandons cependant si Mr. Connally était vraiment très fort en calcul. Au rythme de travail des fonctionnaires de S.M. le Fisc — faut c' qui faut ! — la vérification supplémentaire de millions de déclarations exigera l'engagement d'un joli contingent d'employés auxiliaires, qu'il faudra d'abord mettre au courant et rétribuer au tarif syndicaliste du jour, pour ne découvrir, en fin de compte, que des différences mineures. Le jeu en vaut-il vraiment la chandelle ? Le coût de l'opération risque d'être sensiblement plus élevé que son rendement.

Ne nous dites surtout pas que ces millions de vérifications pourront se faire par le personnel actuel. Parce que nous pourrions nous demander ce que ces dames et ces messieurs faisaient jusqu'ici tout le jour.

Salarié, tenu de joindre à sa déclaration d'impôt une attestation de revenu, dans laquelle aucun kopeck n'a été oublié, nous n'avons pas la possibilité « d'entacher nos déclarations fiscales de fraudes mineures ».

Nous sommes donc, dans ce domaine du moins, vertueux mais sans aucun mérite ! Nous ne nous sentons donc pas visé par la soudaine sévérité de Mr. Connally. Pour le cas où, au hasard d'une randonnée en Europe, le *Message* devait lui tomber sous les yeux, nous nous permettrons d'ajouter qu'en matière d'impôts également c'est « donnant, donnant ». Quand nous lisons, par exemple, dans notre feuille de prédilection, que les comptes de 1971 de la commune de Riantmont bouclent par un boni de 12 000 francs, — sur un total de recettes et de dépenses de 350 000 francs — alors que le budget annonçait quelque douze mois auparavant un déficit de 15 000 francs, nous pensons que ce décalage de 27 000 francs entre les prévisions et la réalité devrait inciter le Trésor de Riantmont (ou de Washington) à être plus indulgent envers le contribuable dont la déclaration est entachée d'une « différence mineure ». Good by, Mr. John !

#### *Propriétaires de cylindrées de toutes catégories... un nouveau jour se lève*

Donc, l'initiative de la VPOD demandant l'introduction d'un monopole fédéral en matière d'assurance responsabilité civile des véhicules à moteur a abouti. Si le bon peuple le veut, nous aurons d'ici quelques années une société d'assurance RC étatisée.

Une telle société devra être gérée selon de sains principes commerciaux, dont le principal consiste à ne pas dépenser plus qu'on ne reçoit. Il faudra bien aussi que la nouvelle SARCE (nous lui avons déjà trouvé un sigle : société d'assurance responsabilité civile étatisée) alimente régulièrement un fonds de réserve ou d'égalisation durant les années relativement bonnes, du point de vue des pots cassés, en prévision des exercices plus chargés, si elle ne veut pas, tôt ou tard, émarger au budget de l'Etat.

Et en toute bonne foi, on peut se demander si :

— une SARCE parviendra à mettre au pas les acrobates du volant dont les prouesses sont trop souvent à l'origine de ces véritables catastrophes qui remplissent la une de nos journaux en périodes de va-

cances ou au lendemain des fins de semaines prolongées;

— à stopper le renchérissement général et l'inflation;

— à faire baisser le montant des factures de nos aimables redresseurs de tôles froissées. Quant on voulait exprimer son étonnement au sujet d'un prix élevé ou d'un achat coûteux on disait, autrefois : c'est un tarif d'apothicaire. Aujourd'hui, nos tôleurs aussi ont la cote...

Nous n'avons pas à prendre la défense des sociétés d'assurances. Jusqu'à preuve du contraire, nous croyons qu'il est impossible de garantir la stabilité des primes, aussi longtemps que les accidents spectaculaires, qui pourraient être évités aisément si tous les conducteurs de voitures se comportaient en gens civilisés, vont en augmentant d'une manière effarante.

*A eux seuls, les abonnés ne peuvent pas assurer le financement d'un journal.*

Les comptes de 1971 de la « Neue Zürcher Zeitung », à Zurich, la NZZ pour nos amis d'outre-Sarine, font apparaître un total de recettes de 44 millions de francs en chiffre rond. Rappelons que la NZZ est un des grands journaux du pays (tirage: 90 000 ex.)

Ce montant se décompose de la manière suivante :

34,5 millions — publicité
6,0 millions — abonnements
1,3 million — vente libre
2,2 millions — « divers »

La vente au numéro et les abonnements ne rapportent donc que 7,3 millions, ce qui correspond à un timide 17 % des recettes totales.

Nos lecteurs comprendront maintenant les motifs pour lesquels le « *Message* », qui comptabilise 0 franc et 0 centime pour la vente libre (inexistante) et quelques centaines de francs seulement pour les annonces s'est vu, cette année encore, dans l'obligation d'adapter à nouveau le prix des abonnements, qui sont pour ainsi dire sa seule et unique source de revenus.

- pp -

## **Le coin de l'agriculteur**

### **Le machinisme: une belle médaille qui a son revers aussi**

*Assez fréquemment, notre Coopérative de cautionnement est appelée à souscrire des engagements garantissant des prêts destinés à l'achat de tracteurs ou autres machines agricoles. C'est toujours avec empressement qu'elle s'efforce de donner satisfaction à ces requérants. Elle demande en général la fourniture d'une garantie complémentaire sous forme de nantissement soit d'une police-vie, même sans grande valeur de rachat, soit d'une assurance au décès ou d'une assurance-accidents.*

*Cette exigence peut paraître rigide au premier abord. Elle n'est toutefois pas formulée à la légère. En effet, les nombreux accidents causés par l'emploi de ces machines militent en faveur d'une précaution qui, dans bien des cas, a même incité un agriculteur, jusqu'alors réfractaire au principe même de l'assurance, à se couvrir des risques incontestables de la mécanisation. En agissant ainsi, la Coopérative de cautionnement rend certainement service aux débiteurs de nos Caisses. En cas de malheur, leurs survivants n'auront, dans la plupart des cas, plus besoin de se préoccuper d'une dette qui, sans le*



remboursement par la société d'assurance, eût pu s'avérer pesante, surtout là où il y a encore des enfants en bas âge.

*A l'intention des personnes qui trouvent que nous peignons parfois avec trop de complaisance le diable sur la muraille, nous reproduisons ci-après l'essentiel du compte rendu, paru dans La Liberté de Fribourg, de l'Assemblée générale de 1972 du Syndicat agricole de la Gruyère. Après la liquidation de l'ordre du jour, M. Paul Marti, chef du Service romand de prévention des accidents en agriculture, a dressé un bilan impressionnant qui ne se borne pas à illustrer les dangers du machinisme, mais en démontre encore les causes et les conséquences. Nous remercions la rédaction de La Liberté de nous avoir donné l'occasion de soumettre à nos lecteurs une bonne partie de l'article de son correspondant A. Sch.* -pp-

## TRAGÉDIES PAYSANNES

M. Paul Marti brosse, avec réalisme et persuasion, le tableau bien sombre des tragédies paysannes dues au machinisme : tracteurs, silos, fosses à purin, etc. Certes, il existe des bases légales prévoyant des mesures de protection. Mais quand il faut les appliquer, cela devient plus difficile. Cependant l'on doit malheureusement constater que beaucoup d'accidents sont dus avant tout à la négligence.

Dans le cas des tracteurs, une première règle s'impose : réfléchir avant de conduire, et conduire en réfléchissant. Le tracteur est utilisé de 7 à 8 h. par jour ; il doit donc être équipé mieux qu'une auto. Et cet équipement doit être contrôlé. La négligence se solde par de terribles bilans : Allemagne, en une seule année : 250 morts, soit la population totale d'un petit village ; Vaud : 100 accidents par mois, plus ou moins graves, ce qui représente 40 % des exploitations agricoles touchées... On pourrait allonger cette triste liste : colonne vertébrale déformée dès le jeune âge déjà ; victimes paralysées pour le restant de leur vie ; conséquences financières catastrophiques, etc.

Alors, on se demande : que faire ? En Suisse, les sièges sanitaires sont enfin obligatoires. Un contrôle systématique de toutes les machines entrant dans le commerce a été instauré. Malgré cela, on constate que la majorité des accidents sont dus à des erreurs ou des défaillances humaines. Il semble aussi, vu la recrudescence des accidents, que l'on ait perdu le sens de la responsabilité, surtout en ce qui concerne les enfants qui doivent être protégés. Trop d'enfants conduisent des tracteurs dans les champs sans même se rendre compte du danger qui les menace.

Si l'on passe en revue les causes d'accidents — et elles sont nombreuses — on est effaré d'en voir les conséquences sur le plan familial et économique. Rampes d'escaliers insuffisantes ou en mauvais état, échelles défectueuses, ouverture de fosses à purin n'offrant plus aucune sécurité, explosion de gaz qui en émane si l'on fume à proximité de

celles-ci, tracteurs non éclairés à la nuit tombante, cheville d'attelage non assurée, frein à pousser mal équilibré, prises de force non protégées, voies de cheminement mal choisies et l'on pourrait allonger la liste. A ce moment-là, la négligence devient criminelle car il y a souvent mort d'homme, blessures incurables, paralysie des membres sans parler du côté simplement humain et qui se traduit par le deuil, la désolation, les larmes, l'abandon d'un domaine et parfois l'arrivée de la misère.

*50 accidents en Suisse en une année ; 50 morts dont 26 sous des tracteurs renversés.* On étudie actuellement un moyen de protection qui serait constitué par un arc, un cerceau ou une cabine de sécurité. Plusieurs pays qui nous entourent ont déjà adopté cette formule, mais chez nous les constructeurs ne montrent guère d'empressement à s'occuper de ce système de sécurité. Il a

pourtant fait ses preuves ailleurs. Il est donc de toute urgence de « se mettre à la page ».

L'âge des conducteurs de tracteurs est également un facteur important. Il est inadmissible que des enfants de 8 à 12 ans, en pleine croissance physique, conduisent des machines de ce genre. Ils en subiront plus tard des conséquences dramatiques par la déformation de la colonne vertébrale. Il appartient au père et à la mère de famille de faire preuve d'autorité et de prendre conscience de leurs responsabilités. La fierté de voir son fils très jeune au volant d'un tel véhicule — il est formidable ! — tient de l'inconscience et de la bêtise. Espérons qu'un tel appel à la prudence, à la morale toute simple, à l'intelligence enfin sera entendu par tous les propriétaires de tracteurs.

Souhaitons que ce cri d'alarme contre les tragédies de la paysannerie soit entendu ; il en est grand temps. *A. Sch.*

## L'impôt anticipé et les cantons

On sait que, pour réduire la fraude fiscale et ses conséquences financières, la Confédération prélève, à la source, un impôt anticipé de 30 %. Cet argent est intégralement récupérable quand les déclarations sont correctes ; mais les contribuables doivent en faire la demande sur formule spéciale, de sorte que bien des gens l'oublient ou le négligent. La part restant acquise aux pouvoirs publics ne dit donc rien sur l'importance de la fraude.

Comme les revenus et capitaux constituent l'essentiel de la matière fiscale des cantons, il est pour le moins normal qu'ils bénéficient aussi du rendement de cet impôt. A la suite de la votation populaire de l'an dernier sur le régime financier de la Confédération, leur part a même passé de 6 à 12 %. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1972 et comme par le passé, six pour cent leur sont distribués en fonction du nombre de leurs habitants, tandis que la deuxième moitié de la part des cantons leur revient à l'inverse de leur capacité financière, conformément à la politique de péréquation renforcée de la Confédération.

Six cantons ont une capacité financière supérieure à la moyenne (100 points). Avec 226, Genève vient à la deuxième place après Bâle-Ville (522) ; sa quote-part atteint 3 millions de francs ou fr. 8.93 par habitant. Parmi les onze à capacité financière moyenne,

nous trouvons les cantons romands de Neuchâtel et de Vaud, chacun avec l'indice de 92 points ; ils touchent respectivement 2 et 6 millions de francs soit, par habitant fr. 11.65 ; Berne, avec l'indice de 76 points, touchera cette année 19,9 millions soit, par habitant, fr. 20.21. Enfin, huit cantons sont en catégorie III ; Appenzell-Rh. I. a la plus faible capacité financière avec l'indice de 33 points ; il touchera fr. 63.83 par habitant. Fribourg et le Valais, les deux cantons romands à faible capacité financière (respectivement 50 et 44 points) touchent respectivement 7,8 et 10,3 millions de francs, soit respectivement fr. 42.99 et fr. 49.81 par habitant.

Tous les cantons, sauf les six qui bénéficient d'une forte capacité financière, enregistrent une augmentation en valeur absolue et par tête d'habitant du montant qui leur est rétrocédé. La péréquation selon la capacité financière est du reste renforcée par l'introduction de l'échelle mobile et le calcul suivant des critères déjà utilisés pour l'attribution des subventions fédérales. Ces mesures sont transitoires, en attendant une nouvelle réglementation, actuellement à l'étude, bien sûr indépendante des subventions à proprement parler versées par la Confédération.

(PAM)

## Un merveilleux souffle d'exotisme au prochain Comptoir Suisse !

Les Caraïbes, la mer des Antilles, des îles qui portent des noms à la fois familiers et fabuleux : Trinidad, Tobago, Sainte-Lucie, Saint-Vincent, Grenada, c'est tout cela qui, dans un grand souffle d'exotisme bleu et or, va pénétrer au prochain Comptoir Suisse, en septembre.

Souci de folklore ? Peut-être. Mais aussi, et surtout, volonté, de la part des dirigeants de Beaulieu, d'insérer, dans l'évolution internationale de la Foire, des ensembles nouveaux, significatifs et prometteurs.

Car cette partie que nous venons d'évoquer de l'archipel des Petites Antilles a cons-

titué — elle aussi — un Marché commun, celui des Caraïbes. Il s'exprimera à Beaulieu et en ville de Lausanne, sous des apparences infiniment fascinantes mais qui n'excluent nullement l'esprit économique et prospectif.

S'ouvriront entre autre dans cette salle des Congrès (dévolue l'an dernier à Saint-Gall) les échoppes colorées de la production caraïbe industrielle et artisanale. Le cinéma restituera la splendeur des îles et vous pourrez, entre une salée au fromage et une dégustation d'apéritifs, vous offrir un séduisant dépaysement. Car le tourisme antillais déploiera tous ses fastes, allant jusqu'à présenter des défilés de mode assurés par de jeunes mannequins venus tout exprès de là-bas ! Un bar vous rappellera que le rhum est l'une des productions de base des Iles, comme d'ailleurs tels fruits capiteux que vous dégusterez en boissons suaves et mystérieuses. Tout cela dans une atmosphère musicale

idoine, créée par 22 musiciens dévolus à l'animation de la Foire et, pourquoi pas ? à celle de Lausanne, dont l'heure austère s'accordera à celle des Caraïbes.

Bienvenue, d'ores et déjà, à la jeune « CARIFTA », sigle pittoresque désignant ce marché commun des Caraïbes. Car « Carifta » se présente en Suisse pour la première fois. Le Comptoir a eu la main heureuse en lui ouvrant ses portes, aux côtés de ses trois grands hôtes d'honneur étrangers, dont la présence a déjà été signalée, l'Inde, la Pologne et le Sénégal.

« Puissamment » vaudois et suisse, ne reniant rien de son génie et de ses origines, le Comptoir s'élargit chaque année davantage à la dimension du monde, pour le plus grand profit de notre pays et pour celui d'un meilleur service de la grande communauté des hommes. SP

## Problèmes sans frontières

### Toujours les comptes salaires

*Nous reproduisons ci-après la communication parue dans le N° 55 des « Cahiers du Crédit Mutuel », édités par la Fédération du Crédit Mutuel d'Alsace et de Lorraine :*

#### Les employeurs allemands supporteront-ils une part du coût des comptes de salaires ?

En RFA, les syndicats poussent à une participation aux coûts des comptes de salaires, jugés trop élevés par les banques et établissements de crédits. M. Walter Hesselbach, du comité de direction de la *Bank für Gemeinwirtschaft*, a même avancé un chiffre : 1,50 à 2 DM par mois et par compte. La

Commerzbank est même passée aux actes : elle prélève 0,50 DM par écriture à partir de la neuvième par mois. Les Caisses d'Épargne envisagent de prélever 0,25 ou 0,35 DM à partir d'un certain minimum d'écritures gratuites.

Certains observateurs de cette évolution mettent en garde contre la prime qui serait donnée aux chèques postaux, si ceux-ci en restaient — ce qui est probable — à la gratuité des opérations.

*Un bon vieux proverbe ne dit-il pas : « Il y a loin de la coupe aux lèvres » ?...*

- pp -

## Assemblées jubilaires



BONNEFONTAINE

FRIBOURG

Notre Caisse a cinquante ans d'existence et d'activité au service de la population des petites communes de Bonnefontaine et de Montécru.

L'assemblée générale a eu lieu le 26 février et a marqué l'heureuse continuation de son constant développement. On a pu noter un bilan de 1 344 804 fr. 94 et un roulement de plus de 2 millions de francs. L'épargne occupe la place principale avec 1 087 674 fr. 50. Ce 50<sup>e</sup> exercice boucle avec un bénéfice exceptionnel de 5 734 fr. 30. Cette bonne année et le joli bénéfice ont permis aux responsables de la Caisse et aux 60 sociétaires de marquer le demi-siècle par une fête, le dimanche 16 avril.

Pour la circonstance, les dirigeants ont fait imprimer une plaisante plaquette sur l'histoire et l'activité de l'institution. En plus des membres, le Chœur mixte de la paroisse et plusieurs personnalités avaient été invités à la manifestation. Avec son comité directeur, M. Raphaël Brulhart, président, avait établi un vaste programme. Il avait tenu à célébrer cet anniversaire d'abord à l'église par une messe solennelle. Le directeur du Chœur mixte, M. Narcisse Biolley, syndic démissionnaire, qui est aussi depuis de nombreuses années président du conseil de surveillance de la Caisse Raiffeisen, a choisi une belle messe d'un compositeur du pays de Fribourg, la messe « Hosanna » de Bernard Chenaux, dont l'interprétation étudiée avec assiduité durant l'hiver et accompagnée par l'excellent organiste Marcel Collomb, instituteur, a été pour les auditeurs un événement édifiant, et pour le Chœur mixte et son directeur une preuve de volonté persévérante et des possibilités de l'ensemble. Tandis que M. Marcel Collomb assurait à l'orgue encore une plaisante entrée et une brillante sortie, le Chœur mixte exécutait avec brio à l'offertoire le « Terra tremuit », et à la fin l'« Alleluia » de Pierre Kaelin.

Après la messe, les sociétaires se rendirent au cimetière pour rendre hommage aux membres défunts dont les noms furent évoqués dans une brève allocution de M. Raphaël Brulhart. Au nom de tous les vivants, le Chœur mixte lança vers Dieu la prière pour les disparus par le chant « Seigneur, dans votre main », de Gustave Doret.

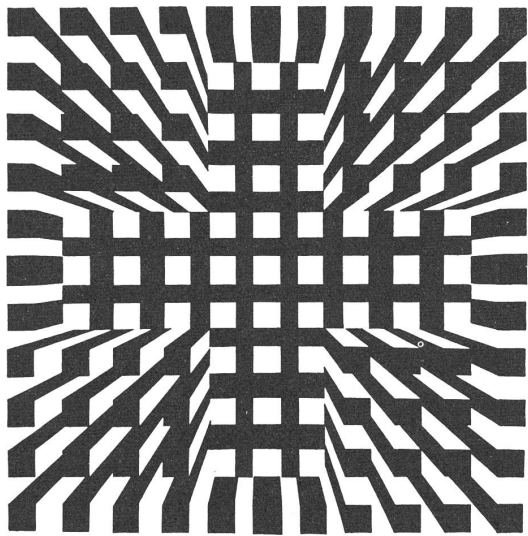
Environ 120 personnes se sont retrouvées ensuite au restaurant du Burgerwald, décoré magnifiquement, pour l'apéritif et le repas de fête qui, une fois de plus, confirmèrent la réputation de la famille Noth, propriétaire. Le président put y saluer le délégué de l'Union suisse, M. Paul Puijpe, secrétaire et rédacteur du *Messenger Raiffeisen*, le délégué de la Fédération de Fribourg-romand, M. Marcel Demierre, les représentants des Caisses voisines, de Praroman et de Saint-Silvestre, les membres du comité de direction et du conseil de surveillance, les conseils communal et paroissial, le Chœur mixte et tous les membres. On notait avec joie la présence de M. Henri Brulhart, administrateur des Postes de Fribourg.

Après avoir relevé l'esprit des Caisses Raiffeisen et les services rendus par elles en Allemagne, en Suisse et dans de nombreux pays, et rendu hommage au Chœur mixte et à son directeur pour avoir accepté d'agrémenter la fête de ce jour par de nombreux chants, le président souhaita à tous un bon appétit pour le repas qui allait être délicieux et copieux.

Le comité de direction n'eut pas de difficulté de trouver dans la paroisse un major de table versé dans les lettres, la géographie et l'humour : M.

53<sup>e</sup> Comptoir Suisse  
Lausanne —

— Foire Nationale  
9-24 Septembre 1972



Hôtes d'honneur:

L'INDE  
LA POLOGNE  
LE SÉNÉGAL

Exposition officielle  
de la Trinité  
et Tobago-Carifta

Foire générale des  
biens de consommation

Billets simple course  
valables pour le retour

Simon Rebetez, professeur au Collège Saint-Michel et aspirant au doctorat à l'Université de Fribourg. Doué de la voix et de la stature nécessaires, celui-ci domina la situation et sut diriger, à la satisfaction et la joie de tous, l'ordre des chants et des discours et placer ses mots pour rire.

Au courant du dîner, M. Paul Puippe apporta le salut de l'Union suisse. Il dit son merci aux dirigeants et aux membres de la Caisse locale pour leur fidélité et leur dévouement. Rappelant le but des coopératives Raiffeisen, il encouragea à la prévoyance personnelle et à l'entraide et offrit le souvenir habituel en pareille circonstance. M. Marcel Demierre présenta les félicitations de la Fédération pour cette première étape et les vœux pour le deuxième cinquantenaire. Il se fit un plaisir d'offrir le cendrier-souvenir. Le nouveau syndic, M. Jean Baeriswyl, se réjouit du bien accompli par la Caisse de crédit mutuel et place son activité sous la protection de la Patronne de la paroisse.

On prit connaissance avec gratitude de télégrammes et de lettres. On admira le dévouement du Chœur mixte et de son directeur qui surent tenir continuellement en haleine les nombreux participants à ce jubilé.

Vers 16 h. 30, M. Raphaël Brulhart ne manqua pas d'exprimer l'espoir que ce cinquantenaire accroîtra encore la cohésion et l'extension de la coopérative, et la reconnaissance à tous ceux qui ont collaboré à cette fête, spécialement au caissier, M. Louis Vial, et tout particulièrement aux communes de Bonnefontaine et de Montécu qui ont généreusement offert l'apéritif.

-o-i-

## VILLARABOUD

Dans un village campagnard dont l'histoire se construit laborieusement, aucun jubilé ne passe inaperçu ; le dimanche 16 avril 1922, c'était à l'occasion du cinquantenaire de sa Caisse de crédit mutuel que Villaraboud était en fête. En effet, le 22 janvier 1922, sous l'impulsion de quelques meneurs, le système d'entraide de F.G. Raiffeisen, bourgmestre allemand, s'implantait dans cette petite commune rurale ; son demi-siècle d'existence fut marqué par un éloquent témoignage, traduisant à merveille l'esprit qui anime ce village et préside à son essor réjouissant : au souvenir d'un passé digne d'intérêt s'alliait le sentiment de la vitalité présente doublé d'une espérance confiante face à l'avenir.

C'est par une messe solennelle que débutèrent les festivités ; rehaussée par l'excellente exécution du Chœur mixte paroissial, elle permit aux invités et aux sociétaires de se retremper dans l'approfondissement de l'esprit chrétien qui fut à la source de l'œuvre de F.G. Raiffeisen et de ses pionniers sur le plan suisse.

Dans son homélie, M. l'abbé Bourgoïn, révérend curé de Progens et fervent artisan du mouvement raiffeiseniste cantonal, rappela que l'esprit raiffeiseniste cheminait dans la même direction que les enseignements pontificaux par son inspiration évangélique, son sens du développement économique et du bien-être et son impulsion de l'amour.

Après la cérémonie se tint à l'école l'assemblée annuelle ordinaire. Ouverte par le président du comité de direction, M. Oscar Dumas, elle se déroula dans l'ambiance de sérieux et d'esprit de famille qui caractérise les réunions de nos sociétés villageoises. La partie administrative donna l'occasion aux organes dirigeants de l'institution d'exposer l'évolution de la Caisse Raiffeisen non seulement durant l'année écoulée, mais au cours des dernières décades. Le président releva la présence de M. l'abbé Joseph Chassot, ancien curé de Villaraboud, qui ne pourrait pas prendre part au banquet officiel ; il signala l'intérêt et l'attachement qu'il apporta durant les 13 ans où il siégea au conseil de surveillance et lui adressa son estime et sa reconnaissance ainsi que des vœux de santé pour l'avenir.

Dans le rapport du comité de direction, M. Oscar Dumas nous dit sa joie de présider cette 50<sup>e</sup> assemblée annuelle et mentionna deux points

caractéristiques du 50<sup>e</sup> exercice : le renforcement de l'esprit d'épargne, témoin de la bonne santé financière villageoise et la rationalisation des exploitations agricoles, indice de l'esprit calculateur avec lequel nos paysans et artisans gèrent leurs biens. Puis il affirma sa confiance en la solidité et en la justice de l'œuvre des Caisses de crédit mutuel, tout en faisant remarquer les difficultés que la situation conjoncturelle apportait à nos établissements soucieux de servir avant tout les plus défavorisés économiquement.

Suivit alors le rapport très fouillé du caissier, M. Adolphe Dumas, qui souligna les principales coordonnées permettant de mieux saisir le mouvement général ascendant que connut la Caisse en ses 50 ans d'existence. Il se plut à commenter avec précision et clarté les statistiques illustrant cette expansion. Sous le titre « Considérations économiques », il traita trois problèmes : la contribution toujours plus efficace de la femme dans la réalisation des objectifs d'une Caisse de crédit mutuel ; l'importance de l'épargne dans l'économie d'un pays ; la saine politique de crédit des institutions Raiffeisen, politique basée sur la solidarité et l'entraide.

Puis le président du conseil de surveillance, M. Marius Ménétrety, fit partager à l'assistance la totale confiance qu'il était en droit de manifester à l'égard des différents organes de la société et spécialement du caissier. Il proposa l'approbation des comptes qui recueillit l'unanimité.

Après ces exposés pleins de chiffres, M. l'abbé Joseph Chassot, octogénaire à l'esprit réaliste, adressa un vibrant hommage aux fondateurs de la Caisse de crédit mutuel de Villaraboud. Il souligna les deux qualités fondamentales qui sont nécessaires et indispensables à tout homme qui gère les biens de son prochain : la discrétion et la confiance.

L'assemblée annuelle close, le président pria invités et membres de se rendre à l'hôtel de la Gare de Siviriez, où M. et Mme Fritz von Gunten avaient apprêté un excellent repas, donnant l'occasion à chacun de goûter à la joie du partage.

Ce fut à M. Oscar Dumas que revint l'honneur de saluer les participants. Il releva la présence des autorités religieuses, des autorités cantonales, communales et paroissiales, du Chœur mixte de Villaraboud, des représentants de l'Union suisse et de la Fédération cantonale des Caisses de crédit mutuel et de la délégation de la Caisse de Sommentier.

Puis la parole fut accordée au dévoué et distingué caissier, M. Adolphe Dumas, lequel, dans un aperçu historique très finement conçu, relata les conditions économiques régnant en Suisse et dans le village avant la création de notre institut de crédit mutuel. Il rappela les bases solides des institutions Raiffeisen. En ce qui concerne notre Caisse, son inscription au registre du commerce eut lieu le 14 février 1922. Après avoir vaincu les premières hésitations et gagné la confiance de la population, elle put boucler le premier exercice qui présentait un bilan de 20 072 francs et un bénéfice de 9 fr. 55 ; 50 ans plus tard, le bilan a passé le cap des 2,3 millions de francs. Il fit un tour d'horizon sur l'évolution des taux et souligna que les magnifiques résultats acquis ont été possibles tout d'abord grâce à l'esprit qui a animé les fondateurs et au dévouement de toutes les personnes qui se sont succédées dans les différents organes de l'administration, puis aussi et surtout grâce aux différents services de l'Union suisse de Saint-Gall, à laquelle il adresse ses sincères remerciements.

En terminant son brillant discours, M. Adolphe Dumas exprima le vœu que la Caisse de crédit mutuel de Villaraboud poursuive sa marche vers de nouveaux succès pour le plus grand bien de la communauté.

M. Fernand Margueron apporta le salut des autorités communales. Pour M. le syndic, ce jubilé est à la fois la fête du terroir et la consécration de multiples efforts accomplis durant 50 ans. Il lance un appel à la jeunesse en l'invitant à se pénétrer de l'exemple de courage et de persévérance qu'ont fourni les fondateurs de notre Caisse.

M. Ernest Mauron, député, parla ensuite au nom du parlement fribourgeois. Homme d'expérience, il connaît les problèmes que pose toute organisation naissante et il loue le magnifique esprit coopératif et communautaire qui règne au sein de cette banque locale aujourd'hui jubilaire.

M. Louis Margueron, secrétaire, eut le plaisir de féliciter plusieurs membres méritants et de leur offrir un magnifique chaudron dédié ; ce furent : M. Oscar Dumas, président, pour 30 ans d'activité ; M. Henri Ménétrety pour 38 ans de services ; M. Adolphe Dumas pour 34 ans d'activité dans l'administration, dont 22 ans comme caissier. En leur honneur, le Chœur mixte interpréta « Le moine de Solovskoy », de H. Devain et P.A. Gaillard, sous la direction de M. Denis Clerc.

Par la voix de son président, M. Ernest Castella, la Caisse de Sommentier tint à apporter à la société sœur son témoignage de félicitations et de reconnaissance. Il nous dit sa joie de se trouver parmi nous, dans cette ambiance fraternelle et solidaire, joie qu'il concrétisa en offrant généreusement les vins d'honneur.

Il appartenait ensuite à M. Gouvernon, délégué de l'Union suisse de Saint-Gall, d'apporter des souhaits de fécond labeur de la part des 1147 autres Caisses du pays. Il nous rappela les buts de cette institution financière qui sont : faciliter les conditions de vie de chacun, éduquer la jeunesse, créer et développer l'esprit d'épargne, contribuer à former l'union d'où jaillit l'entraide et la solidarité. Il termina son allocution en remettant au président un magnifique vitrail aux emblèmes de Raiffeisen.

Un salut très chaleureux fut apporté par M. Willi Blanc, président de la Fédération de Fribourg-romand, qui groupe 60 Caisses Raiffeisen. Il souligna l'utilité de ces banques locales dans notre canton, de leur importance dans notre économie et des principes qui en sont à la base. Ses paroles furent accompagnées d'un magnifique cendrier en fer forgé.

Il revint au président de clore cette manifestation. Après avoir exprimé sa gratitude à chaque membre et à tous ceux qui ont contribué à la réussite de cette fête, il proclama sa foi en l'idéal des « Raiffeisenistes » et souhaita qu'à l'avenir la Caisse de crédit mutuel de Villaraboud puisse élargir sans cesse ses prestations de service, dans l'intérêt de toute la population. Ainsi prit fin dans l'allégresse une sympathique manifestation, preuve de l'épanouissement que peut connaître un petit village soucieux de son développement.

J.

## Les noces d'argent



CHARMOILLE

JURA

C'est dans la halle de gymnastique, magnifiquement décorée et aménagée pour la circonstance, que notre Caisse tenait, samedi soir 15 avril, sa 25<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire.

Près de 120 sociétaires accompagnés de leurs épouses et plusieurs délégués avaient répondu à l'invitation des comités.

A 20 h. 15, M. Victor Nagel, président du comité de direction, ouvre la séance en donnant connaissance de l'ordre du jour. Il annonce que si nous ne déplorons aucun décès durant l'exercice écoulé, nous avons en revanche le plaisir d'enregistrer l'admission de 6 nouveaux sociétaires qu'il tient à féliciter.

Dans son rapport, le président du comité de direction brosse rapidement un tableau de la situation monétaire actuelle.

Le caissier nous fait part de l'essor toujours croissant de notre Caisse. Puis, il commente les différents postes des comptes annuels et du bilan.



Dans le rapport du conseil de surveillance, M. Joseph Poupon, président, propose à l'assemblée d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge aux organes responsables. Il remercie le comité de direction et le caissier pour le travail consciencieux accompli durant l'exercice écoulé. Passés au vote, les comptes et les différents rapports sont acceptés.

Aux élections statutaires, M. Maurice Faivre, vice-président, propose la réélection de MM. Victor Nagel, président, Aimé Lachat, secrétaire, Léon Patrix, membre du comité de direction, Joseph Poupon, du conseil de surveillance et de M. Pierre Simonin, caissier. C'est par un vote unanime que ces fidèles serviteurs du mouvement Raiffeisen sont réélus pour une période de quatre ans.

Le caissier passe ensuite au paiement de l'intérêt de la part sociale, mettant ainsi un terme à la partie administrative.

#### Célébration du 25<sup>e</sup> anniversaire

Après un généreux apéritif servi par les demoiselles de la Sainte-Cécile, le président souhaite la bienvenue, au délégué de l'Union suisse, M. Gabriel Gouvernon, qui nous transmet les vœux de la direction et nous remet une magnifique horloge, à M. Albert Ackermann, président de la Fédération jurassienne, qui nous offre un plateau dédié à M. Géo Froidevaux, ancien réviseur. Il salue également les représentants de la paroisse catholique, M. l'abbé Guenat et M. Georges Loviat, président, de la commune de Charmoille, MM. Pierre Berber, maire, et Pierre Morand, conseiller, de la commune de Fregécourt, MM. Charles Steulet, maire, et Henri Migy, conseiller, ainsi que les représentants des Caisses voisines de Miécourt et d'Asuel. Il remercie la société Sainte-Cécile et le Groupe de musique champêtre d'Alle de rehausser, par des chants et des mélodies, notre petite manifestation.

Au cours du repas, le président donne la parole à divers orateurs qui nous disent tout le plaisir qu'ils ont de se retrouver dans notre petit village.

Ce fut ensuite au tour du caissier de présenter l'histoire de notre Caisse. Il nous explique dans tous les détails le chemin parcouru depuis la fondation le 14 octobre 1947.

M. Gérard Monnot fit ensuite l'éloge des membres fondateurs. Il prie l'assemblée d'observer une minute de silence à la mémoire des disparus, après quoi il remet un cadeau souvenir à huit vétérans. Ce sont : MM. Victor Nagel, Maurice Faivre, Alfred Laurent, père, Alfred Laurent, fils, Ernest Chaignat, Roger Noirat, Joseph Studer et Joseph Poupon. M. Joseph Studer, au nom des vétérans, remercie la Caisse de ce geste tangible de reconnaissance.

Avant de clore cette soirée, le président invite M<sup>lle</sup> Thérèse Poupon, tenancière du restaurant du « Bœuf », à entrer dans la salle avec son équipe de cuisine. Il la félicite et la remercie pour le repas qu'elle nous a si bien servi.

Cette manifestation restera, nous en sommes certains, longtemps gravée dans la mémoire de ceux qui l'ont vécue. Puisse son souvenir encourager et maintenir dans les rangs des Raiffeisenistes de Charmoille l'esprit de confiance et de compréhension mutuelle qui a présidé jusqu'à ce jour aux destinées et aux succès de notre institution.

## Assemblées générales ordinaires



COURRENDLIN

JURA

La salle de la Maison des œuvres s'avéra trop petite pour abriter les 210 participants à la 46<sup>e</sup> assemblée annuelle.

Le président du comité de direction, M. Paul Voillat, salua tout d'abord les représentants des autorités communales, bourgeoises et paroissiales, ainsi que les 26 nouveaux membres (Bravo ! — réd.) qui portent l'effectif au chiffre respectable de 298 adhérents.

M. Voillat parla ensuite de la situation monétaire internationale, rappelant les problèmes posés par la réévaluation du franc suisse et la chute du dollar. Il souligna encore la tâche ardue des dirigeants de notre économie dans des domaines tels que : réadaptation des taux d'intérêts et d'escompte, demandes d'investissements, problèmes de construction des routes, grandes dépenses prévues pour la lutte contre la pollution et pour l'épuration des eaux. Il termina en remerciant les collaborateurs et les responsables de la Caisse, notamment les membres du comité de direction, du conseil de surveillance et surtout le caissier, M. Armand Guélat et toute sa famille dont la compétence et le dévouement assurent un aussi magnifique développement.

M. Marcel Guélat, fils du caissier, présente un rapport clair et précis. La caisse de Courrendlin n'a cessé de progresser d'une manière remarquable ces dernières années. Elle permet actuellement des échanges entre plus de 1800 épargnants et 250 débiteurs. Le roulement total s'est monté en 1971 à 19 218 736 fr. 17, en augmentation de 3 300 000 francs par rapport à l'année précédente. Avec une fierté bien légitime, M. Marcel Guélat nous fit remarquer que cet important chiffre d'affaires plaçait la Caisse locale dans le rang des plus importantes institutions jurassiennes.

Le secteur épargne, avec ses 2 380 000 francs d'entrées et ses 1 859 000 francs de sorties, laisse un excédent à disposition des emprunteurs d'environ 500 000 francs. Le bénéfice net a été de 23 225 francs. La somme des engagements nous apprend que ceux-ci sont de l'ordre de 7 462 934 fr. 71, en augmentation de 1 035 000 francs, progrès remarquable pour une seule année.

Les prêts s'élèvent à plus de 6 300 000 francs. Les dépôts confiés par les épargnants se chiffrent par 6 700 000 francs.

Afin d'assumer la garantie d'un tel capital, la Caisse dispose d'une réserve de 245 292 francs, accumulée durant près d'un demi-siècle d'existence. La seule source susceptible d'augmenter les réserves est le bénéfice. La Caisse étant bien décidée à continuer sa progression, une réserve plus conséquente sera nécessaire à l'avenir. C'est pour réaliser cette augmentation de recettes indispensable à un sain épanouissement de l'entreprise que les comités se sont vus dans l'obligation de porter le taux hypothécaire de 1<sup>er</sup> rang à 5,25 %.

Malgré cette augmentation, notre coopérative offre toujours un taux extrêmement favorable par rapport aux grandes institutions bancaires. Terminant son rapport, M. Guélat junior remercia tous les participants de leur attention et félicita les débiteurs pour leur discipline exemplaire et leur ponctualité. Un merci spécial fut adressé aux deux comités et au président, M. Paul Voillat, qui vient de passer avec brio le cap de sa première année à la tête de l'institution. Pour l'exercice 1972, la Caisse se donne un double mot d'ordre : le renforcement de l'esprit mutuel et le perfectionnement de tous ses services.

M. Germain Eschmann, président du conseil de surveillance, souligna à son tour l'extraordinaire développement de notre institution. Il rappela les mérites et le dévouement des membres des comités et surtout du caissier, M. Armand Guélat. Secondé efficacement par son épouse et ses enfants, ils ont toujours su créer un climat accueillant et la confiance qu'il est indispensable d'avoir dans les affaires. Profitant de l'occasion qui lui est offerte, le conseil de surveillance recommande aux corporations de droit public de nos villages de profiter de tous les avantages que peuvent offrir les services de notre banque locale, que ce soit pour les placements ou pour les emprunts.

Se basant sur le résultat des contrôles du conseil de surveillance, et sur les constatations de l'office

fiduciaire de Saint-Gall, M. Germain Eschmann proposa à l'assemblée de voter les résolutions habituelles concernant l'adoption des comptes, le taux de l'intérêt des parts sociales et la décharge à donner, avec remerciements aux organes responsables et au caissier. Ces conclusions sont acceptées par l'assemblée sans discussion.

Aucune démission n'est intervenue dans l'un ou l'autre conseil. MM. Oscar Rihs, Germain Steuler, du comité de direction, et MM. Pierre Buchwalder, curé-doyen, Germain Eschmann et Jean Widmer, du conseil de surveillance, furent réélus par acclamation.

M. Louis Greppin, vice-maire, au nom des autorités civiles et M. le doyen Buchwalder, pour les autorités religieuses, remercièrent et félicitèrent les animateurs de la Caisse locale et souhaitèrent plein succès pour l'avenir de l'entreprise.

Vint ensuite le paiement des intérêts des parts sociales. Puis la soirée se poursuivit dans la bonne humeur, agrémentée par deux talentueux musiciens, MM. Aimé Charmillot et Gilbert Eschmann, et par un buffet froid servi par la famille Widmer.

Souhaitons à notre Caisse de pouvoir, à la fin de cette année, enregistrer une progression aussi brillante que celle du bilan de cette année.

#### MONTSEVELIER

Le 17 mars, à 20 h. 15, 57 sociétaires sur 88 se réunissaient dans la grande salle de l'auberge de L'Aigle, où se déroula l'assemblée générale de 1972.

Dans son rapport circonstancié, le président rappela le souvenir de M. Bernard Cuenat, président du conseil de surveillance, et de M. Martin Chételat, vice-président du comité de direction, tous deux décédés au cours de l'exercice, mutualistes convaincus et dévoués. Les services qu'ils rendirent ne se comptent pas.

Comme de coutume, le caissier commenta les comptes et le bilan, dont nous extrayons les chiffres suivants : compte caisse (entrées et sorties) : 1 226 443 fr. 60, compte d'exploitation (produits et charges) : 63 336 fr. 20, bilan : 1 545 296 fr. 80, réserves, y compris le bénéfice de 1971 : 46 804 fr. 80, roulement : 2 387 947 fr. 70.

Après un exposé de M. Sosthène Lachat, du conseil de surveillance, les comptes et la répartition du bénéfice furent acceptés tacitement.

M. Pierre Koller, président, pria l'assemblée de le décharger de son mandat et proposa pour lui succéder M. Albert Cattin, jusqu'ici secrétaire de direction, choix approuvé à l'unanimité.

Pour remplacer les deux défunts, de jeunes forces sont élues. MM. Noël Bron, vice-maire, et Rémy Chételat-Lardon. M. Pierre Koller, ancien président, consentant à rester membre du comité, il est chaudement remercié par le nouveau président, qui lui remet un ouvrage historique en témoignage de reconnaissance. M. Henri Schaller, jusqu'ici secrétaire, est nommé président du conseil de surveillance.

Après la distribution de l'intérêt des parts sociales et une copieuse collation bien servie par le restaurateur et son personnel, l'assemblée se termina dans une joyeuse ambiance.

aa.

#### SAINT-BRAIS

La 42<sup>e</sup> assemblée générale s'est tenue récemment en présence de près de 80 membres.

M. Léon Noirjean, du Plaignat, président du comité de direction depuis 26 ans, invite la jeunesse à l'épargne et à la coopération et dit son optimisme devant l'essor réjouissant que la Caisse locale a connu depuis sa fondation. Il en voit la principale raison dans la confiance qui règne entre membres et organes dirigeants. Il présente sa démission pour raison d'âge et de santé, démission acceptée par les comités. Il appartiendra à la présente assemblée générale de lui donner un successeur.

M. Joseph Mahon, caissier, après avoir souligné le rôle important des membres féminins de la société et rappelé que l'année écoulée a été celle

des droits civiques de la femme, rapporte sur la situation financière de l'exercice et commente le bilan au 31 décembre 1971. Ce fut une bonne année, avec un roulement de près de 4 millions de francs répartis en 1167 opérations. Le montant de l'épargne dépasse 2 millions et, avec un bénéfice net de 8324 francs, la fortune en réserve se monte à 91 000 francs. La société compte actuellement 112 membres. Selon une coutume toujours très appréciée, le caissier passe alors à quelques considérations générales, abordant cette année le torueux problème de la dévaluation de la monnaie. Il souligne particulièrement que les intérêts actuellement versés sur les obligations et les carnets d'épargne ne suffisent pas à compenser la perte de valeur du capital investi. Il est toutefois heureux de constater que l'intérêt des comptes débiteurs se maintient parmi les plus bas de ceux perçus pour des prêts d'argent. C'est le principe même de l'entraide mutualiste.

Pour honorer la mémoire des membres défunts, l'assemblée observe un instant de silence. M. l'abbé Walzer, révérend curé, président du conseil de surveillance, présente alors son rapport.

Il rend tout d'abord hommage au caissier, à qui revient une grande part du bel essor enregistré, puis il remercie tous les membres des conseils. Il s'adresse spécialement à M. Noirjean, président démissionnaire, et, en le remerciant chaleureusement, relève les mérites de cet homme compétent qui a dirigé la Caisse pendant plus d'un quart de siècle à la satisfaction générale.

Les comptes sont approuvés à l'unanimité et l'intérêt de la part sociale (auquel s'ajoute le traditionnel souper), reste fixé à 5 %.

Avant de procéder aux élections statutaires, le président Noirjean donne connaissance des renseignements fournis par la centrale de Saint-Gall sur les incompatibilités au sein des comités. Il ressort de cet avis que les liens de parenté, sans engendrer une incompatibilité formelle, ne sont pas souhaitables. L'assemblée reste donc souveraine quant à son choix.

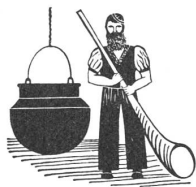
On passe alors à la réélection des membres du comité de surveillance. M. le curé, dévoué président de cet organe, est confirmé dans ses fonctions ; MM. Henri Farine et Paul Queloz voient leur mandat renouvelé sans opposition, alors que le caissier, M. Joseph Mahon, est réélu par acclamation.

Il faut encore nommer un nouveau membre du comité de direction pour remplacer M. Noirjean. C'est M. Joseph Erard que l'assemblée désigne à ce poste par 43 voix, contre 12 à M. Erwin Girardin et 12 à M. Maurice Jolidon.

A l'unanimité et sur proposition des comités, l'assemblée nomme M. Raymond Chenal, du Pré Sergent, aux fonctions de président du comité de direction.

Nos félicitations aux élus et nos vœux pour la prospérité de la banque locale sous l'égide de son nouveau président.

J. C.



ONNENS

FRIBOURG

Cette assemblée, fort bien fréquentée, s'est déroulée au café de l'Union, à Onnens, sous la présidence de M. Justin Favre, syndic.

Après avoir invité l'assistance à se lever pour observer quelques instants de recueillement à la mémoire de Mme Blandine Hirt et de M. Aimé Maradan, deux membres fidèles décédés au cours de l'exercice écoulé, M. Favre présenta son rapport présidentiel. Il rappela les événements très importants qui se déroulèrent sur le plan monétaire en 1971 : réévaluation du franc suisse en mai,

dévaluation du dollar peu avant Noël lors de la mémorable conférence des Dix à Washington. En ce qui concerne plus particulièrement l'agriculture, l'année 1971 a été caractérisée par d'abondantes récoltes de céréales panifiables et fourragères. La production des pommes de terre dépassa souvent les prévisions, tant au point de vue de la qualité que de la quantité. D'une manière générale, de grosses rentrées de fonds auprès des banques vinrent encore renforcer leurs liquidités, ce qui entraîna tout naturellement une baisse sensible des taux créanciers. C'est pourquoi, les organes responsables de notre Caisse se sont vus contraints d'adapter les taux appliqués aux déposants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1972. Par contre, il n'est intervenu aucune modification en ce qui concerne les débiteurs. En terminant son rapport, qui fut suivi avec le plus vif intérêt, M. Favre fit part de l'absolue confiance qu'il a quant à l'avenir de la Caisse. Il affirma sa conviction quant à la coopération constructive que les femmes pourraient apporter à cette institution d'intérêt général.

Il appartient ensuite à M. Robert Hirt de présenter son rapport en tant que caissier. Même si certains records n'ont pas été battus, les résultats de 1971 ont été très bons, caractérisés qu'ils furent par l'accroissement des prestations de notre coopérative. Relevons en particulier qu'il y a 358 carnets d'épargne totalisant près de 1 300 000 francs, des obligations de caisse pour environ 400 000 francs. A l'actif, on notera spécialement les prêts hypothécaires s'élevant en chiffre rond à 700 000 francs, les prêts aux corporations de droit public pour plus de 500 000 francs, sans compter les avoirs à la Caisse centrale, soit environ 550 000 francs. En conclusion, M. Hirt affirma que la Caisse était prête, comme par le passé, à rendre service à la population d'Onnens et environs.

Ce fut alors au tour de M. Michel Rossier, syndic de Lovens, de faire son rapport en tant que président du conseil de surveillance. Fort à propos, il tint à souligner que les Caisses Raiffeisen gèrent non seulement des fonds importants, mais également un gros capital de confiance. La Caisse de crédit mutuel d'Onnens est très bien gérée et le conseil de surveillance peut attester de la parfaite exactitude du compte d'exploitation et du bilan. Il félicita très sincèrement le caissier et proposa aux membres d'approuver les comptes, ce que l'assemblée accepta très volontiers et à l'unanimité.

Les élections statutaires virent le renouvellement par acclamation du mandat de MM. Raphaël Yerly, Auguste Telley et Pierre Chenaux.

Dans les divers, M. le curé Anselme Fragnière rappela tout d'abord qu'en son temps il avait refusé le poste de trésorier afin de ne pas mener la Caisse à la ruine... ! Puis il incita ses paroissiens présents à persévérer dans leur esprit d'épargne.

A une suggestion de M. Michel Chatagny, le caissier répondit que l'on ne peut accorder des taux de faveur de 5 % aux personnes âgées et aux jeunes, alors que les débiteurs hypothécaire, nos communes et la paroisse paient leurs intérêts à 5 ¼ % !

Les tractanda étant épuisés, M. Justin Favre put clore l'assemblée en remerciant tous ceux qui concourent à la prospérité de la Caisse de crédit mutuel d'Onnens : les sociétaires, le conseil de surveillance, ses collègues du comité de direction, sans oublier évidemment le caissier, M. Robert Hirt. Puis il invita tous les membres présents à partager amicalement un « mini-menu » excellent préparé par M. Ropraz, tenancier du café de l'Union.

Y. M.

PORSEL

C'est dans la joie et la reconnaissance que plus de 80 membres, dont un bon nombre de dames et invités, ont commémoré, le vendredi 7 avril, le 40<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de notre Caisse.

Placée sous la présidence de M. Auxence Dévaud, qui souhaita une cordiale bienvenue à MM. Bernard Geinoz, curé de la paroisse, Yves Beaud, syndic et député, aux délégués de la Caisse de Bouloz, aux dames et enfin aux sociétaires, on y entendit les rapports statutaires. Ils firent ressortir l'excel-

lente situation et les progrès constants de la Caisse, ainsi que les services appréciables que notre institution rend à la population laborieuse de nos villages de Porsel et Mossel. Le président rendit hommage aux membres décédés, particulièrement à notre ancien caissier, M. Jules Dévaud.

M. Joseph Monney, caissier, a présenté avec beaucoup de précision les comptes de l'exercice 1971, qui laissent apparaître une nette amélioration de tous les postes. Un appréciable bénéfice est versé aux réserves.

M. Adrien Dévaud, président du conseil de surveillance, en reconnaissant la bonne tenue de la Caisse, proposa à l'assemblée l'approbation des comptes. Il félicita les responsables, le caissier spécialement. Le paiement de l'intérêt de la part sociale clôtura l'assemblée administrative.

La manifestation marquant le 40<sup>e</sup> anniversaire débutait par un repas excellemment servi par M. et Mme Ecoffey, tenanciers.

Il appartient encore une fois à M. Auxence Dévaud, président, membre fondateur, de diriger cette agréable partie commémorative.

M. Monney, caissier, releva par des chiffres la marche ascendante des affaires financières. Le secrétaire du comité de direction fit revivre l'époque de la fondation en rendant hommage aux dirigeants de la première heure. Il rappela les mutations qui sont intervenues dans les comités et les événements importants de la vie de la société. M. Roger Cardinaux, président de la Caisse de Bouloz, nous gratifia d'un compliment qui nous toucha par son éloquence et sa sensibilité, en y ajoutant un geste appréciable. M. Bernard Geinoz, curé de la paroisse, nous apporta des souvenirs du fondateur Raiffeisen. Il a tracé cette voie que doit suivre tout Raiffeiseniste tant sur le plan de la charité chrétienne que dans son devoir d'action comme mutualiste. M. Yves Beaud, député et syndic, témoigna sa gratitude aux personnes qui, soit dans le passé, soit maintenant, ont, à côté de leurs occupations professionnelles, mené à bien notre institution d'épargne. Il nous déclara les craintes que lui inspire le gonflement des capitaux en réserve. Selon lui, le monde paysan est bien mal récompensé de son esprit réaliste et progressiste. Mme Thurler, présidente de la Ligue, donna, au nom des dames, ses impressions sur les problèmes qui figurent à l'ordre du jour d'une assemblée de Caisse Raiffeisen.

M. Paul Charrière exprima ses sentiments de satisfaction d'appartenir à une Caisse de crédit, puis quelques chants agrémentèrent cette belle soirée très réussie.

J. P.

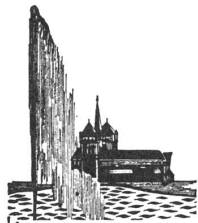
SEMSALES

Une institution bienfaisante connaissant un développement constant, telle est la conclusion qui apparaît à la lecture du rapport rédigé par M. Marcel Perrin, actuel boursier. Or, cette institution a célébré son quarantième anniversaire, à l'occasion de la traditionnelle assemblée annuelle, qui fut suivie d'un banquet offert aux sociétaires.

S'adressant à une affluente réjouissante, M. Alphonse Balmat, président distingué, rapporta sur l'évolution des affaires au cours de l'exercice écoulé. Il se plut à relever que la Caisse ne peut dispenser la plénitude de ses services que dans la mesure où ses membres lui sont fidèles et confiants. Des chiffres du bilan ressortent un indéni-able renforcement de l'esprit d'épargne, ainsi qu'une recrudescence des investissements, conséquence de la rationalisation des entreprises. Le président précisa encore que l'effectif des membres de la Caisse s'est à nouveau enrichi de plusieurs coopérateurs, alors qu'un dernier hommage fut rendu à trois anciens membres décédés. Ce n'est pas moins de 176 sociétaires qui donnent actuellement à la Caisse une situation très enviable. La gratitude présidentielle fut enfin témoignée à M. Marcel Perrin, gérant méticuleux et toujours prévenant à l'égard de la clientèle. Concluant, M. Balmat souhaita que la Caisse de crédit mutuel puisse compter à l'avenir encore sur les faveurs et le soutien de toute la population.

Grâce au dévouement de son caissier, le comité de direction eut le plaisir de donner à l'assemblée l'historique de la banque semsaloise. Après avoir vu le jour en 1932, sous l'impulsion de feu M. le doyen Tena, cette institution compte encore actuellement quatre membres fondateurs : MM. Th. Vuichard, Th. Schneuwly, Isidore Risse et Jules Grand. Relevons qu'un hommage tout particulier a été rendu en ce jour d'anniversaire à M. Théophile Vuichard, qui fut pendant ces 40 ans membre du comité de direction. Un geste reconnaissant lui fut adressé et son fils, M. J. Vuichard, lui succèdera dans cette fonction. La Caisse semsaloise, qui fut toujours gérée intelligemment, a évolué de façon réjouissante. Ainsi, en 40 ans, les sociétaires se sont multipliés et le roulement annuel est passé de 107 062 à 7 613 576 francs. Ce développement impressionnant, la banque le doit à la confiance et au soutien grandissant qui lui ont été témoignés par la population de la localité et des alentours.

En guise de conclusion, nous reprendrons les termes du caissier qui dit avec raison que la Caisse de crédit mutuel a été et reste une œuvre de solidarité capable d'améliorer la situation de notre économie villageoise. Y adhérer, ce sera assurer les intérêts économiques des uns et des autres, tout en réalisant cette union et cette collaboration, que nécessite le développement économique de notre village et de notre région.



TROIS CHÈNE

C'est à la nouvelle salle des fêtes de Thônex que notre Caisse a tenu sa 30<sup>e</sup> assemblée générale, vendredi 21 avril. Le président, M. Olivier Mingard eut le plaisir de saluer la présence du président honoraire, M. François Lombard, de notre cinéaste habituel et fidèle, M. Georges Lombard, et de la moitié de nos sociétaires. Notre président, dans un rapport bref mais précis, retraça l'activité de la Caisse Raiffeisen pendant l'année écoulée et rappela que des 10 membres fondateurs — il y a trente ans — trois vivent encore, ont œuvré pendant de nombreuses années ou œuvrent encore au sein du comité de direction.

Notre nouveau caissier, M. Louis Graber, présente les comptes de l'année 1971 : le roulement s'élève à 1 558 595 fr. 37 et le bilan à 1 067 077 fr. 25. Le bénéfice de 4 194 fr. 35 a été viré à la réserve qui passe ainsi à 80 903 fr. 65. Il ressort du compte de caisse que si l'épargne a fléchi de près de 3000 francs, les obligations par contre se sont accrues de 15 000 francs. Dans son rapport d'excellente facture, notre nouveau caissier souligna tout le plaisir et l'intérêt qu'il avait eu à travailler pour la Caisse Raiffeisen et son idéal au service de chacun.

M. Rodrigo Schmir, président du conseil de surveillance, rappela les difficultés de notre Caisse face aux importants établissements bancaires de la région chénoise et lança un appel pour que chacun pense au recrutement de nouveaux membres et à l'épargne. Après l'approbation des comptes 71, deux nouvelles personnes furent élues : M. Alexandre Grosjean au comité de direction et M. Raymond Duparc au conseil de surveillance.

Une excellente collation fut ensuite offerte aux participants. Notre fidèle ami, Georges Lombard, nous présenta deux films sur la Mob 39-45 avec sa verve et son esprit habituels, films qui ravivèrent des souvenirs au cœur de plusieurs. Son dernier film, descente du Rhin en chaland, émerveilla chacun et incitait au voyage, à l'évasion. Et c'est ainsi que s'acheva la soirée.



SAINT-SULPICE

La 30<sup>e</sup> assemblée générale ordinaire a eu lieu le 15 avril en notre halle de gymnastique et elle groupait, en plus des sociétaires, les épargnants et les débiteurs avec leurs épouses. En tout, une soixantaine de personnes étaient présentes parmi lesquelles se trouvait une délégation du Conseil communal. Peu après 20 heures, M. Paul Clerc, président du comité de direction, eut l'honneur d'ouvrir la séance par des paroles de bienvenue. Il donna un aperçu de l'exercice écoulé, lequel est très satisfaisant. Il exprime sa reconnaissance à ses collègues du comité de direction et à ceux du comité de surveillance. Pour l'accomplissement méticuleux de la multitude des travaux de gestion, ses remerciements vont aussi au dévoué caissier. Il souhaite qu'avec l'extension au territoire de Fleurier, la Caisse locale arrivera au niveau des grandes coopératives Raiffeisen du Val-de-Travers. L'accroissement des fonds confiés traduit un indéfectible renforcement de l'esprit d'épargne. 1971 laissera le souvenir d'une tension internationale mouvementée dans l'histoire monétaire. Le marché actuel de l'argent et des capitaux dépend largement des événements internationaux. En conclusion, le président rappelle les avantages du système Raiffeisen et, comme à la TV, il déclare « Faites un compte en banque, voilà ce qu'il vous faut ».

A son tour le caissier, M. Robert Martinet, donne un aperçu des comptes. 1971 fut une année record dans tous les secteurs. Comparaison faite avec l'exercice 1970, le bilan passe de 855 000 à 1 146 000 francs, la caisse d'épargne de 670 000 à 815 000 francs, les parts sociales marquent une augmentation de 2000 francs, les obligations doublent, puisqu'elles passent de 131 000 à 276 000 francs contre 0 en 1964.

Le bénéfice de 2055 francs donne bien la preuve que la Caisse locale pratique une politique d'entraide.

Les comptes débiteurs sont exonérés de tous frais et commissions. Le caissier termine son exposé en adressant des remerciements aux membres des comités, aux sociétaires et aux déposants pour leur confiance et leur appui.

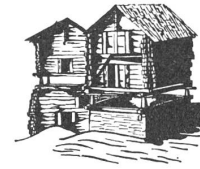
Le conseil de surveillance, par la voix de M. Daniel Maire, signale que la comptabilité, soumise à l'office fiduciaire de Saint-Gall, a été reconnue parfaitement en ordre. Il souhaite qu'avec l'extension du champ d'activité au territoire de Fleurier, la Caisse continuera sa progression intéressante. Des remerciements sont adressés au caissier et à son épouse pour leur dévouement, leur amabilité et leur esprit de compréhension, qui contribuent à la bonne marche et la prospérité de l'institution. L'intérêt de 5 % sur les parts sociales a été proposé et admis sans commentaire.

Tous les rapports qui précèdent ont été adoptés à l'unanimité avec remerciements.

La partie administrative terminée, le président invita toutes les personnes présentes au repas servi par les membres.

C'est M. Lucien Boéchat qui a fonctionné en tant que major de table. Cette soirée fut très animée et intéressante. Histoires drôles, chant d'ensemble, musique à bouche et accordéon contribuèrent à créer une ambiance fraternelle. De plus, M. Werner Tobler a présenté un film en couleur sur ses deux voyages en Afrique noire.

La dislocation eut lieu très tardivement.



ISÉRABLES

VALAIS

La 62<sup>e</sup> assemblée générale annuelle de notre Caisse Raiffeisen s'est tenue le vendredi soir 31 mars écoulé, dans la grande salle du café de l'Avenir, en présence d'environ 300 personnes : sociétaires, déposants et sympathisants.

M. Théo Crettenand, président du comité de direction, salua les nombreux participants et souhaita la bienvenue à MM. W. Lorétan, président du Conseil d'Etat, et R. Jacquod, président de la Fédération du Valais romand, qui acceptèrent de monter à Iséables malgré leurs multiples occupations.

M. Théo Crettenand nous présenta un rapport très documenté sur la marche de la Caisse et brossa un intéressant tableau de l'économie locale.

M. Michel Favre, caissier, commenta les comptes, dont tous les postes sont en augmentation. Voici quelques chiffres : roulement 8 023 798 fr. 20, bénéfice 25 284 fr. 80, réserves 237 756 fr. 25, bilan 5 206 042 fr. 45.

Puis ce fut le tour de M. Joseph Crettenand, président du conseil de surveillance, de présenter son rapport. Il montra que la Caisse met bien en pratique le principe raiffeiseniste « L'argent du village au village ». Preuve, la Caisse a répondu favorablement à la demande faite par la commune d'un prêt de 900 000 francs en trois tranches, soit 300 000 francs par an, pour financer de nouveaux travaux d'infrastructure.

Les comptes étant approuvés sans remarque ni opposition, l'assemblée eut le plaisir d'entendre M. René Jacquod, toujours sympathique et populaire. Il nous apporta le salut de l'Union et de la Fédération. Il félicita la Caisse et ses dirigeants pour le bon travail accompli. Avec des chiffres fraîchement reçus de Saint-Gall, il nous montra l'évolution de la Fédération valaisanne. Puis, en chrétien convaincu, il termina en nous rappelant que l'aisance matérielle doit nous aider à acquérir le bonheur éternel. De vifs applaudissements le remercièrent pour sa belle allocution.

La parole est ensuite donnée à M. Wolfgang Lorétan, président du Conseil d'Etat et chef du Département des finances qui nous a fait le grand honneur de venir lui-même nous exposer la nouvelle loi des finances.

M. Lorétan fut fort surpris de trouver une si nombreuse assemblée et adressa des compliments à notre Caisse et à notre commune de montagne pour son développement économique. Puis il passa à l'objet de sa conférence, la nouvelle loi fiscale, qui est son œuvre. Pendant une heure d'horloge, avec une énergie extraordinaire, il nous expliqua les principes de base de la nouvelle loi, puis les commenta avec force détails, comparaisons et chiffres à l'appui. M. Lorétan termina son intéressant et instructif discours en nous annonçant que le 4 juin prochain le peuple valaisan sera appelé aux urnes et placé devant l'alternative : ou conserver l'ancienne loi avec ses inconvénients, ou accepter la nouvelle qui sera certainement plus sociale.

De longs et chaleureux applaudissements saluèrent la fin de cette brillante conférence d'une brûlante actualité.

Le caissier remercia M. W. Lorétan pour la participation à notre assemblée et pour les éloges adressés à la population d'Iséables. Il souligna la tâche ingrate du chef du Département des finances et souhaita que la nouvelle loi soit acceptée à une large majorité. Il invita tous les citoyens et citoyennes présents à se rendre aux urnes le 4 juin et d'y déposer un oui convaincu. Ce sera la meilleure manière de remercier M. W.



Lorétan et de contribuer au développement futur de notre canton du Valais.

M. F.

#### VAL D'ILLIEZ

L'assemblée annuelle de notre Caisse a eu lieu le dimanche 9 avril. Plus de 140 participants sur 172 sociétaires étaient présents. M. Maurice Bovard, président, ouvrit la séance en souhaitant la bienvenue à chacun.

Le procès-verbal de la dernière assemblée générale, lu et adopté sans observation, le président du comité de direction présenta le rapport de cet organe. Il s'attacha à montrer les conséquences de la crise monétaire de 1971 sur l'économie des pays, conséquences surtout graves pour ceux du Tiers monde déjà défavorisés, qui verront leur situation économique sérieusement menacée. M. Bovard dit sa joie des progrès réalisés par la Caisse de crédit mutuel durant l'exercice écoulé et remercia tous ceux qui ont contribué à ce nouvel essor.

M. Paul Caillet-Bois donna lecture d'un exposé des comptes du 42<sup>e</sup> exercice. Relevons en particulier les chiffres suivants : bilan 6 617 695 fr. 49, roulement : 9 128 263 fr. 84, bénéfice : 30 897 fr. 90, réserve fin 1971 : 301 496 fr. 84. Onze nouveaux membres ont adhéré à la Caisse. Le montant des nouveaux prêts s'élève à 1 365 151 fr. 90.

M. Benoît Borrat-Besson, président du conseil de surveillance, se plut à constater la parfaite gestion de la Caisse, confirmée par le rapport de revision de l'Union suisse. Il retraça l'activité de cet organe et termina en demandant à l'assemblée d'accepter les comptes et d'en donner décharge au comité de direction. A l'unanimité ces comptes furent adoptés.

Le président du comité de direction annonça ensuite que les dirigeants avaient décidé d'acheter le bâtiment de la poste situé au centre du village pour y installer les bureaux de la Caisse. Il donna quelques explications concernant cet achat et demanda à l'assemblée de le ratifier. Ce qui fut fait à l'unanimité.

On entendit enfin M. René Jacquod, président de la Fédération des Caisses Raiffeisen du Valais romand. Pendant une heure d'horloge, l'orateur, avec son éloquence habituelle, montra le développement du mouvement raiffeiseniste suisse et valaisan, les bienfaits rendus par les Caisses Raiffeisen dans tout le pays. Il invita les jeunes à participer à ce mouvement et à épargner afin de s'assurer un avenir exempt de difficultés trop grandes. Il se déclara optimiste sur l'avenir de notre économie à la condition que notre peuple sache toujours faire preuve de sagesse et de modération dans ses désirs et ses ambitions. Il émit également quelques considérations judicieuses sur la Caisse locale.

Cet exposé si convaincant fut très apprécié et vivement applaudi.

Après avoir reçu l'intérêt de sa part sociale, chaque sociétaire quitta, satisfait, cette belle et intéressante réunion.

X.

#### VISSOIE

L'assemblée de notre Caisse, qui groupe 185 sociétaires des villages de l'ancienne paroisse de Vissoie, a eu lieu le samedi soir 29 avril à la salle paroissiale.

M. Roger Massy, vice-président, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux sociétaires et en rappelant le souvenir des disparus. C'est avec émotion qu'il relève les mérites de feu Euchariste Massy, président de la Caisse, décédé le 7 mars dernier, après 29 ans d'activité au sein des comités.

Le vice-président présenta ensuite le rapport du comité de direction, complété par des considérations sur l'économie générale du pays.

Le caissier, M. Albert Florey, commente les comptes de l'exercice 1971. Le bilan de 3 114 477 francs est en augmentation de 220 000 francs sur celui de 1970. Le roulement a été de 6 803 293 francs en 1833 opérations. Le bénéfice net de 12 124 francs porte les réserves à 184 343 francs. Cette fortune collective, gardée dans la vallée grâce à l'esprit d'initiative des fondateurs de la Caisse il y a plus de 60 ans, permet d'appliquer des conditions intéressantes aux déposants et aux emprunteurs.

Sur proposition de M. Hilaire Epiney, président du conseil de surveillance, les comptes sont approuvés.

Un membre du comité est ensuite élu en la personne de M. André Zufferey, du village de Mayoux. M. Roger Massy est nommé président de la Caisse par acclamation.

La partie administrative terminée, M<sup>e</sup> F.J. Bagnoud, député, captiva son auditoire par une conférence sur la nouvelle loi fiscale. M. Allégroz, du service des contributions, apporta des renseignements plus détaillés sur les répercussions de cette nouvelle loi, si le peuple valaisan l'accepte, pour les contribuables et pour les budgets communaux.

Un forum termina ces exposés, forum qui se prolongea bien après la clôture officielle autour des tables garnies de « Rapilles ».

A. F.



#### LE MONT-SUR-LAUSANNE

VAUD

Le 28 avril dernier, 24 membres de notre Caisse se réunissaient au café Central, dans une salle mise aimablement à notre disposition par notre membre M. Borgeaud.

M. Martin Mathys ouvre l'assemblée à 20 h. 15, souhaite la bienvenue à tous et rappelle la mémoire de deux sociétaires qui nous ont quittés pour un monde meilleur. Il prie l'assemblée de se lever et d'observer une minute de silence en leur mémoire.

Après la présentation du rapport présidentiel, le caissier commente les comptes annuels qui bouclent cette année avec un bénéfice bien inférieur à celui de 1970. La raison en est que nous avons payé un intérêt trop élevé à nos déposants.

Le bilan, quant à lui, se monte à 1 318 587 francs. Ces chiffres ne sont certes pas comparables à ceux de nos grandes Caisses, mais il est difficile à une institution locale, située dans la banlieue lausannoise, de se développer normalement.

Malgré cela, notre coopérative continue son chemin et rend service à notre village.

M. Auberson, président du conseil de surveillance, donna également son rapport et proposa l'adoption des comptes tels qu'ils sont présentés.

L'assemblée les ratifia et en donna décharge au caissier. Après le paiement de l'intérêt de la part sociale et la clôture de la partie officielle, M. Mathys, président, invita les membres à une savoureuse collation servie par la famille Borgeaud.

La soirée s'est terminée dans une excellente ambiance.

TZ

#### PUIDOUX-CHEXBRES

Les membres de notre Caisse de crédit mutuel se sont réunis dans la Grande salle de Puidoux-Village. Il appartient à M. Louis Chappuis, de La Mélériaz-Puidoux, de donner connaissance à l'auditoire du rapport du comité de direction. Il excuse l'absence de M. Maurice Jaunin, président d'honneur, retenu pour cause de maladie, et celle de M. Emile Chaubert, syndic et député, victime d'un accident de travail. La Caisse compte actuellement 244 sociétaires. Elle a perdu M. Emile Leyvraz, entrepreneur, de Puidoux, décédé tragiquement en 1971 et, tout dernièrement, M. Pierre Leyvraz-Cosy, de Puidoux-Village. M. Chappuis analyse les aspects généraux de l'économie de 1971, en rappelant les conséquences dues à la réévaluation du franc suisse, à la dévaluation du dollar, en passant par la forte augmentation du coût de la vie et par l'examen des investissements durant l'année écoulée. La Caisse de crédit mutuel demeure une source de solidarité et un trait d'union entre les deux communes de Chexbres et de Puidoux.

M. Louis Paley, caissier, commente les comptes de 1971 dont un extrait figure sur les convocations. Il relève que la caisse d'épargne a fait un bond de plus de 450 000 francs par rapport au dernier exercice et atteint au 31 décembre un montant de 4 354 332 fr. 25. Il est intéressant de constater que le tiers de ce capital est représenté par l'épargne de sociétaires de 60 ans et plus. La statistique nous apprend que le dépôt moyen d'un livret d'épargne est de 6000 francs pour la Suisse. A Puidoux, il s'élève à environ 3000 francs. Le caissier a effectué 5063 opérations comptables, ce qui représente un roulement de fonds de 23 395 759 fr. 55, soit cinq millions de plus qu'en 1970. Les prêts hypothécaires figurent à l'actif du bilan pour 5 162 350 fr. 40, dont environ 4 millions en premier rang. Le bénéfice de 1971 s'élève à 16 964 fr. 90 et s'ajoute à la réserve existante, qui passe à 427 625 fr. 95. A noter enfin que les frais généraux ne s'élèvent qu'à 0,27 % de la somme du bilan, ce qui est fort peu.

Dans son rapport, M. Ami Chevalley, de Chexbres, président du conseil de surveillance, souligne l'essor du mouvement Raiffeisen en Suisse et aussi dans notre région, en particulier. Il félicite le comité de direction, et surtout son caissier, M. Louis Paley, de l'excellente gestion de la Caisse. Les comptes et les différents rapports soumis à l'assemblée sont approuvés sans discussion.

M. Louis Chappuis fait observer que le comité de direction devrait être composé de 5 membres et non de 3. En 1973, il faudra procéder à l'élection de deux sociétaires pour que la composition de ce comité soit conforme aux statuts. 1973 sera marqué par le soixantième anniversaire de la fondation de notre institution.

#### NOTE DE LA REDACTION

Le présent « Messenger », réservé spécialement au reportage du 69<sup>e</sup> Congrès Raiffeisen suisse, paraît comme numéro double de juillet/août. Différents articles et comptes rendus, notamment ceux des assemblées des Fédérations jurassienne et genevoise, ainsi que ceux d'assemblées annuelles de Caisses locales, ont dû être renvoyés au prochain numéro.

Nous prions nos correspondants et nos lecteurs de bien vouloir nous en excuser.

#### J.A. 1000 Lausanne 1